

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT
INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN (4ÈME AFFECTATION 2024)**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS.....	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION.....	7
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION.....	13
Annexe 1 - Fiches projets - Fonctionnement.....	14
Annexe 2 - Fiches projets - Investissement.....	103
Annexe 3 - Fiches projets - Philharmonie.....	153
Annexe 4 - Correctif Plastique Danse Flore.....	159
Annexe 5 - Correctif Académie Fratellini.....	164
Annexe 6 - Réaffectations.....	170

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport propose :

- **L'attribution de 37 subventions en fonctionnement pour un montant global de 720 000 €**

Soit 37 subventions en crédits de fonctionnement pour un montant global de **720 000 €** d'autorisations d'engagement, disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024, au titre des dispositifs de soutien suivants :

- **Aide à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant** (14 dossiers pour un montant de **111 000 €**) ;
- **Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional** (15 dossiers pour un montant de **443 000 €**) ;
- **Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le spectacle vivant à rayonnement régional** (6 dossiers pour un montant total de **111 000 €**) ;
- **Aide aux pôles de coopération territoriale** (2 dossiers pour un montant total de **55 000 €**).

Ces opérations relèvent de la politique régionale du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien votée par la délibération n° CR 2017-52 modifiée du 10 mars 2017 et par la délibération CR 2019-040 du 19 septembre 2019. Elles sont présentées en **annexe 1**.

- **L'attribution de 24 subventions en investissement pour un montant global de 2 047 000 €**

Soit 24 subventions en crédits d'investissement pour un montant global de **2 047 000 €** d'autorisations de programme, disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » programme HP 31-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », du budget 2024, au titre des dispositifs de soutien suivants :

- **1 subvention** d'un montant global de **1 000 000 €** sur l'action 13100101 « Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés » ;
- **6 subventions** d'un montant global de **433 000 €** sur l'action 13100201 « Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » ;
- **16 subventions** d'un montant global de **574 000 €** sur l'action 13100204 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » ;
- **1 subvention** d'un montant global de **40 000 €** sur l'action 13100401 « Fonds d'investissement pour la culture ».

Ces opérations relèvent de la politique régionale du soutien à l'investissement culturel votée par la délibération n° CR 2017-191 modifiée du 23 novembre 2017. Elles sont présentées en **annexe 2**.

Ces affectations sont rendues possibles par un transfert de 724 000 € vers l'action 13100204 « Soutien à la création et à la diffusion numériques », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », du chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », depuis l'action 13101501 « Aménagement des propriétés régionales (Villarcieux et maison Cocteau) » disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs », code fonctionnel 312 « Patrimoine », programme HP 312-015 « Patrimoine régional à vocation culturelle », du budget 2024.

➤ **L'attribution de deux subventions en crédits d'investissement pour un montant total de 250 000 € à l'établissement public national de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris**

Par délibération n° CP 2020-455 en date du 18 novembre 2020, la région Île-de-France a conclu une convention avec l'établissement public national de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, relative notamment au soutien de la Région aux orchestres de jeunes Démonos et à la Philharmonie des enfants.

Par délibération n° CP 2023-321 du 21 septembre 2023, la région Île-de-France a adopté un avenant à cette convention prévoyant notamment :

- La participation régionale à l'acquisition et à la réparation des instruments de musique mis à la disposition des enfants engagés dans les orchestres Démonos à hauteur de 450 000 €, affectée en trois fois (150 000€ par an entre 2023 et 2025) ;
- La participation régionale aux projets de la Philharmonie des enfants à hauteur de 200 000 €. Le montant global de la subvention sera affecté en deux fois (100 000 € en 2023 puis 100 000 € en 2024).

Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé :

- L'attribution d'une deuxième subvention d'investissement (EX088740) destinée à l'acquisition et à la réparation des instruments de musique d'un montant global de **150 000 €** d'autorisations de programme, disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » sur l'action 13100204 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2024 ;
- L'attribution d'une seconde subvention d'investissement (EX088091) destinée à la Philharmonie des enfants d'un montant global de **100 000 €** d'autorisations de programme, disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » sur l'action 13100201 « Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2024.

➤ **La désaffectation d'une subvention d'un montant de 10 000 €**

Par délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, la Région a attribué une subvention (dossier n° EX081931) de **10 000 €** à l'association « MANTES MANUFACTORY » au titre de l'aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional pour l'organisation de la 6^{ème} édition du festival Eole Factory. Par courrier du 11 juillet 2024, l'Association Mantes Manufactory a informé la Région de l'annulation de cette édition et renoncé à la subvention. Par conséquent, il est proposé de désaffecter le montant afférent de **10 000 €** sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024.

➤ **La correction d'erreurs matérielles, sans incidence financière**

Par délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, la Région a attribué à l'association « **PLASTIQUE DANSE FLORE** » une subvention (EX081942) au titre de l'aide aux festivals et aux manifestations de spectacle vivant. A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont à modifier. Le montant de la subvention reste inchangé. Il est donc proposé d'adopter l'avenant et la fiche-projet modifiée, présentés en **annexe 4** à la délibération.

Par délibération n° CP 2023-084 du 29 mars 2023, la Région a attribué une subvention à l'association « **ACADEMIE FRATELLINI** » (dossier n° EX066726) au titre de l'aide aux investissements CPER (contrat de plan Etat-Région). En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont erronées et doivent être corrigées. Le montant de la subvention reste inchangé. Il est donc proposé d'adopter l'avenant et la fiche-projet modifiée, présentés en **annexe 5** à la délibération.

➤ **Désaffectation sur l'opération « Caravane de l'Île-de-France »**

Dans le cadre de la clôture de l'opération « Caravane de l'Île-de-France » qui s'est déroulée sur 30 dates en grande couronne durant le printemps 2024, il vous est proposé d'adapter le montant affecté au volume des actions. Une partie des frais logistiques a pu ainsi être économisée grâce à une optimisation des déplacements de la caravane (dates consécutives sur la même implantation, regroupements géographiques...)

Par délibération n° CP 2023-090 du 29 mars 2023, avait été affecté une autorisation d'engagement de 390 000 €, aussi il vous est proposé de désaffecter les crédits à hauteur de **53 000 €** en autorisation d'engagement sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP (31005 « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024, voté en CP 2024-112 du 28 mars 2024.

➤ **La nouvelle attribution de subventions en fonctionnement précédemment attribuée**

Soit 2 subventions en crédits de fonctionnement pour un montant global de **7 400 €** d'autorisations d'engagement, disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024.

Par délibération n° CP 2021-333 du 19 novembre 2021, une subvention de 8 000 € a été attribuée à l'association « **THEATRE SUR PAROLES** » dans le cadre de l'aide à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (dossier n° EX055975).

Lors du versement d'une avance de 5 600 € en septembre 2022, le dossier a été déclaré « soldé » par erreur et clôturé par l'administration régionale, et le reliquat de la subvention d'un montant de 2 400 € est devenu caduque. Cependant, dans la mesure où la structure a rempli toutes ses obligations et formulé la demande de versement dans les délais impartis, il vous est proposé, à titre exceptionnel de procéder à l'**attribution d'une subvention** pour un montant de **2 400 €** en faveur de l'association « **THEATRE SUR PAROLES** » pour permettre à l'association de toucher l'intégralité de la subvention initialement attribuée.

Par délibération n° CP 2023-090 du 29 mars 2023, une subvention de 5 000 € a été attribuée à l'association « **CENTRE CULTUREL LE CHAPLIN** » dans le cadre de l'Olympiade culturelle (dossier n° EX071856).

Suite à une erreur Del' administration régionale, la subvention d'un montant de 5 000 € est devenu caduque. Cependant, dans la mesure où la structure a rempli toutes ses obligations et formulé la demande de versement dans les délais impartis, il vous est proposé, à titre exceptionnel de

procéder à l'**attribution d'une subvention** pour un montant de **5 000 €** en faveur de l'association « **CENTRE CULTUREL LE CHAPLIN** » pour permettre à l'association de toucher la subvention initialement attribuée.

➤ **L'affectation d'un montant de 350 000 € en vue de l'opération « L'Île-de-France fête le théâtre dans les îles de loisirs »**

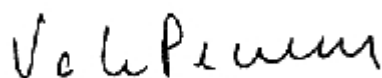
Chaque été depuis 2017, la région conduit l'opération « L'Île-de-France fête le théâtre dans les îles de loisirs », qui constitue un moment privilégié de rencontre avec les œuvres pour un public souvent éloigné de la culture. C'est aussi un moment d'initiation à la pratique culturelle pour tous, à travers de très nombreux ateliers.

En vue de la poursuite de l'opération de ce temps fort estival sur les années 2025 à 2027, un nouveau marché triennal sera lancé à l'automne 2024.

Pour ce faire, il vous est proposé d'affecter une autorisation d'engagement de **350 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » - code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » programme HP 311-005 « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 15 NOVEMBRE 2024

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN (4ÈME AFFECTATION 2024)

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014, publié au JOUE L187 du 26 juin 2014 et modifié par les règlements (UE) 2017/1084, (UE) 2020/972, (UE) 2021/1237, et (UE) 2023/1315 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 modifiée relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 modifiée relative à la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 modifiée relative à la politique régionale ambitieuse d'investissement culturel ;

VU la délibération n° CP 2018-456 du 17 octobre 2018 modifiée portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien et de la politique régionale de promotion des arts plastiques, numériques et urbains (quatrième affectation pour 2018) ;

VU la délibération n° CP 2019-091 du 19 mars 2019 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (premières affectations pour 2019) ;

VU la délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 relative au renforcement et à l'amplification d'une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CP 2020-199 du 27 mai 2020 portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (seconde affectation pour 2020) ;

VU la délibération n° CP 2020-455 du 18 novembre 2020 portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

VU la délibération n° CP 2021-367 du 22 septembre 2021 portant adoption du CAR et CRT : 4ème affectation pour 2021 et avenant signalétique régionale ;

VU la délibération n° CP 2021-333 du 19 novembre 2021 portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (5ème affectation 2021) ;

VU la délibération n° CP 2021-498 du 19 novembre 2021 relative à la stratégie de la région Île-de-France dans le cadre de l'Olympiade culturelle ;

VU la délibération n° CR 2022-127 du 20 mai 2022 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (2ème affectation 2022) ;

VU la délibération n° CP 2022-392 du 23 septembre 2022 relative à l'aménagement culturel en Ile-de-France et portant adoption des conventions types sur l'aménagement culturel ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 relative au règlement budgétaire et financier et au règlement relatif aux méthodes comptables et aux durées d'amortissement ;

VU la délibération n° CP 2023-090 du 29 mars 2023 relative au soutien à des manifestations culturelles en Île-de-France pendant l'été 2023 : olympiade culturelle - été culturel affectations pour 2023

VU la délibération n° CP 2023-155 du 1^{er} juin 2023 relative aux diverses dispositions en matière de communication institutionnelle 2^{ème} rapport 2023 adoptant la charte de visibilité ;

VU la délibération n° CP2023-288 du 5 juillet 2023 portant notamment sur l'évolution de la mesure « 100 000 stages » ;

VU la délibération n° CP 2023-321 du 21 septembre 2023 portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (4^{ème} affectation 2023) ;

VU la délibération n° CP 2023-374 du 17 novembre 2023 portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (5^{ème} affectation 2023) ;

VU la délibération n° CP 2023-377 du 17 novembre 2023 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle dans le cadre du spectacle vivant (4^{ème} affectation pour 2023) ;

VU la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (1ère affectation 2024) ;

VU la délibération n° CP 2024-112 du 28 mars 2024 relative au soutien à des manifestations culturelles en Île-de-France : olympiade culturelle – affectations pour 2024 ;

VU la délibération n° CP 2024-139 du 30 mai 2024 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle dans le cadre du spectacle vivant (2^{ème}

affectation pour 2024) ;

VU le budget de la région Île-de-France 2024 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2024-332 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Attribution de subventions de fonctionnement

Décide de participer, au titre des dispositifs de soutien dans le domaine du spectacle vivant, à la création en fonctionnement, à la résidence territoriale, aux réseaux franciliens, à l'Olympiade culturelle, au financement des projets détaillés en **annexe 1** à la présente délibération, par l'attribution de **37 subventions** d'un montant maximum prévisionnel de **720 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions-type de ces dispositifs, adoptées par délibérations n° CP 2018-456 du 17 octobre 2018 modifiée, n° CP 2019-091 du 19 mars 2019 modifiée et n° CP 2020-199 du 27 mai 2020, modifiée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **720 000 €** disponible sur le chapitre 933 ' Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ', code fonctionnel 311 ' Activités artistiques, actions et manifestations culturelles ', programme HP 311-005 'Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue', action 13100501 'Soutien au spectacle vivant ' du budget 2024.

Article 2 : Attribution d'une subvention d'investissement

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel » au financement des projets détaillés en **annexe 2** à la délibération, par l'attribution de **24 subventions** pour un montant maximum prévisionnel de **2 047 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la conclusion de conventions conformes à la convention-type relative à l'aménagement culturel en Île-de-France approuvée par la délibération n° CP 2022-392 susvisée modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **433 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100201 « construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2024.

Affecte une autorisation de programme de **1 000 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100101 « construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés » du budget 2024.

Affecte une autorisation de programme de **574 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100204 « soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2024.

Affecte une autorisation de programme de **40 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100401 « fonds d'investissement pour la culture » du budget 2024.

Article 3 : Attribution de subventions à l'établissement public national de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris

Décide d'attribuer à l'établissement public national de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris 2 subventions en crédits d'investissement d'un montant maximum prévisionnel de **250 000 €** pour les projets détaillés dans les fiches projets figurant en **annexe 3** de la présente délibération conformément à l'avenant à la convention entre l'établissement public national de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et la Région Île-de-France adopté par la délibération n° CP 2023-321 susvisée.

Affecte une autorisation de programme de **150 000 €** disponible sur le chapitre 903 ' Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ', code fonctionnel 311 ' Activités artistiques, actions et manifestations culturelles ', sur le programme HP (311-002) ' Soutien à la création et diffusion numériques ', action 13100204 ' Soutien à la création et à la diffusion numériques ' du budget 2024.

Affecte une autorisation de programme de **100 000 €** disponible sur le chapitre 903 ' Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ', code fonctionnel 311 ' Activités artistiques, actions et manifestations culturelles ', sur le programme HP (311-002) ' Soutien à la création et diffusion numériques ', action 13100201 ' Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle ' du budget 2024.

Subordonne le versement de ces subventions à l'avenant à la convention entre l'établissement public national de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris et la Région Île-de-France adopté par la délibération n° CP 2023-321 susvisée.

Article 4 : Retrait et désaffectation d'une subvention de fonctionnement

Décide de retirer la subvention n° EX081931 attribuée à l'association « MANTES MANUFACTORY » par délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, au titre de l'aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional.

Désaffecte l'autorisation d'engagement correspondante de **10 000 €** sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024.

Article 5 : Correctifs de fiches projets et avenants modificatifs

Modifie les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP

2024-143 du 30 mai 2024 à l'association « **PLASTIQUE DANSE FLORE** » (dossier n° EX081942) au titre de l'aide aux festivals et aux manifestations de spectacle vivant, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 4** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre l'association « PLASTIQUE DANSE FLORE » et la région Île-de-France figurant en **annexe 4** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Modifie les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2023-084 du 29 mars 2023 à l'association « **ACADEMIE FRATELLINI** » (dossier n° EX079915) au titre de l'aide aux investissements CPER (contrat de plan Etat-Région), telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 5** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre l'association « ACADEMIE FRATELLINI » et la région Île-de-France figurant en **annexe 5** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Article 6 : Désaffectation pour l'édition 2024 de la Caravane de l'Île-de-France

Afin d'adapter le montant nécessaire à la mise en œuvre des actions de l'édition 2024 de l'opération « Caravane de l'Île-de-France » décide de désaffecter un montant de **53 000 €** en autorisation d'engagement sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-005 « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « Soutien au spectacle vivant » du budget 2024, voté en CP 2024-112 du 28 mars 2024.

Article 7 : Nouvelles attributions de subventions précédemment attribuées

Décide d'affecter la subvention de l'association « THEATRE SUR PAROLES » (dossier n° EX055975), en **annexe 6** à la présente délibération d'un montant maximum prévisionnel de **2 400 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024.

Décide d'affecter la subvention de l'association « CENTRE CULTUREL LE CHAPLIN » (dossier n° EX071856), en **annexe 6** à la présente délibération d'un montant maximum prévisionnel de **5 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024.

Article 8 : Affectation pour l'organisation de l'opération « L'Île-de-France fête le théâtre dans les îles de loisirs »

Affecte une autorisation d'engagement de **350 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » - code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » programme HP 311-005 « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024 pour l'organisation à compter du printemps 2025 de l'opération estivale « L'Île-de-France fête le théâtre dans les îles de loisirs ».

Article 9 : Dérogations au principe de non-commencement du projet

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets figurant en **annexes 1 et 6** à la délibération, par dérogation prévue aux articles 29, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en **annexes 2 et 3** à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 - Fiches projets - Fonctionnement

**DOSSIER N° EX086320 - Aide aux festivals - COMMUNE DE MARCOUSSIS - ELFONDUROCK - CP
NOVEMBRE 2024**

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	76 950,00 € TTC	18,84 %	14 500,00 €
	Montant total de la subvention		14 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MARCOUSSIS

Adresse administrative : 5 RUE ALFRED DUBOIS
91460 MARCOUSSIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur OLIVIER THOMAS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le festival Elfondurok est organisé par la direction des affaires culturelles de la ville de Marcoussis depuis sa création en 1996. Elfondurock a été parmi les premiers à défendre une programmation exclusive d'artistes et de groupes féminins avec une large place donnée à l'émergence. La programmation est construite dans un esprit de défricheurs de nouveaux talents féminins. Ont été déjà été accueillies : Olivia Ruiz, Camille, La Grande Sophie, Jeanne Added, Clara Luciani ou plus récemment KT Gorique, Kalika, Marcia Higelin. Sa ligne de défense des artistes féminines part du constat de la place minoritaire des artistes femmes sur les scènes des musiques amplifiées. Attaché à la rencontre entre amateurs et professionnels, le festival se déroule Salle Jean Montaru à Marcoussis sur 2 scènes : La Grande scène pour les propositions professionnelles et La scène Off, scène électro acoustique qui accueille des groupes amateurs, de l'Ecole des Arts de Marcoussis et du territoire ou en lien avec le RIF (réseau des musiques actuelles en Île-de-France). Des actions culturelles sont également menées dans ce cadre (rencontres, accompagnement, soirées thématiques...).

L'édition de 2024 a accueilli 9 groupes (dont 3 franciliens YSE / TETHA / PETITE GUEULE) les 08 et 09

mars et a réuni environ 737 spectateurs, avec une jauge à 450 personnes par soirée cela représente un taux de remplissage de 82%. 2 rencontres ont été organisées entre des artistes et les élèves du pôle de musiques actuelles avec YSE et avec PETITE GUEULE. 100 élèves ont bénéficié de ce projet. La prochaine édition se déroulera les 7 et 8 mars 2025 et 8 groupes seront à l'affiche. La programmation est actuellement en construction. Des rencontres entre les artistes professionnels et les élèves amateurs de l'Ecole des Arts de Marcoussis, les élèves en classes CHAM et les élèves des conservatoires du territoire seront de nouveau proposées.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 MARCOUSSIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	29 200,00	37,22%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	20 750,00	26,45%
Dépenses actions culturelles	2 400,00	3,06%
Dépenses de communication	14 300,00	18,23%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	11 800,00	15,04%
Total	78 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals (sollicitée)	16 000,00	20,40%
Subvention Marcoussis (acquise)	38 450,00	49,01%
Mécénats (sollicité)	16 000,00	20,40%
Recettes propres : billetterie	8 000,00	10,20%
Total	78 450,00	100,00%

DOSSIER N° EX086322 - Aide aux festivals - LE 104 CENTQUATRE - FESTIVAL IMPATIENCE - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-6573642-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	420 300,00 € HT	9,52 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 104 CENT QUATRE
Adresse administrative : 104 RUE D'AUBERVILLIERS
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur JOSE-MANUEL GONCALVES, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 2011, le festival Impatience est devenu depuis quelques années une base de convergences et un espace d'explorations artistiques des jeunes équipes théâtrales. Ce festival favorise depuis ses débuts la visibilité des projets et la mise en réseau. Le CENTQUATRE-PARIS a rejoint le festival Impatience dès sa création par Olivier Py et Agnès Trolly à l'Odéon-Théâtre de l'Europe. Il en assure la coordination depuis 2013. Le festival a été organisé en partenariats consécutifs avec le Théâtre du Rond-Point, la Colline – Théâtre national, la Gaîté lyrique, le T2G Théâtre de Gennevilliers – Centre dramatique national. Aujourd'hui, le festival est accueilli par 6 lieux organisateurs : le Centquatre-Paris, le Jeune Théâtre National (75), le TLA – scène conventionnée d'intérêt national à Tremblay-en-France (93), les Plateaux Sauvages, le Théâtre 13 et en 2024 le Théâtre Jean-Vilar de Suresnes (92). Ces lieux investis par Impatience ont également pour objectif de favoriser la circulation des publics, entre les lieux sur l'ensemble du territoire francilien, pendant et après le festival.

La programmation présente 9 à 11 équipes émergentes pendant 10 jours. Elle vise à faire découvrir les ambitions artistiques, scénographiques et textuelles des jeunes metteurs en scène et collectifs d'aujourd'hui. Les équipes sont sélectionnées via un appel à projet diffusé sur l'ensemble du réseau

francilien, national et international (notamment auprès des partenaires institutionnels, artistiques, diplomatiques et des écoles supérieures...).

4 prix sont remis lors de la cérémonie de clôture pour : permettre une tournée conséquente (Prix du Jury, composé de professionnels) ; valoriser la parole du public (Prix du public, spectateurs ayant assisté à 6 représentations) ; créer un espace de parole pour les lycéens (Prix des Lycéens, une quinzaine de lycéens de toute l'Île-de-France suivant un parcours spectateur spécifique) ; mettre à l'honneur les textes avec une bourse d'écriture (Prix de la SACD).

Par la suite, un réseau d'une vingtaine de partenaires institutionnels et artistiques franciliens, nationaux (dont les cinq agences régionales de la Collaborative) et internationaux (Centre culturel suisse, Fédération Wallonie-Bruxelles) s'engagent pour soutenir la diffusion des spectacles lauréats. A noter enfin : Les metteurs en scène accueillis dans le cadre du festival continuent d'être accompagnés et soutenus par le Centquatre-Paris en diffusion, en résidence et/ou en coproduction.

Parmi celles et ceux qui inventent le théâtre à venir, Impatience a accueilli les jeunes créations de Thomas Jolly, Simon Hardouin, Julie Deliquet, Elise Chatauret...

En 2023, la 15^e édition s'est déroulée du 8 au 18 décembre (11 jours). 9 spectacles ont été accueillis pour 19 représentations chez les lieux partenaires. 2 940 billets ont été édités et 229 professionnels ont pu découvrir le travail des 130 collaborateurs et collaboratrices programmés, soit un taux de remplissage de 78%.

Le prix Impatience 2023 a été décerné à EN UNE NUIT – NOTES POUR UN SPECTACLE, une création collective de Ferdinand Despy, Simon Hardouin, Justine Lequette et Eva Zingaro-Meyer. Le Jury lycéen, composé de 11 élèves venant de 7 établissements et 6 villes franciliennes (75, 93, 77), a décerné son prix à LA FRACTURE de Yasmine Yahiatène.

Pour les actions culturelles, d'anciens lauréats (dont LE BEAU MONDE d'Arthur Amard, Rémi Fortin, Simon Gauchet et Blanche Ripoché ou encore la compagnie La Base de Tamara Al Saadi) ont notamment animé des projets d'éducation artistique et culturelle, ainsi que des bords de plateaux, rencontres et ateliers de pratiques amateurs.

Pour 2024, 9 candidatures sur les 263 reçues ont été sélectionnées par les directions artistiques des 6 lieux partenaires pour une programmation qui reflète la diversité théâtrale actuelle de la création émergente : compagnie NACHEPA, compagnie Canicule, compagnie Troisbatailles, Collectif la taille de mon âme, compagnie La Mascara, compagnie Les chiens Andaloux, compagnie Absent.e pour le moment, compagnie Le Composte et compagnie Les ombres des soirs.

Par ailleurs, le festival Impatience fait évoluer sa grille tarifaire afin de la rendre plus accessible, particulièrement pour les étudiants et lycéens dont le tarif unique est divisé par 2, passant de 6€ à 3€.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- SURESNES
- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	105 800,00	24,59%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	161 500,00	37,53%
Dépenses actions culturelles	44 000,00	10,23%
Dépenses de communication	39 000,00	9,06%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	80 000,00	18,59%
Total	430 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide aux festivals et manifestations (S)	50 000,00	11,62%
DRAC Île-de-France (S)	50 000,00	11,62%
Agences régionales (S)	5 000,00	1,16%
Fédération Wallonie Bruxelles (S)	4 000,00	0,93%
SACD (S)	5 000,00	1,16%
Fonds Francis Kurkdjian	20 000,00	4,65%
Recettes propres : billetterie, apport propre	296 300,00	68,86%
Total	430 300,00	100,00%

**DOSSIER N° EX086309 - Aide aux festivals - THEATRE DE SURESNES JEAN VILAR - SURESNES
CITES DANSE - CP NOVEMBRE 2024**

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	372 160,00 € HT	17,47 %	65 000,00 €
	Montant total de la subvention		65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE SURESNES JEAN VILAR ECO MIXTE
Adresse administrative : 16 PL DE STALINGRAD
92150 SURESNES
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame ISABELLE DE CERCY, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le festival Suresnes Cités Danse est organisé par le Théâtre de Suresnes Jean Vilar depuis 1993 et présente chaque année au mois de janvier une dizaine de spectacles de danse en accueil, en co-production ou en production. Temps fort de la danse en France qui a accompagné toute une génération de danseurs issus du mouvement hip hop, il propose des cartes blanches à de jeunes chorégraphes dans le cadre du programme « Cité danse connexions ». Le festival conduit également un programme d'actions culturelles en direction des scolaires (dont des lycées). Carolyn Occelli a repris la direction du théâtre et du festival en juin 2022, poursuivant le travail d'Olivier Meyer tout en affirmant son attention aux nouvelles formes et esthétiques plurielles.

En 2024, la 32e édition a accueilli 9 045 spectateurs au cours de 39 représentations, soit un taux de remplissage de 88,5 % avec 35% de moins de 28 ans. Parmi les 18 propositions artistiques programmées mêlant 21 chorégraphes émergents et confirmés, 4 ont été produites par le théâtre (MANDALA 2.0 de Jann Gallois, COLLAGES/RAVAGES de Solal Mariotte...) et 4 autres ont été soutenues en coproduction

(MALDONNE de Leïla Ka, OXYMORE de Maxime Cozic...). Par ailleurs, le partenaire France Télévisions a réalisé une captation de VIVANTES de Mickaël Le Mer. Enfin, les actions culturelles se sont poursuivies (ateliers, bords de scènes, répétitions publiques), notamment à destination des publics du champ social et de 4 lycées du territoire.

Pour 2025, la 33e édition se déroulera du 10 janvier au 9 février avec un focus sur les grands formats et les métissages chorégraphiques. La création TENDRE COLERE de Christian et François Ben Aïm réunira ainsi 10 danseurs, le CARMEN d'Abou Lagraa 13 danseurs du Ballet de l'Opéra de Tunis et MALON d'Ayelen Parolin les 24 danseurs du Ballet de Lorraine. Des temps festifs et participatifs sont également prévus, avec 1 battle et 2 bals. Le programme d'actions culturelles, notamment avec le lycée Paul-Langevin et le lycée professionnel Louis-Blériot de Suresnes, se poursuivra. La politique tarifaire restera identique, avec des billets de 8 à 40€.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 SURESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	194 727,00	50,95%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	34 596,00	9,05%
Dépenses actions culturelles	8 747,00	2,29%
Dépenses de communication	144 090,00	37,70%
Total	382 160,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide aux festivals (S)	75 000,00	19,63%
DRAC Île-de-France (S)	50 000,00	13,08%
Conseil départemental des Hauts-de-Seine (S)	70 000,00	18,32%
Ville de Suresnes (S)	80 000,00	20,93%
Recettes propres : billetterie	107 160,00	28,04%
Total	382 160,00	100,00%

**DOSSIER N° EX086306 - Aide aux festivals - ASSOCIATION SONS D'HIVER- SONS D'HIVER - CP
NOVEMBRE 2024**

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	636 950,00 € HT	14,91 %	95 000,00 €
	Montant total de la subvention		95 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SONS D'HIVER

Adresse administrative : DOMAINE CHERIOUX
94400 VITRY S/SEINE CEDEX

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Monica GUILLOUET-GELYS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le festival Sons d'hiver propose chaque année en janvier-février un festival de musiques d'une durée de 3 semaines et demie. La démarche artistique sur laquelle se fonde le festival est de repérer et faire découvrir des tendances essentielles de la création musicale aujourd'hui de l'espace jazzistique (jazz, musique improvisée, hip-hop, rock, musique populaire...) en portant une attention particulière à un axe culturel entre France et Amérique du Nord. L'activité du festival associe principalement des partenaires tels que villes et théâtres du département du Val de Marne auxquels s'ajoutent d'autres lieux culturels situés à Paris. Le festival, d'une dimension nationale et internationale produit un nombre important de créations et de concerts inédits.

La 33ème édition du festival Sons d'hiver s'est déroulée du 19 janvier au 10 février 2024, couvrant 15 lieux dans le Val-de-Marne et 2 à Paris, avec trois nouveaux partenaires : le Centre des Bords de Marne au Perreux-sur-Marne, le Théâtre Antoine Watteau à Nogent-sur-Marne, et le Centre Culturel La Rue à Mandres-les-Roses. Le festival a réinvesti Le Hangar à Ivry-sur-Seine et intégré le nouveau Théâtre Jean-François Voguet à Fontenay-sous-Bois. Le festival a réuni plus de 150 musiciens de 15 pays et a compté

32 concerts, dont une quinzaine de créations inédites en France. Avec notamment les concerts marquants d'Eve Risser, Sylvaine Héлары, Joëlle Léandre, Sélène Saint-Aimé. L'hommage à La Nouvelle-Orléans de Leyla McCalla en première partie de Rhiannon Giddens ; l'Impérial Quartet avec « All Indians ? » ; Jontavious Willis et Béla Fleck. Et d'autres moments forts avec le grand bal organisé par Papanosh au Théâtre Jean Vilar de Vitry, l'anniversaire des 70 ans de Marc Ribot avec trois concerts en hommage à sa carrière, la présence de grands noms du jazz : Ambrose Akinmusire, Benoit Delbecq, Mark Turner, Marilyn Mazur, David Virelles, William Parker, Hamid Drake, Sylvain Darrifourcq. Avec un taux de remplissage de 90% sur une jauge de 6720 places, le festival a réussi à maintenir et renforcer ses liens avec le public malgré les années Covid, grâce à une programmation variée et des actions culturelles attractives. Des masterclasses ont été organisées, ainsi que des répétitions publiques et des séances d'écoute.

La 34ème édition du festival Sons d'hiver réaffirme la singularité d'un festival d'envergure internationale, consacré au jazz, ses déclinaisons et ses hybridations, jusqu'au rock, au hip-hop et aux musiques du monde.

Sons d'hiver 2025 se déroulera durant trois semaines, du 24 janvier au 15 février, dans 14 lieux partenaires dans le Val-de-Marne et un à Paris. Au programme, 30 concerts dont une quinzaine de créations ou concerts inédits en France (avec 3 résidences de création), plus de 150 musiciennes et musiciens venus d'une quinzaine de pays, et des actions culturelles en cours de conception : conférences, masterclasses, séances d'écoute, rencontres en milieu scolaire (partenaires : une librairie, trois lycées et universités, une école de musique, six théâtres, etc.). Plusieurs axes artistiques seront développés avec notamment :

- un focus sur la Great Black Music afro-américaine avec : King Britt et son projet Blacktronika fusionnant musique électronique, jazz, soul et hip hop alternatif, Staples Jr. Singers et Jerron Paxton pour une soirée blues et gospel, un hommage à Don Cherry avec Hamid Drake et Irreversible Entanglements et le concert de Aja Monet, poète et experte en spoken word.

- une ouverture sur les cultures du monde avec les chanteuses réunionnaises Christine Salem et Ann O'aro intégrant jazz et maloya, une soirée flamenco avec Nino de Elche et Jorge Pardo, hommage à Paco de Lucia, le projet African Jazz Roots de Simon Goubert et Ablaya Cissoko, le pianiste cubain Gonzalo Rubalcaba.

- L'évolution de la scène jazz actuelle : la jeune génération avec Aymeric Avice, Reserching has no limits, Hélène Duret, Discobole Orchestra, Lagon Noir ; la génération intermédiaire avec Edward Perraud, Kris Davis, Sylvie Courvoisier, Tyshawn Sorey (Prix Pulitzer 2024), Ambrose Akinmusire et les figures historiques comme Louis Sclavis, Dave Douglas et Hamid Drake.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS
- ARCUEIL
- CACHAN
- GENTILLY
- VILLEJUIF
- NOGENT-SUR-MARNE
- LE PERREUX-SUR-MARNE
- ALFORTVILLE
- CRETEIL
- MANDRES-LES-ROSES
- FONTENAY-SOUS-BOIS
- IVRY-SUR-SEINE

- MAISONS-ALFORT
- VINCENNES
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	310 450,00	48,74%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	130 500,00	20,49%
Dépenses actions culturelles	6 000,00	0,94%
Dépenses de communication	90 000,00	14,13%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	100 000,00	15,70%
Total	636 950,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	95 000,00	14,91%
DRAC Île-de-France (acquise)	72 553,00	11,39%
CD 94 (acquise)	261 191,00	41,01%
FONPEPS (acquise)	4 837,00	0,76%
Sociétés civiles (sollicitée)	17 419,00	2,73%
Recettes propres	184 700,00	29,00%
Partenaires privés	1 250,00	0,20%
Total	636 950,00	100,00%

DOSSIER N° EX086308 - Aide aux festivals - ASS FRANCAISE CIRQUE DEMAIN - FESTIVAL DU CIRQUE DE DEMAIN - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	767 000,00 € HT	4,56 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS FRANCAISE CIRQUE DEMAIN
Adresse administrative : 37 AVENUE DES TERNES
75017 PARIS 17
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN PACHERIE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Festival du Cirque de demain est fondé en 1977 par Isabelle et Dominique Mauclair. Pour la première fois, de jeunes artistes circassiens vont avoir la possibilité de présenter leur art devant un jury international et un public curieux et enthousiaste. Dirigé aujourd'hui par Alain Pacherie, le festival, devenu une référence du secteur, rassemble chaque année des dizaines d'acrobates, d'équilibristes, de clowns, de jongleurs et de trapézistes.

Le Festival, qui se déroule au Cirque Phénix sur la pelouse de Reuilly (Paris 12) est aussi une rencontre incontournable pour le secteur, accueillant les artistes et professionnels du monde entier pendant 4 jours. Les numéros sont sélectionnés lors de repérages internationaux, parmi près de 500 candidatures d'origines et de formations diverses. Chaque année, 24 numéros sont présentés devant un jury formé de personnalités éminentes et d'artistes renommés issus du monde des arts qui décerne médailles d'or, d'argent et de bronze. Différentes conférences, animées par des historiens et/ou de grands professionnels du cirque sont également organisées. Le festival accueille des délégations d'élèves d'écoles de cirque et confie à l'ENACR la réalisation du tableau d'ouverture et de la barrière. L'Association du Festival Mondial du Cirque de Demain a également à cœur de rendre plus accessible les nouvelles

propositions artistiques des jeunes circassiens aux publics scolaires ou venant de structures éducatives et propose une politique tarifaire à l'égard des jeunes. Enfin, la chaîne Arte accompagne le Festival depuis de nombreuses années et organise la diffusion en direct des spectacles.

Le festival reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Ville de Paris.

La 43e édition s'est déroulée du 25 au 28 janvier 2024 et a rassemblé près de 13 000 spectateurs autour des 27 numéros présentés. A noter qu'un prix spécial du jury a été attribué aux Ukrainiens du Trio Inshi. Le Festival Mondial du Cirque de Demain présentera du 23 au 26 janvier 2025 sa 44e édition. Le Festival présentera aussi bien des artistes fraîchement sortis d'écoles supérieures de cirque, que des talents plus confirmés après quelques années de pratique, de parfaits autodidactes ou des artistes issus de familles de cirque.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	222 070,00	28,40%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	317 440,00	40,59%
Dépenses actions culturelles	26 500,00	3,39%
Dépenses de communication	67 300,00	8,61%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	148 690,00	19,01%
Total	782 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	6,39%
Subvention État (sollicitée)	100 000,00	12,79%
Subvention Ville de Paris (sollicitée)	25 000,00	3,20%
Sociétés civiles (sollicitée)	22 000,00	2,81%
Recettes propres	585 000,00	74,81%
Total	782 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX086313 - Aide aux festivals - ATELIER DE L'ORAGE - LES HIVERNALES - CP
NOVEMBRE 2024**

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	141 000,00 € HT	9,93 %	14 000,00 €
	Montant total de la subvention		14 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATELIER DE L'ORAGE

Adresse administrative : RUE JEAN-CLAUDE GUILLEMONT
91100 VILLABE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur VINCENT LALANNE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Les Hivernales, manifestation organisée depuis 2005 par la compagnie l'Atelier de l'Orage dirigée par Gilles Cuhe, est un festival itinérant du sud du département de l'Essonne qui rayonne sur plusieurs communes rurales du territoire (14 prévues en 2025). La programmation des Hivernales est familiale avec des spectacles de petit ou moyen formats (4 ou 5 artistes au plateau) pouvant aller jouer dans des lieux non dédiés et des spectacles plus lourds présentés pour l'ouverture ou la clôture dans des théâtres du territoire. Chaque année, une seule et unique compagnie - représentative d'un genre théâtral différent est invitée 2 mois durant à aller à la rencontre d'un territoire et de ses habitants (Les Anges au plafond, la compagnie X-press, la compagnie du Kronope...). En amont des représentations, une centaine d'heures d'actions culturelles sont organisées dans les écoles, collèges, lycées, maisons de quartier et médiathèques du territoire. Des partenariats se sont développés avec 3 communautés de communes : Grand-Paris-Sud Seine-Essonne-Sénart, Val d'Essonne et le Pays de Limours.

En 2024, les 20 représentations de la compagnie du Détour, théâtre burlesque, ont réuni plus de 3300 spectateurs et la compagnie a mené plus de 100 heures d'actions culturelles. 2025 verra la 20ème édition

des Hivernales. Cette édition anniversaire sera différente, festive et mettra à l'honneur quatre compagnies qui proposeront au public du festival un panorama de la création contemporaine dans le domaine des arts du cirque ... Ainsi une vingtaine de représentations seront proposées en itinérance dans une quinzaine de communes du territoire du 6 janvier au 9 mars 2025. Au programme : CONCERTO POUR 2 CLOWNS de la compagnie Les Rois Vagabonds, ENGATZE de Rocco Le Flem, À TIROIRS OUVERTS de la compagnie Majordome. En clôture un spectacle sous chapiteau sera proposé : POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE par le Cirque Aïtal, en partenariat avec la Scène nationale de l'Essonne et Grand Paris Sud Agglomération.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- BRIIS-SOUS-FORGES
- AVRAINVILLE
- BOISSY-SOUS-SAINT-YON
- CHEPTAINVILLE
- LARDY
- MAROLLES-EN-HUREPOIX
- OLLAINVILLE
- BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
- LA FERTE-ALAIS
- FONTENAY-LE-VICOMTE
- ITTEVILLE
- LEUDEVILLE
- VERT-LE-GRAND
- VILLABE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	57 500,00	36,62%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	46 900,00	29,87%
Dépenses actions culturelles	10 800,00	6,88%
Dépenses de communication	13 500,00	8,60%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	28 300,00	18,03%
Total	157 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	30 000,00	19,11%
Subvention DRAC Île-de-France (sollicitée)	20 000,00	12,74%
Subvention Département 91 (acquise)	26 000,00	16,56%
Subvention Grand Paris Sud (sollicitée)	7 000,00	4,46%
Partenaires privés (sollicitée)	20 000,00	12,74%
Recettes propres : billetterie	54 000,00	34,39%
Total	157 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086314 - Aide aux festivals - ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA DANSE À PARIS - FAITS D'HIVER - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	514 766,00 € HT	3,89 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOC DEVELOPP DE LA DANSE A PARIS

Adresse administrative : 20 RUE GEOFFROY L'ASNIER
75004 PARIS 4E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN-JOEL LE CHAPELAIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Faits d'hiver est un festival qui présente toutes les esthétiques de la danse contemporaine et s'affirme comme un festival de création accessible à tous. Il est itinérant et son cercle de partenaires s'étend année après année, pour atteindre plus d'une quinzaine de lieux répartis entre Paris et la petite couronne (92, 93 et 94). Les chorégraphes programmés sont reconnus et émergents. Depuis quelques années, le festival développe un axe autour du handicap, notamment un partenariat spécifique et régulier avec l'IVT.

Le festival propose majoritairement deux représentations par spectacle, essentiellement des créations. Il se distingue par un soutien en résidence dans les studios Micadanses et, le plus souvent, par des coproductions. Il se déroule sur un mois entre janvier et février et présente une cinquantaine de représentations.

L'édition 2024 a retrouvé une fréquentation importante de pré-covid qui a atteint 9144 spectateurs pour 48 représentations (6 333 pour 55 représentations en 2023, 6 000 en 2022 pour 47 représentations). Le taux de remplissage s'élève à 85% (78% en 2023, 75% en 2022). Le déploiement du festival s'est stabilisé à 17 lieux de diffusion (18 en 2023, 16 en 2022, 12 en 2020). Il est à souligner que le partenariat avec le

Théâtre de la Bastille a été relancé, ce qui permet de proposer de longues séries pour certains spectacles. Faits d'hiver a également accueilli 9 créations (13 en 2023, 15 en 2022).

Du 20 janvier au 15 février 2025, la 27e édition se déroulera dans 16 lieux partenaires (10 à Paris, 6 en petite couronne), pour la première fois depuis sa création autour d'une thématique : celle de la mémoire. Seront programmés, cette année, onze créations (de Ben Duke, Aurélie Berland, Raphaël Cottin, Nathalie Pernette, Betty Tchomanga, Elodie Sicard, etc), des créations, des reprises, deux hommages (dont un pluriel dédié à Carlotta Ikeda avec exposition et conférences et l'autre à Raimund Hoghe) ... Le festival Faits d'hiver proposera plusieurs types d'actions à destination du public scolaire, des personnes en situation de précarité, du grand public et des professionnels avec notamment une masterclasse de Sharon Eyal à Micadanses à l'automne et avec Christine Gérard, autour de la composition chorégraphique en danse. Le lien au répertoire sera un des fils conducteurs du développement de ces actions de sensibilisation, les actions seront principalement portées par les théâtres partenaires et animées par Nathalie Pernette, Betty Tchomanga, Daniela Clementina de Lauri et Elodie Sicard.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- VANVES
- MALAKOFF
- CHATILLON
- BAGNOLET
- LES LILAS
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- VILLEJUIF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	387 365,00	72,44%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	78 301,00	14,64%
Dépenses actions culturelles	11 000,00	2,06%
Dépenses de communication	27 800,00	5,20%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	30 300,00	5,67%
Total	534 766,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	40 000,00	7,48%
DRAC Île-de-France (acquise)	50 500,00	9,44%
Ville de Paris (acquise)	45 000,00	8,41%
Recettes propres	373 266,00	69,80%
ONDA (sollicitée)	8 500,00	1,59%
Organismes régionaux de diffusion (sollicitée)	17 500,00	3,27%
Total	534 766,00	100,00%

DOSSIER N° EX086327 - Aide aux festivals - FESTIVAL AU FIL DES VOIX- CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	195 360,00 € HT	8,19 %	16 000,00 €
Montant total de la subvention			16 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FESTIVAL AU FIL DES VOIX- LE RENDEZ VOUS DES MUSIQUES DU MONDE
Adresse administrative : 49 RUE MYRHA
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SAID ASSADI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

L'association Au Fil des Voix a créé en 2008 le festival du même nom, rendez-vous annuel des musiques du monde à Paris. Depuis sa création, le Festival promeut les artistes confirmés et émergents d'une diversité d'esthétiques, des grandes voix du monde avec la présentation de nouveaux répertoires et de créations transculturelles nées de rencontres artistiques. Le festival a été placé sous le patronage de la commission nationale française pour l'UNESCO, pour la mise en valeur des divers patrimoines culturels immatériels. Le Festival se veut aussi une plateforme favorisant les rencontres entre professionnels. Un volet de sensibilisation culturelle y est associé.

L'édition 2024 s'est déroulée au 360 et à l'Alhambra du 20 janvier au 8 février. Cette édition a présenté une programmation de 20 concerts (18 émergents, 7 formations franciliennes) et elle a réuni 2 100 festivaliers. Le festival porte de nombreuses actions culturelles et développe depuis plusieurs années une programmation jeune public notamment lors d'une journée intitulée Village des Enfants du Monde. Pour l'édition 2025 la forme du festival sera revue passant à 4 jours du 5 février au 15 février 2024 avec une soirée de clôture à la Cigale par un concert d'ARAT KILO. Le festival portera sa programmation à 15

concerts et conservera un important volet d'actions culturelles, dont un projet AU FIL DE MA LANGUE qui vise à encourager des élèves, du primaire au lycée, à devenir acteurs d'un projet de création musicale.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	33 422,00	16,52%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	58 338,00	28,83%
Dépenses actions culturelles	15 000,00	7,41%
Dépenses de communication	40 800,00	20,16%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	54 800,00	27,08%
Total	202 360,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	23 000,00	11,37%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	1 000,00	0,49%
Subvention PAris (acquise)	15 000,00	7,41%
Subvention Mairie du 18 (sollicitée)	4 000,00	1,98%
Sociétés civiles (acquise) :	49 200,00	24,31%
Partenaires privés (sollicitée)	52 160,00	25,78%
Recettes propres : billetterie	50 000,00	24,71%
CAF (sollicité)	2 000,00	0,99%
Cité Educative (sollicité)	4 000,00	1,98%
CD 93 (sollicité)	2 000,00	0,99%
Total	202 360,00	100,00%

DOSSIER N° EX086328 - Aide aux festivals - FESTIVAL MARTO - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	190 135,00 € TTC	11,04 %	21 000,00 €
Montant total de la subvention			21 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FESTIVAL MARTO
Adresse administrative : 22 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
92140 CLAMART
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-PAUL PEREZ, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Festival MARTO, dont la première édition a eu lieu en 2001, a pour objet la diffusion de spectacles appartenant aux domaines de la marionnette et du théâtre d'objet en s'attachant à soutenir une grande diversité de formes contemporaines et émergentes. C'est également un projet de territoire qui a lieu tous les ans au mois de mars dans les Hauts-de-Seine et qui vise à favoriser la circulation des publics grâce au maillage d'offres artistiques mutualisées. Au fil des années, différentes structures partenaires ont participé : Le Temps des Cerises d'Issy-les Moulineaux, l'université de Paris-Nanterre, le Théâtre des Sources (Fontenay-aux-Roses), l'Azimut (Antony / Châtenay-Malabry), le Théâtre Jean Arp (Clamart), le Théâtre Victor Hugo (Bagneux), le Théâtre de Châtillon, Malakoff Scène nationale et Les Gémeaux (Sceaux). La programmation artistique est partagée entre les directions des lieux partenaires. Ceux-ci se réunissent régulièrement tout au long de l'année pour définir une ligne artistique commune, tout en proposant une grande diversité de formes. En complément, de nombreux partenariats et une série d'actions culturelles sont mis en place. Depuis 2024, le festival MARTO a notamment rejoint le réseau THEMAA, Association nationale des Théâtres de Marionnettes et Arts Associés, qui développe un dispositif de coopération professionnelle pour répondre au manque d'informations et d'outils constaté chez les jeunes compagnies.

En 2024, la 24e édition s'est déroulée du 9 au 25 mars avec 15 spectacles, 4 créations et 4 équipes émergentes, totalisant plus de 40 représentations. Elle a accueilli 3 300 spectateurs, avec un taux de remplissage à 95%. Parmi les actions culturelles, 3 classes du lycée Jean-Jaurès de Châtenay-Malabry ont bénéficié de 66h d'atelier dans le cadre du spectacle FARBEN de la compagnie Espace blanc. Le partenariat avec le service jeunesse de la ville de Nanterre s'est consolidé avec l'adhésion de cette structure au festival.

Pour 2025, la 25e édition se tiendra du 7 au 26 mars, avec le Théâtre Victor Hugo, Le Temps des cerises d'Issy-les-Moulineaux, le Théâtre de Châtillon, l'Azimut à Anthony et Châtenay-Malabry, l'université de Paris-Nanterre, le service jeunesse de la ville de Nanterre, la scène nationale de Malakoff et les Gémeaux. 13 spectacles sont prévus. Au-delà de l'accompagnement à l'année en coproduction, le festival a pour projet de proposer tous les ans à deux jeunes compagnies en création une résidence commune de 10 jours avec une équipe marionnettique plus reconnue (en 2025 : Elise Vigneron, en partenariat avec le Théâtre de Châtillon).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  ANTONY
-  SCEAUX
-  ISSY-LES-MOULINEAUX
-  BAGNEUX
-  MALAKOFF
-  CHATILLON
-  NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	142 000,00	73,14%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	650,00	0,33%
Dépenses actions culturelles	9 000,00	4,64%
Dépenses de communication	30 000,00	15,45%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	12 485,00	6,43%
Total	194 135,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide aux festivals (S)	25 000,00	12,88%
Conseil départemental des Hauts-de-Seine (S)	30 000,00	15,45%
Recettes propres	139 135,00	71,67%
Total	194 135,00	100,00%

DOSSIER N° EX086331 - Aide aux festivals - CIRQUEEVOLUTION - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	351 000,00 € TTC	9,97 %	35 000,00 €
Montant total de la subvention			35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIRQUEEVOLUTION
Adresse administrative : 2 AVENUE DU MESNIL
95470 FOSSES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANTONELLA JACOB, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

CirquEvolution est un réseau actif de 22 structures culturelles franciliennes issues principalement du Val-d'Oise mais aussi de Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis, qui œuvre au rayonnement du cirque contemporain via la mutualisation des expertises, compétences, moyens humains et financiers afin d'élaborer une programmation commune et une diffusion par saison. Les spectacles sont joués dans les théâtres partenaires mais également sous chapiteau ou dans des espaces non dédiés au spectacle vivant (médiathèques, lycées et établissements scolaires, salles municipales...). Des actions culturelles sont proposées parallèlement aux spectacles.

L'édition 2023-2024 a permis à 8 spectacles de tourner dans 24 villes pour 87 représentations devant plus de 18 000 spectateurs. Un chapiteau a été installé de manière mutualisée (à Villeparisis avec Gonesse, Marly-la-Ville, Fosses et Mitry-Mory). Plusieurs spectacles ont joué en établissements scolaires et dans des lieux non dédiés.

L'édition 2024-2025 prévoit de programmer 9 spectacles pour 126 représentations dont 67 scolaires dans 22 villes. La programmation présentera différentes esthétiques du cirque contemporain avec une part importante pour la magie nouvelle (compagnie Stupefy !, de Gandini Juggling, Blizzart concept...). Des propositions originales travaillent la proximité avec les publics notamment via les deux chapiteaux qui

s'implanteront à Gonesse (95) et Juilly (77) dans une mutualisation avec l'agglomération Roissy-Pays-de-France. Près de 200h d'actions culturelles sont prévues.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- MITRY-MORY
- VILLEPARISIS
- FONTENAY-LE-FLEURY
- BEYNES
- ANTONY
- FONTENAY-AUX-ROSES
- COLOMBES
- LA COURNEUVE
- BONDY
- LE KREMLIN-BICETRE
- RUNGIS
- CERGY
- PONTOISE
- SAINT-OUEN-L'AUMONE
- FOSSES
- MARLY-LA-VILLE
- SARCELLES
- VILLIERS-LE-BEL
- EAUBONNE
- CORMEILLES-EN-PARISIS
- ECOUEN
- GONESSE
- GOUSSAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	249 000,00	69,94%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	41 000,00	11,52%
Dépenses actions culturelles	40 000,00	11,24%
Dépenses de communication	6 000,00	1,69%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	20 000,00	5,62%
Total	356 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	40 000,00	11,24%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	30 000,00	8,43%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	17 000,00	4,78%
Subvention Département (sollicitée) : CD95	25 000,00	7,02%
Subvention EPCI (acquise) : CARPF	55 000,00	15,45%
Subvention Villes (acquise) : Cergy, Gonesse, Mitry, Villeparisis, Beynes, Marly, Sarcelles, Eaubonne, St-Ouen-l'Eaumone, Fontenay, Pontoise, Ecouen	153 000,00	42,98%
Sociétés civiles	30 000,00	8,43%
Recettes propres	6 000,00	1,69%
Total	356 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086333 - Aide aux festivals - ESCALES DANSE - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	248 000,00 € TTC	6,05 %	15 000,00 €
Montant total de la subvention			15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESCALES DANSE
Adresse administrative : 2 AVENUE DU MESNIL
95470 FOSSES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANTONELLA JACOB, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Escapes Danse - réseau conventionné danse en territoire est une association de 20 membres principalement du Val-d'Oise. Ce collectif élabore une saison de diffusion de danse contemporaine dans des théâtres pluridisciplinaires. La programmation d'Escapes Danse se structure autour de deux axes principaux : une programmation artistique mutualisée et diversifiée, ainsi que des projets d'éducation artistique et culturelle impliquant les publics scolaires, les amateurs et les habitants.

La programmation se déroule sur 3 axes : un temps fort avec une pièce de grand plateau, une programmation jeune public et le croisement des esthétiques.

En 2023-2024, 6 spectacles ont été présentés pour 64 représentations dans 15 villes principalement en grande couronne (Val-d'Oise et Seine-et-Marne). Le chorégraphe Hofesh Shechter a été accueilli pour la création française de son spectacle FROM ENGLAND WITH LOVE. 158 h d'actions culturelles ont été menées auprès de 575 participants dont 70 lycéens.

En 2024-2025, la programmation prévoit 6 spectacles pour 62 représentations. La pièce grand plateau accueillie sera D'APRÈS UNE HISTOIRE VRAIE de Christian Rizzo. Dans ce cadre, Escapes danse coordonne des déplacements de publics depuis les 10 villes partenaires : Cergy, Corneilles-en-Parisis, Eaubonne, Fosses, Goussainville, Gonesse, Marly-la-Ville, Villeparisis, Mitry-Mory, et Enghien les Bains

qui accueillera le spectacle. Le reste de la programmation s'articulera notamment autour d'un focus sur le chorégraphe Marco da Silva Ferreira et une pièce qui peut se jouer in-situ en lycée I. OU LE COMPLEXE DU HOMARD de Catherine Dreyfus-Cie ACT2. 120 h d'actions culturelles sont prévues notamment auprès de lycéens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  VILLEPARISIS
-  COLOMBES
-  CERGY
-  SAINT-OUEN-L'AUMONE
-  FOSSES
-  MARLY-LA-VILLE
-  SARCELLES
-  EAUBONNE
-  CORMEILLES-EN-PARISIS
-  ENGHIEEN-LES-BAINS
-  GONESSE
-  GOUSSAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	202 000,00	79,84%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	6 000,00	2,37%
Dépenses actions culturelles	24 000,00	9,49%
Dépenses de communication	2 000,00	0,79%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	19 000,00	7,51%
Total	253 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	20 000,00	7,91%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	50 000,00	19,76%
Subvention Département (sollicitée) : CD95	35 000,00	13,83%
Subvention Villes (acquise) : Eaubonne, Villeparisis, Enghien, Fosses, Corneilles, Sarcelles, Colombes, St-Ouen-l'Aumône, Gonesse, Mitry, Cergy	109 000,00	43,08%
Sociétés civiles (sollicitée)	10 000,00	3,95%
Recettes propres	29 000,00	11,46%
Total	253 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086334 - Aide aux festivals - CIRCUSNEXT - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	259 300,00 € TTC	8,68 %	22 500,00 €
	Montant total de la subvention		22 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIRCUSNEXT

Adresse administrative : 15-17 VILLA SAINT-JACQUES
75014 PARIS 14E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN-CHRISTOPHE BONNEAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

En 2001-2002, dans le cadre de l'année des arts du cirque en France, le dispositif Jeunes Talents Cirque est créé à l'initiative du ministère de la Culture afin de repérer de jeunes auteurs de cirque contemporain et accompagner leur émergence. L'opération, reconduite jusqu'en 2008, devient européenne en 2009 avec des fonds de la Commission Européenne et se renomme circusnext. L'opération circusnext, unique dispositif de repérage et d'accompagnement d'auteurs de cirque émergents au niveau européen, est bâtie sur : un appel à projets européen, une pré-sélection sur dossier puis une sélection au plateau (maquette puis entretien avec le jury européen), des résidences et bourses de création, un accompagnement des artistes, des présentations publiques des extraits aboutis des futurs spectacles de lauréats devant des professionnels (environ 200) et du grand public (environ 700). Ce dispositif est désormais annualisé sur 3 saisons, actuellement de 2022 à 2025. L'implantation de circusnext au sein de la Ferme Montsouris (Paris 14) n'est toujours pas effective en raison de problèmes de sécurité du bâtiment.

En mai 2024, circusnext a présenté la sélection des 12 lauréats à Paris au Théâtre de la Cité internationale. Cet évènement, dédié à un public de professionnels, donnant à voir 12 maquettes de compagnies européennes émergentes de cirque contemporain a rassemblé 60 professionnels. A la suite de la sélection des 4 lauréats, les Révélation circusnext 2024 se sont déroulées trois semaines plus tard

au TCI . Cet évènement a rassemblé 400 personnes sur 2 jours dont 80 professionnels. Les 4 lauréats 2024 sont Noa Aubry (France), Taigi Cirkas (Lituanie), La Víspera (Espagne) et Maison Courbe (France). Même si l'inauguration de la Ferme Montsouris prévue au premier semestre 2024 n'a pas pu avoir lieu, la plupart des activités prévues ont pu être reprogrammées hors les murs chez des partenaires franciliens.

Durant l'édition 2024-2025 circusnext continuera à donner de la visibilité aux compagnies labélisées et de familiariser les publics avec les coulisses de la création circassienne avec son programme de diffusion d'étapes de travail de créations en cours. Cette saison sera marquée par la clôture du programme 2022-2025. L'accent sera mis sur la diffusion d'ancien lauréats, les partenariats avec des structures franciliennes seront renforcés et une conférence européenne Think Circus accompagnée de diffusions constituera un temps fort pour clôturer en beauté ce programme. Les partenariats franciliens, destinés à donner de la visibilité et accompagner la création des compagnies labélisée par circusnext, se poursuivront avec le Théâtre de la cité Internationale à Paris, la Maison des jonglages (prochainement installée à Bondy) ou encore le Cirque électrique (Paris 19e).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	114 500,00	44,16%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	62 800,00	24,22%
Dépenses actions culturelles	12 500,00	4,82%
Dépenses de communication	29 500,00	11,38%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	40 000,00	15,43%
Total	259 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	22 500,00	8,68%
Subvention État (acquise)	28 300,00	10,91%
Subvention Ville de Paris (sollicitée)	8 000,00	3,09%
Subvention européenne (acquise)	190 000,00	73,27%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	2 500,00	0,96%
Partenaires privés (sollicitée)	8 000,00	3,09%
Total	259 300,00	100,00%

DOSSIER N° EX086336 - Aide aux festivals - PIANO CAMPUS - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	189 750,00 € TTC	7,91 %	15 000,00 €
Montant total de la subvention			15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AEUROPAA PIANO CAMPUS

Adresse administrative : 31 RUE DE MARTIMPREY
95300 PONTOISE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur PASCAL ESCANDE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Né en 2002, le festival Piano Campus se déroule chaque année entre janvier et mars, à Pontoise, dans d'autres villes de l'agglomération de Cergy-Pontoise (principalement Vauréal et Osny) ainsi qu'à Puteaux dans les Hauts-de-Seine.

La manifestation se compose d'une programmation d'une vingtaine de concerts (presque tous gratuits), quelques actions de sensibilisation (concerts en établissement scolaire) et l'organisation d'un concours international de trois jours avec 12 candidats auditionnés qui peuvent prétendre à une douzaine de prix dont 3 grands prix.

En 2024, 22 concerts ont été donnés dans 10 villes principalement du Val-d'Oise. 9 h d'actions de sensibilisation (concerts en établissement) ont été assurées, dont 2 concerts en lycée. La finale s'est déroulée le 4 février, et chaque finaliste a interprété la pièce inédite du compositeur invité Fabien Touchard. Les lauréats piano campus or, argent et bronze sont Élian Ramamonjisoa, Sophie Boucheau, Paul Lecocq.

Du 11 janvier au 9 février 2025, la prochaine édition de Piano Campus présentera 21 concerts dont plusieurs récitals des précédents lauréats.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- ACHERES
- PUTEAUX
- CERGY
- OSNY
- PONTOISE
- SAINT-OUEN-L'AUMONE
- VAUREAL
- ARNOUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	74 450,00	38,63%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	26 850,00	13,93%
Dépenses actions culturelles	27 500,00	14,27%
Dépenses de communication	26 750,00	13,88%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	37 200,00	19,30%
Total	192 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	18 000,00	9,34%
Subvention Département (sollicitée) : CD95	29 000,00	15,05%
Subvention EPCI (sollicitée) : CACP	35 000,00	18,16%
Subvention Ville (sollicitée) : Pontoise	45 000,00	23,35%
Sociétés civiles	3 500,00	1,82%
Partenaires privés	44 500,00	23,09%
Recettes propres	17 750,00	9,21%
Total	192 750,00	100,00%

DOSSIER N° EX086339 - Aide aux festivals - A QUI LE TOUR - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	85 000,00 € TTC	23,53 %	20 000,00 €
Montant total de la subvention			20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : A QUI LE TOUR

Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
95440 ECOUEN

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame VERONIQUE CALLIGARO, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Active dans plusieurs villes du Val-d'Oise en tant qu'opérateur de musiques actuelles (Ecouen, Domont, Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Arnouville, Eaubonne...), l'association À qui le tour porte la programmation de concerts mais aussi une école de musique et de nombreuses actions culturelles.

Le festival Passworld se construit avec des partenaires du Val-d'Oise. Il est particulièrement implanté dans l'est du département. Ce festival itinérant de musiques du monde met en valeur les cultures du monde à travers la musique, la gastronomie et plus largement le patrimoine culturel.

L'édition 2024 du festival s'est déroulée de fin février à avril, 13 concerts ont été accueilli par 8 villes du Val-d'Oise, majoritairement dans des lieux spécialisés en musiques actuelles. 132 h d'actions culturelles ont été données dont 2 projets pour les lycéens.

Pour 2025, le projet du festival Passworld se réinvente en concentrant son action sur l'agglomération Roissy-Pays-de-France, dans le but de dynamiser l'offre culturelle de ce territoire en musiques actuelles. Il se déroulera de mars à juillet et se déclinera dans 7 communes du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne, entre milieu urbain, périurbain et rural. Les lieux de diffusion seront diversifiés (salles de spectacle, médiathèques, lycées et concerts en plein air) pour un total de 26 concerts d'artistes confirmés (D de Kabal, Asian Dub Fondation, Josef Josef...) et d'artistes locaux. Des actions culturelles seront proposées

auprès d'artistes amateurs, de collégiens et de lycéens (lycée de Goussainville).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  COMPANS
-  PUISEUX-EN-FRANCE
-  SURVILLIERS
-  GARGES-LES-GONESSE
-  VILLIERS-LE-BEL
-  ECOUEN
-  GOUSSAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	35 500,00	39,44%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	22 000,00	24,44%
Dépenses actions culturelles	5 500,00	6,11%
Dépenses de communication	15 000,00	16,67%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	12 000,00	13,33%
Total	90 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	25 000,00	27,78%
Subvention Département (sollicitée) : CD95	10 000,00	11,11%
Subvention EPCI (acquise) : CARPF	40 000,00	44,44%
Subvention Ville (acquise) : Ecouen	3 000,00	3,33%
FONJEPS (acquis)	3 000,00	3,33%
Sociétés civiles	2 000,00	2,22%
Recettes propres	7 000,00	7,78%
Total	90 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086840 - Aide aux festivals - ASSOCIATION PARIS JEUNE PUBLIC - FESTIVAL LES ENFANTS D'ABORD ! - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	177 930,00 € TTC	8,43 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PJP ASSOCIATION PARIS JEUNE PUBLIC

Adresse administrative : 11 VILLA MAURICE ROLLINAT
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame HELENE ICART, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Les Enfants d'abord est un festival pluridisciplinaire de spectacle vivant, destiné aux enfants de 6 mois à 6 ans et aux adultes qui les accompagnent. Né en 2014, il a pour but de sensibiliser les enfants à l'art grâce à une programmation de spectacles exigeants et novateurs. Il a lieu dans les quartiers populaires de l'est parisien et dans les territoires ruraux du Val-d'Oise, où les inégalités en matière d'offre culturelle en direction des publics jeunes sont importantes. Il fédère ainsi un réseau de 18 lieux à Paris, 24 lieux dans le Vexin (95) et 2 communautés de communes (Vexin Centre, Sausseron-Impressionnistes) avec une ouverture à venir sur les Yvelines (GPSEO). Les spectacles sont accompagnés d'ateliers visant à renforcer les liens de parentalité et à lutter contre l'exclusion culturelle.

En 2023, le festival a eu lieu du 25 novembre au 14 décembre 2023 à Paris et dans le Vexin. Si les objectifs et la ligne artistique restent inchangés, le festival a initié un premier focus international (flamand). Au total, plus de 6 000 spectateurs franciliens, dont une centaine de programmeurs, ont été accueillis avec un taux de fréquentation important (93%).

Pour 2024, le festival aura lieu du 20 novembre au 15 décembre à Paris et dans le Vexin. Cela permettra de développer le rayonnement régional en favorisant la circulation des œuvres et des publics sur chaque territoire. Un nouveau focus international sera proposé, mettant à l'honneur l'Italie. 27 spectacles sont prévus, avec 18 créations et 14 équipes émergentes. Ils seront accueillis par 27 communes et 5 arrondissements parisiens. Parmi les actions culturelles, 3 ateliers réguliers seront proposés : "Musique classique en Vexin", "Petite enfance en Exil à Paris" et un nouveau projet autour de la danse dans le Vexin. La politique tarifaire connaîtra une légère augmentation à Paris avec des billets de 5 à 10€ et de 0 à 5€ dans le Vexin.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- JAMBVILLE
- FONTENAY-SAINT-PERE
- SAILLY
- BOISSY-L'AILLERIE
- HARAVILLIERS
- MARINES
- ARRONVILLE
- ENNERY
- EPIAIS-RHUS
- HEROUVILLE
- LABBEVILLE
- NESLES-LA-VALLEE
- VALLANGOUJARD
- GUIRY-EN-VEXIN
- LE PERCHAY
- AUVERS-SUR-OISE
- BUTRY-SUR-OISE
- VALMONDOIS
- AVERNES
- FREMAINVILLE
- SERAINCOURT
- THEMERICOURT
- FROUVILLE
- WY-DIT-JOLI-VILLAGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	120 265,00	63,99%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	17 655,00	9,39%
Dépenses actions culturelles	11 230,00	5,98%
Dépenses de communication	9 200,00	4,90%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	29 580,00	15,74%
Total	187 930,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide aux festivals (S)	25 000,00	13,30%
DRAC Île-de-France (S)	45 000,00	23,95%
Conseil départemental du Val-d'Oise (S)	12 000,00	6,39%
Conseil départemental des Yvelines (S)	5 000,00	2,66%
11 communes du Parc naturel régional du Vexin (A)	5 500,00	2,93%
6 structures petite enfance du Vexin (A)	3 050,00	1,62%
Ville de Paris	5 000,00	2,66%
Paris : 10e, 18e, 19e, 20e, 9e (S)	20 000,00	10,64%
Parc naturel régional du Vexin (S)	5 000,00	2,66%
Communauté de communes Vexin Centre (S)	3 500,00	1,86%
Communauté de communes Sausseron-Impressionnistes (A)	10 300,00	5,48%
Communauté de communes GPSEO (S)	2 000,00	1,06%
Institut culturel italien (S)	5 000,00	2,66%
Ambassade d'Italie (S)	5 000,00	2,66%
Sacem (S)	8 000,00	4,26%
Structures sociales : Emmaüs, Cimade (S)	1 500,00	0,80%
Mécénat (S)	10 200,00	5,43%
Recettes propres : billetterie et fonds propres	16 880,00	8,98%
Total	187 930,00	100,00%

DOSSIER N° EX086394 - Aide à l'accompagnement - PRÉMISSSES PRODUCTION - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	75 895,00 € HT	13,18 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PREMISSES PRODUCTION

Adresse administrative : 10 RUE DU JOURDAIN
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN-PAUL PEREZ, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 2017 dans le cadre d'un projet partagé avec le TCI, Prémisses Production est depuis devenu une structure privée qui se veut investie d'une mission de service public de production, de diffusion et de structuration en direction de la très jeune création. À travers un appel à projets national à destination des écoles supérieures, les premières éditions ont permis de mettre en place un système de repérage et d'accompagnement, sur un temps long d'au moins 3 ans, de jeunes auteurs / artistes par des programmes associant des scènes franciliennes et régionales, appelées à devenir des lieux-ressources et contributifs pour les artistes. Le projet, appuyé sur un modèle de production déléguée et à l'instar d'un incubateur, a comme ambition l'insertion professionnelle des jeunes artistes du spectacle vivant. En 5 ans, 15 équipes en insertion ont été accompagnées et ces 2 dernières années : 2 équipes ont intégré en 2022 le dispositif dont Sarah Delaby-Rochette en théâtre et Leo Ricordel en cirque avec le Montfort Théâtre (lauréat FORTE) et deux auteurs en 2023 avec Théâtre Ouvert (Raphaël Gautier et Marine Chartrain). Depuis septembre 2022, Prémisses Production s'occupe également de la programmation Jeune création du Théâtre de l'Athénée.

Depuis 2017, Prémisses Production réunit annuellement ses partenaires autour d'une journée de repérage de jeunes équipes artistiques issues des écoles nationales. Pour la journée de repérage 2024, dont l'appel à projet a été publié en mai 2024 et qui a lieu le 13 septembre 2024 au Théâtre de la Bastille, Prémisses Production est accompagnée de 13 théâtres partenaires dont 4 franciliens (le Théâtre de la Bastille à Paris, le Théâtre-Cinéma et l'Ampli de Fontenay-le-Fleury -78 -, les Bords de Scènes Grand-Orly Seine Bièvre -91) et le Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine – 94), 8 en régions (la Halle aux grains - Scène nationale de Blois, la MC2 : Maison de la Culture de Grenoble – Scène Nationale, Le Bercail – Outil de création, marionnette & arts associés à Dunkerque, Le Manège Maubeuge – Scène Nationale transfrontalière, le Préau - CDN de Normandie - Vire, Le Quai – CDN Angers Pays de la Loire, Le Théâtre d'Orléans – Scène Nationale, Le Théâtre des Bains Douches – Le Havre) et 1 à l'international (La Corte Ospitale / Italie).

Ces partenaires participent à la présélection des 4 projets portés par des équipes artistiques issues d'écoles nationales depuis 5 ans, assistent à la journée de repérage au Théâtre de la Bastille au cours de laquelle les équipes sélectionnées présentent leur maquette devant une cinquantaine de professionnels du spectacle vivant qui sélectionnent à l'issue de cette journée 1 ou 2 équipes artistiques. Les partenaires communiquent sur leur propre réseau sur la ou les équipes sélectionnées et lauréates et apportent leur soutien sur trois années en résidence et/ou coproduction et/ou cession aux lauréats. Prémisses Production accompagne sur ces 3 années à minima la ou les 2 équipes en production déléguée. Elle pourra programmer un ou plusieurs projets au Théâtre de l'Athénée dans la salle Christian Bérard dans le cadre de son partenariat. Au cours de ces années d'accompagnement, Prémisses production formera également de jeunes administrateurs voués à rencontrer de jeunes équipes artistiques et à se structurer ensemble dans la perspective d'une sortie du dispositif.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  FONTENAY-LE-FLEURY
-  JUVISY-SUR-ORGE
-  VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	88 167,00	83,26%
Dépenses de communication liée à la promotion du projet	3 150,00	2,97%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	14 578,00	13,77%
Total	105 895,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à l'accompagnement (sollicitée)	40 000,00	37,77%
DRAC Île-de-France (acquise)	10 587,00	10,00%
Contribution des structures partenaires du projet (sollicitée)	30 000,00	28,33%
Recettes propres	25 308,00	23,90%
Total	105 895,00	100,00%

DOSSIER N° EX086407 - Aide à l'accompagnement - COLLECTIF 12 - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	59 790,00 € HT	41,81 %	25 000,00 €
Montant total de la subvention			25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF 12

Adresse administrative : 174 BD DU MARECHAL JUIN
78200 MANTES-LA-JOLIE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur FREDERIC FACHENA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondé en 1998, le Collectif 12 est un lieu de création artistique pluridisciplinaire, installé dans les locaux d'une ancienne miroiterie de Mantes-la-Jolie (Friche A Malraux), réhabilitée et dotée d'une salle de spectacle en 2003. Il propose une quarantaine d'ouverture-public chaque saison, dont une vingtaine de spectacles professionnels. Les spectacles programmés sont essentiellement issus de résidence de création, les autres propositions, débats, rencontres, festivals, restitutions d'ateliers et de stages, sont déterminées par la relation du Collectif 12 à ses voisins, les habitants de l'agglomération de Mantes. Aujourd'hui géré par une équipe administrative de huit personnes, le Collectif 12 réunit une vingtaine d'artistes impliqués régulièrement dans la vie du lieu.

Le Pôle accompagnement s'est donné pour mission de conseiller et d'informer les compagnies accueillies tout au long de l'année au Collectif 12, en administration, production, diffusion et technique, en s'appuyant sur des compagnies « associées » dans un Pôle Compagnies, renouvelé en 2023-2024 (collectif Embuscade, compagnies Beïna et Bousculade).

Cette mission se réalise sous la forme de demi-journées d'accompagnement, de temps individualisés avec des conseils personnalisés, de soutiens pratiques aux compagnies (dialogue et relecture budgétaire, aide à la rédaction de dossier, mise en relation avec des partenaires de diffusion ou de production,

notamment en théâtre avec les partenaires du plateau « A l'horizon » et en danse avec Danse dense, le Théâtre de Vanves et l'Etoile du Nord...), de lettres mensuelles d'information et de veille générale, de laboratoires d'échanges artistiques. Le pôle accompagnement n'a pas vocation à devenir un bureau de production, mais à développer des méthodes et des outils spécifiques propres aux compagnies émergentes dans l'objectif de leur autonomisation.

Pour rappel, le projet d'accompagnement 2023/2024 a permis d'accompagner 7 compagnies dont 1 en Danse : la compagnie Ta-Da Chérie, et 6 compagnies (dont la première est également membre du pôle Compagnies) en Théâtre : Collectif Embuscade, Compagnie Beïna, Diptyque Collectif, Compagnie Bousculade, Le Furor Poetico, compagnie de théâtre et de musique et la compagnie Le Pépin de théâtre Jeune public. Chaque compagnie a bénéficié a minima de temps individuels d'échanges et d'une demi-journée d'accompagnement à un moment clé défini en fonction de leur phase de production ou de diffusion, soit un total de 12 demi-journées. Treize journées d'échanges professionnels ont été organisées pour les laboratoires d'échanges et de pratiques artistiques destinés aux artistes et compagnies accompagnés, avec 2 présentations publiques dont la dernière a eu lieu le 21 septembre 2024. « A l'horizon », la rencontre professionnelle de novembre 2023 concernant 6 projets de compagnies de théâtre et danse présentées par le Théâtre Berthelot, l'Etoile du Nord et Lilas en Scène a eu lieu en présence de 35 professionnels et a été retransmise en direct sur la chaîne youtube du Collectif 12.

7 compagnies seront soutenues en 2024-25. Le Collectif 12, l'Etoile du Nord, le Théâtre Berthelot-Jean Guerrin et Lilas en Scène s'associent en utilisant leurs compétences et leurs moyens pour co-organiser avec les compagnies coordinatrices du pôle, une rencontre professionnelle « A l'horizon, Plateau découverte de projets en cours » au Théâtre Berthelot le 20 novembre 2024, au cours de laquelle les théâtres partenaires proposeront 6 compagnies, à l'exception du nouveau partenaire, Nouveau-Gare-au-Théâtre qui ne présentera pas de compagnie en 2024, mais proposera une résidence d'une semaine à l'une de celles sélectionnées pour le plateau.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

📍 MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	49 400,00	71,81%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	19 390,00	28,19%
Total	68 790,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à l'accompagnement (sollicitée)	34 000,00	49,43%
DRAC Île-de-France (acquise)	20 000,00	29,07%
EPCI CU GPSEO (acquise)	6 190,00	9,00%
Ville de Mantes-la-Jolie (acquise)	5 000,00	7,27%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée)	3 600,00	5,23%
Total	68 790,00	100,00%

**DOSSIER N° EX086408 - Aide à l'accompagnement - LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE - CP
NOVEMBRE 2024**

Dispositif : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	62 000,00 € TTC	32,26 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE

Adresse administrative : IMPASSE DE LA RENARDIERE
92220 BAGNEUX

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ELEFTERIOS KECHAGIOGLOU, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour ce projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de début de projet.

Description :

Partenaires de longue date et œuvrant sur le même territoire (Vallée Sud Grand Paris), le Plus Petit Cirque du Monde et L'Azimut collaborent pour la promotion des arts du cirque et des arts urbains. Complémentaires, ils se sont de nombreuses fois associés pour mener à bien des projets d'action culturelle, d'aide à l'émergence ou de diffusion. Ensemble, ils ont créé le dispositif d'accompagnement "Accélérateur Arts du cirque – Arts dans les espaces publics et les territoires " à destination des artistes de cirque émergents. En 2021, Le réseau Cirquévolution a rejoint le dispositif, offrant un rayonnement plus large sur le territoire francilien aux projets et plus d'opportunités aux artistes accompagnés. L'objectif principal de cet accélérateur est d'accompagner des équipes artistiques afin de développer des œuvres originales pouvant s'adapter à l'espace public et aux lieux non dédiés.

L'accompagnement se décline en quatre axes :

1. Conseil-formation sur le volet économique et structurel des projets artistiques
2. Accompagnement des spectacles destinés à l'espace public et aux lieux non-dédiés
3. Accompagnement au repérage et à la visibilité
4. Co-construction d'actions d'éducation artistique et culturelle avec les équipes artistiques

Sur la saison 23/24, 8 équipes artistiques ont été accompagnées pour un volume horaire global de 920 heures soit 115 heures par équipe. Pour la saison à venir, 7 équipes artistiques vont être accompagnées avec une centaine d'heures prévues pour chacune, déclinées sur les 4 axes du projet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

🏠 BAGNEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	61 703,50	75,25%
Dépenses techniques et logistiques	3 147,70	3,84%
Dépenses de communication liée à la promotion du projet	2 235,00	2,73%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	14 913,80	18,19%
Total	82 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à l'accompagnement (sollicitée)	40 000,00	48,78%
DRAC Île-de-France (acquise)	15 000,00	18,29%
Contribution de la structure partenaire du projet (acquise) : PPCM	5 000,00	6,10%
Contribution de la structure partenaire du projet (sollicitée) : Azimut	5 000,00	6,10%
Contribution de la structure partenaire du projet (acquise) : Cirquevolution	5 000,00	6,10%
Partenaires privés (acquise)	10 000,00	12,20%
Recettes propres	2 000,00	2,44%
Total	82 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX086427 - Aide à l'accompagnement - ASSOCIATION DANSE DENSE - CP
NOVEMBRE 2024**

Dispositif : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	34 000,00 € TTC	44,12 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DANSE DENSE

Adresse administrative : 2 RUE SADI CARNOT
93500 PANTIN

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame SYLVIE LAVOUX, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Danse Dense est un acteur marquant de l'histoire de la danse contemporaine. Depuis plus de 30 ans, ce projet unique en France poursuit un seul objectif : rendre visible les jeunes auteurs de la création chorégraphique contemporaine. Danse Dense œuvre au repérage et à la visibilité des chorégraphes en début de parcours (jusqu'à cinq créations), et les accompagne dans le développement de leur projet artistique et leur professionnalisation. Danse Dense leur propose des programmes personnalisés afin qu'ils puissent acquérir outils, savoirs, compétences, expérience. Ils ont ainsi la possibilité de confronter leurs processus lors d'ateliers auprès de différents publics, de suivre des formations, de bénéficier de résidences, d'exposer leurs projets lors de plateformes professionnelles, de présenter leurs pièces au cours d'un festival dédié aux danses d'aujourd'hui, itinérant et organisé entre novembre et décembre. Olivier Stora a pris la direction de Danse dense depuis novembre 2022.

L'arrivée d'une nouvelle direction a donné un nouvel élan et de nouvelles modalités d'accompagnement des chorégraphes émergents au sein de Danse Dense. L'accompagnement s'est enrichi d'une part de l'expertise en ingénierie de formation et conseil de l'AGECIF, d'autre part des apports artistiques et

techniques de la Chaufferie - Compagnie DCA Philippe Decouflé. 16 compagnies ont été accompagnées jusqu'à l'automne 2024 et ont bénéficié tout au long de l'année de : sessions collectives d'analyses et échanges de pratiques, parcours individualisés de formation, rédactions d'entretiens autour des créations, relations de presse, outils vidéo et photos en ligne, conseils dramaturgiques et artistiques, conseils stratégiques et administratifs.

Pour cette édition, l'équipe de Danse dense souhaite mettre en lumière la question de la dramaturgie dans l'écriture chorégraphique en ouvrant un pôle ressource. Des temps de résidence pour les équipes artistiques seront proposés dans le parcours à venir avec l'accompagnement d'un dramaturge. Le projet intégrera également l'apport d'un regard transversal porté sur le travail de création en cours de fabrication, en utilisant le protocole de la méthode feed back, DAS Theatre Feedback Method mis en place par les enseignants de l'Université des arts d'Amsterdam. Georges Weinand, membre de l'équipe et initiateur de la méthode sera invité pour la transmettre, à chaque session, le groupe réuni sera constitué d'une quinzaine de personnes représentant différents points de vue sur les projets : artistes, chorégraphes, performeurs, programmeurs, curateurs, relations publiques, techniciens, producteurs, critiques....

Un programme d'accompagnement sur le plan administratif et artistique sera mis en place auprès des 15 compagnies sélectionnées par Danse Dense en partenariat avec l'Agecif, le Point Éphémère, Artagon, une vidéaste, un photographe, une chargée de communication. Ce dispositif individualisé s'adaptera aux besoins des compagnies au regard de la structuration de leur projet global, des problématiques rencontrées et des axes de développement envisagés. Le dispositif de compagnonnage spécifique et renforcé sera mis en place tout au long de l'année.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	26 450,00	69,61%
Dépenses de communication liée à la promotion du projet	150,00	0,39%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	11 400,00	30,00%
Total	38 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à l'accompagnement (sollicitée)	19 000,00	50,00%
DRAC Île-de-France (acquise)	7 500,00	19,74%
CD 93 (acquise)	7 500,00	19,74%
Ville de Pantin (acquise)	4 000,00	10,53%
Total	38 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086434 - Aide à l'accompagnement - GROUPE DES 20 THÉÂTRES EN ÎLE-DE-FRANCE - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	162 265,00 € HT	21,57 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GROUPE DES 20 THEATRES EN ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 18 BIS RUE HENRY MONNIER
75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LUCIE CHATAIGNER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 1994, le Groupe des 20 Théâtres en Île-de-France réunit des responsables de scènes publiques franciliennes de proximité dont la programmation est ouverte à la pluridisciplinarité. Le soutien à la création et aux écritures contemporaines est une préoccupation majeure qui s'exprime par une volonté affirmée de coproduction et de préachat. L'action culturelle est également un enjeu quotidien pour ses membres sur leur territoire.

Le soutien et l'accompagnement des équipes artistiques prennent la forme d'une coproduction tous les 2 ans sur un projet de création qui tourne dans le réseau, et de l'organisation de journées professionnelles (Les Plateaux) qui favorisent la visibilité de propositions artistiques soutenues. Un volet dédié à l'inter-réseau est développé avec 6 réseaux partenaires en région favorisant la circulation des œuvres.

Bilan 2023-24

En 2023-2024, 24 compagnies ont été accompagnées. 16 projets artistiques (dont 9 en diffusion) ont été présentés aux Plateaux au Théâtre de Suresnes Jean Vilar, composés de projets repérés et sélectionnés

par les membres du Groupe des 20 et de 3 projets accompagnés par les réseaux partenaires (Quint'Est, La Croisée Hauts-de-France, Groupe des 20 Auvergne-Rhône-Alpes, FRAS-Corodis en Suisse). Par ailleurs, après HIKU de la compagnie Shonen, lauréate en 2022 (dont la tournée s'est déroulée en 2023-24 sur 10 dates auprès de 9 théâtres du réseau), le projet de la compagnie Eskandar a été sélectionné parmi les 4 finalistes, à partir de la thématique du vivant lors des Plateaux du 15 novembre 2023 à l'Espace Marcel Carné de Saint-Michel-sur-Orge (91). Il bénéficie d'une coproduction en 2024 puis d'une tournée en 2024-2025 dans les structures membres du réseau en Île-de-France (appel à candidatures désormais tous les deux ans).

Projet 2024-25

Cette saison 22 compagnies seront accompagnées en poursuivant la communication autour des projets soutenus au cours des 2 saisons précédentes. En juillet 2024 un événement pendant le festival d'Avignon a encouragé la visibilité des compagnies Collectif Eskandar, Madie Bergson, Entity. Les 7 et 8 octobre 2024, le réseau organise à nouveau des rencontres professionnelles (Les Plateaux) avec une soirée spéciale dédiée à la célébration de ses 30 ans au théâtre de Châtillon. Ces Plateaux réuniront jusqu'à 150 programmateurs et les partenaires du réseau sur 2 jours. 19 projets artistiques sélectionnés seront présentés, 9 en création et 10 en diffusion. À l'issue des Plateaux, des liens au long cours se traduisant par des soutiens de diverses natures (préachat, production, résidence, suivi du travail, communication) se créent entre les artistes et les professionnels.

Au printemps 2025, le Groupe des 20 diffusera son prochain appel à projets autour d'une thématique précise. Le lauréat désigné à l'automne 2025 bénéficiera d'une coproduction et d'une tournée les 2 saisons suivantes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PONTAULT-COMBAULT
- JUVISY-SUR-ORGE
- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
- CHATILLON
- SURESNES
- LA COURNEUVE
- NOISY-LE-SEC
- PANTIN
- ROSNY-SOUS-BOIS
- CACHAN
- CHEVILLY-LARUE
- CHOISY-LE-ROI
- RUNGIS
- VITRY-SUR-SEINE
- EAUBONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	74 300,00	44,42%
Dépenses techniques et logistiques	25 215,00	15,07%
Dépenses de communication liée à la promotion du projet	19 400,00	11,60%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	48 350,00	28,91%
Total	167 265,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à l'accompagnement (sollicitée)	40 000,00	23,91%
DRAC Île-de-France (acquise)	57 000,00	34,08%
Contribution du Théâtre de Rungis	8 678,00	5,19%
Contribution du Théâtre de Chevilly-Larue	8 678,00	5,19%
Contribution du Théâtre de Châtillon	7 659,00	4,58%
Contribution du centre culturel Houdremont - La Courneuve	8 601,00	5,14%
Contribution du Théâtre des Bergeries Noisy-le-Grand	8 678,00	5,19%
Sociétés civiles	8 000,00	4,78%
Recettes propres	19 971,00	11,94%
Total	167 265,00	100,00%

DOSSIER N° EX086435 - Aide à l'accompagnement - ATMAC - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	29 270,00 € HT	20,50 %	6 000,00 €
Montant total de la subvention			6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATMAC ASSO TECH MASS ACTION CU

Adresse administrative : 6 ALLEE DU QUEBEC
91300 MASSY

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur CHRISTIAN MERY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 1970 à Massy (91), Paul B - Centre culturel Paul Bailliar, géré par l'Association ATMAC (Association technique Massicoise pour l'Action Culturelle), est un équipement culturel doté de 2 salles de spectacles (350 et 600 places) labellisé Scène de Musiques Actuelles en 2011. Chaque année, Paul B programme une cinquantaine de spectacles et accueille en moyenne 20 000 spectateurs. Le projet de Paul B, dirigé depuis 2021 par François Beaudenon, repose sur le triptyque Diffusion - Aide à la création - Action culturelle et territoriale dans le champ des musiques actuelles et du jeune public. Il accompagne également les artistes en développement dans le cadre de la mise en œuvre du festival Les Primeurs de Massy consacré chaque année à une vingtaine d'artistes ayant sorti un premier album. Les 2 studios de répétitions de Paul B permettent d'accompagner la pratique en amateur.

Paul B, Le Klobe, la MJC Bobby Lapointe et le Club de Smurf s'associent et souhaitent approfondir leur dynamique partenariale engagée depuis plusieurs années à travers la construction d'un parcours d'accompagnement intitulé NORDESS. Ainsi ces 4 structures souhaitent accompagner le développement de la scène émergente locale à l'année sur le territoire du nord de l'Essonne (communauté d'agglomération Paris-Saclay et plus précisément sur les communes de Palaiseau, Massy et Villebon-sur-

Yvette). Il s'agit de proposer de poursuivre l'accompagnement mutualisé des artistes émergents du territoire initié en 2020 et qui s'est fortement développé depuis, nourri par une volonté des équipes de travailler ensemble. Les objectifs sont de :

- travailler le développement et la structuration professionnelle des équipes et de leurs projets artistiques,
- bénéficier d'une mise en visibilité auprès des professionnels et du public,
- favoriser de meilleures conditions de travail pour approfondir une démarche artistique de création,
- développer l'interconnaissance avec d'autres équipes artistiques.

Le parcours est construit à partir d'un diagnostic artistique établi et partagé avec chaque équipe artistique, sur la base d'un volume horaire moyen estimé à 112h d'accompagnement au total par équipe artistique regroupant notamment 2 résidences, 1 diffusion et 4 rencontres professionnelles.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- MASSY
- VILLEBON-SUR-YVETTE
- PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	18 840,00	60,25%
Dépenses techniques et logistiques	1 600,00	5,12%
Dépenses de communication liée à la promotion du projet	1 500,00	4,80%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	9 330,00	29,84%
Total	31 270,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à l'accompagnement (sollicitée)	8 000,00	25,58%
DRAC Île-de-France (acquise)	8 000,00	25,58%
Contribution de la structure partenaire du projet (acquise) : préciser en cliquant sur la bulle	4 110,00	13,14%
Recettes propres	11 160,00	35,69%
Total	31 270,00	100,00%

DOSSIER N° EX085528 - Aide à la diffusion - COMPAGNIE LAMENTO - LA FABULEUSE HISTOIRE DE BASARKUS - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	119 241,00 € HT	8,39 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE LAMENTO

Adresse administrative : 15 CHEMIN DU RHIN
38000 GRENOBLE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CAROLE DUBRANA, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La Fabuleuse histoire de BasarKus est un duo virtuose et malicieux entre cirque et danse. BasarKus est un étrange animal à quatre bras, à quatre jambes, à deux têtes et à deux cœurs. Basil Le Roux en acrobatie et Markus Vikse au jonglage, deux apprentis de l'Académie Fratellini, n'ont de cesse de créer des ponts entre leurs arts, poussant le dialogue jusqu'à la limite. La quête d'identité et la notion d'hybridité sont au centre de cette histoire. Passant de la symbiose à la séparation-individualisation. Ce spectacle, conçu par Sylvère Lamotte pour les petits et toute la famille, est une ode à la découverte de soi. Créé en 2023, le spectacle a déjà joué plus d'une centaine de fois. Cette nouvelle tournée régionale comporte 81 représentations en Île-de-France dont la moitié est diffusée en grande couronne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- VILLEPARISIS
- CHATENAY-MALABRY
- VILLEJUIF
- RUNGIS
- SAINT-OUEN-L'AUMONE
- SAINT-GRATIEN
- GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	56 036,00	44,04%
Dépenses techniques	44 048,00	34,62%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	27 157,00	21,34%
Total	127 241,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	18 500,00	14,54%
Recettes propres	108 741,00	85,46%
Total	127 241,00	100,00%

DOSSIER N° EX085620 - Aide à la diffusion - LA POLKA - OISEAU - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	91 462,00 € HT	8,75 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POLKA
Adresse administrative : 22 RUE DE SETE
33800 BORDEAUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame HELENE SALAT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2003, la compagnie La Polka œuvre dans le champ des écritures théâtrales contemporaines. Elle est dirigée par Anna Nozière, autrice et metteuse en scène. Elle a notamment créé ESPRITS en novembre 2021, diffusé notamment au Théâtre de la Colline, au Studio-Théâtre de Vitry et au Théâtre Romain Rolland de Villejuif. Ses pièces continuent d'explorer sous différentes formes, des motifs récurrents dans son travail comme la place des fantômes ou la force du collectif.

Ecrit et mis en scène par Anna Nozière, OISEAU est une pièce tout public à partir de 9 ans créée en octobre 2023 avec 2 comédiennes au plateau. Avec comme point de départ les aventures de Mustafa, un petit garçon qui vient de perdre son père, et Pamela, une petite fille délurée qui a perdu son chien., OISEAU met en scène une bande d'enfants unis peu à peu par un même désir de faire partager aux adultes à la fois leurs chagrins mais aussi des possibilités de dialoguer avec les morts. Trois acteurs de 12 ans et une cinquantaine d'enfants ont aussi travaillé sur le projet : leurs voix sont diffusées, leurs images projetées. Enfants et actrices cheminent ainsi ensemble dans la pièce. La musique baroque (Marin Marais) et une reprise pop de Wonderful Life (Smiths and Burrows), se cherchent et se chevauchent comme le chagrin et la joie. ...Le projet de diffusion concerne 30 dates en tournée régionale, dans 7 théâtres et 5 départements franciliens (4 dates en grande couronne, dans les Yvelines).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  SARTROUVILLE
-  NANTERRE
-  PANTIN
-  FONTENAY-SOUS-BOIS
-  MAISONS-ALFORT
-  VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	32 592,00	30,05%
Dépenses techniques	43 573,00	40,17%
Actions artistiques et culturelles	2 768,00	2,55%
Communication	2 700,00	2,49%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	26 829,00	24,74%
Total	108 462,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres (sollicitée)	25 000,00	23,05%
Recettes propres	83 462,00	76,95%
Total	108 462,00	100,00%

**DOSSIER N° EX085707 - Aide à la diffusion - DAHLIA BLANC - LE CRAPAUD ET L'OISEAU - CP
NOVEMBRE 2024**

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	15 900,00 € TTC	31,45 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DAHLIA BLANC
Adresse administrative : 59 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
93170 BAGNOLET
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ADELE DUMOUR, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2019 et implantée en Seine-Saint-Denis, Le Dahlia Blanc est une compagnie émergente de théâtre, arts plastiques et marionnettiques co-dirigée par la metteuse en scène Irène Voyatzis et le comédien marionnettiste Antoine Formica. Elle développe sa ligne artistique autour d'une écriture plurielle et contemporaine abordant des thématiques actuelles. En 2022, sa première création DANS LA FORÊT DISPARUE, jeune public dès 7 ans écrite par Olivier Sylvestre, a été accompagnée par la région Île-de-France dans le cadre du dispositif FORTE#4. Un des leitmotifs de la compagnie est d'ouvrir des espaces de temps pour penser le monde qui l'entoure avec les publics. Cela se traduit notamment par la mise en place d'un travail hors les murs important, pour entrer en dialogue avec les publics et faire émerger des récits de leurs rapports au vivant. Son prochain projet en production, LES TISSERANDES, devrait être créé en 2025.

LE CRAPAUD ET L'OISEAU est un spectacle de marionnettes dès 4 ans porté par 3 interprètes. Cette fable contemporaine, inspirée des METAMORPHOSES d'Ovide et des écrits de Baptiste Morizot, questionne les actions passées de l'être humain et sa capacité à communiquer avec le vivant (animaux ou végétaux). Avec très peu de texte et une dramaturgie sonore (bioacoustique) et musicale très présente, la

création amène le public vers un monde contemplatif et sensoriel où un crapaud, anciennement homme, et un héron découvrent un langage commun. Dans l'esprit de la métamorphose, le travail au plateau oscille entre masques, prothèses et interprètes pour créer (avec la complicité de la plasticienne Alma Roccella) des marionnettes contemporaines indissociables du corps du marionnettiste. A destination des différents publics, des actions culturelles variées sont associées aux représentations (nature et improvisations, adaptation d'un conte et création plastique, fresque du climat).

Le spectacle a été créé au centre yvelinois des arts marionnettiques en avril 2024, puis a bénéficié d'une tournée estivale au national avec 6 représentations en espaces non dédiés. Pour la saison 2024-2025, le projet de diffusion concerne une série de 16 représentations accueillies en coréalisation au Théâtre du Chariot – ancienne comédie Nation (Paris, 12e).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	12 044,58	57,08%
Dépenses techniques	5 664,02	26,84%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	446,40	2,12%
Dépenses de communication	2 116,00	10,03%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	829,00	3,93%
Total	21 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion (S)	10 200,00	48,34%
Fonpeps (S)	3 585,92	16,99%
Adami (S)	2 796,00	13,25%
Recettes propres	4 518,08	21,41%
Total	21 100,00	100,00%

DOSSIER N° EX085711 - Aide à la diffusion - CIE MÉTAMORPHOSE - OPEN MIND - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	36 668,00 € HT	19,09 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION METAMORPHOSE
Adresse administrative : 16 RUE HENRI GILBERT
91300 MASSY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FRANCK ROUGEAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 1995 par Isabelle Olivier, la compagnie Métamorphose est une association basée à Massy (91). La compagnie est en résidence au Théâtre de Longjumeau (91) depuis 2022, où elle renouvellera sa collaboration jusqu'en 2028. Isabelle Olivier, directrice artistique de la compagnie est une artiste de jazz, compositrice et professeure. Ayant collaboré avec des personnalités artistiques tels qu'Agnès Varda, Peter Erskine, ou Norma Winstone, elle joue d'un instrument rare : la harpe. Explorant tout autant l'acoustique que l'électronique, elle compose un jazz ouvert à de nombreuses influences.

La compagnie Métamorphose propose 2 programmes. Le premier, DIVERSITY, est un hommage aux femmes pionnières du cinéma qui réunira un trio harpe, guitare et batterie pour mettre en avant ces œuvres. Le second est OPEN MIND, solo interprété par Isabelle Olivier à la harpe et créé lors de sa première année de résidence au Théâtre de Longjumeau, en 2022.

Ces deux projets seront présentés lors d'une tournée dans des lieux non dédiés notamment des hôpitaux, des cinémas et des centres sociaux. Ainsi, la compagnie développe une offre à destination de personnes en situation de handicap ou aidantes. Le projet de tournée régionale débute le 17 septembre 2024 et

compte 32 dates dont 31 en Essonne et 1 dans les Yvelines.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- SAINT-CYR-L'ECOLE
- LONGJUMEAU
- MASSY
- BRIIS-SOUS-FORGES
- VIGNEUX-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	15 582,40	34,12%
Dépenses techniques	3 112,60	6,82%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	11 133,60	24,38%
Dépenses de communication	3 500,00	7,66%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	12 339,40	27,02%
Total	45 668,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	17 000,00	37,23%
Subvention DRAC (attribuée)	3 500,00	7,66%
Subvention DRAC AAP (sollicitée)	7 500,00	16,42%
Subvention Département 91 (attribuée)	1 500,00	3,28%
Sociétés civiles	2 008,00	4,40%
Recettes propres	14 160,00	31,01%
Total	45 668,00	100,00%

**DOSSIER N° EX085713 - Aide à la diffusion - COMPAGNIE 0 10 - MEME SI LE MONDE MEURT – CP
NOVEMBRE 2024**

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	93 053,00 € HT	8,60 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE 0 10

Adresse administrative : 282 RUE DES PYRENEES
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame FRANCOISE DAIKHOWSKI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondée en 2006 par Laëtitia Guédon formée à l'École du Studio d'Asnières et au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris, la Compagnie 0,10 réunit des artistes ancrés dans la création théâtrale, mais aussi dans des activités relatives à la transmission artistique. Depuis 2009, Laëtitia Guédon met à l'honneur un répertoire contemporain en interrogeant les mythes. En 2016, elle a pris la direction des Plateaux sauvages dans le 20e arrondissement de Paris. Parmi ses dernières créations figurent PENTHESILE.E.S/ AMAZONOMACHIE (2021 / Festival IN d'Avignon), MEME SI LE MONDE MEURT (2023), d'après un texte de Laurent Gaudé et TROIS FOIS ULYSSE (2024) sur commande de la Comédie Française.

MEME SI LE MONDE MEURT d'après un texte de Laurent Gaudé, mis en scène par Laëtitia Guédon, est une dystopie qui résonne avec notre actualité. Un groupe de personnes, issues d'un monde et d'une époque très proche de la nôtre, fait face à une annonce : celle de la fin du monde. Nous suivons leurs réactions, tantôt extrêmes, tantôt raisonnées, et, au milieu d'elles : le parcours d'une femme. Elle attend un enfant... Vient alors pour elle l'urgence de le mettre au monde et de le connaître. Créé en juin 2023, au Printemps des Comédiens avec les jeunes interprètes (4 comédiennes et 4 comédiens) de l'Atelier

Cité du Théâtre de la Cité – CDN Toulouse Occitanie, le spectacle a fait l'objet de 17 représentations dont 3 en Île-de-France (MAC Créteil). Le projet de diffusion concerne une série de 28 dates au théâtre de la Tempête (du 6 mars au 6 avril 2025), qui donnera de la visibilité au spectacle, favorisant sa diffusion en Île-de-France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	49 507,00	49,48%
Dépenses techniques	40 946,00	40,92%
Dépenses de communication	4 100,00	4,10%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	5 500,00	5,50%
Total	100 053,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres (sollicitée)	15 000,00	14,99%
Subvention ville de Paris (sollicitée)	5 000,00	5,00%
Autres subventions : FONPEPS	23 717,00	23,70%
Sociétés civiles	9 254,00	9,25%
Recettes propres	47 082,00	47,06%
Total	100 053,00	100,00%

**DOSSIER N° EX085788 - Aide à la diffusion - LA RONDE DE NUIT- L'ART DE PERDRE - CP
NOVEMBRE 2024**

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	49 578,00 € HT	18,15 %	9 000,00 €
Montant total de la subvention			9 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA RONDE DE NUIT

Adresse administrative : 19 RUE DE MOSCOU
75008 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame BRIGITTE MOLKHOU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La Compagnie La Ronde de Nuit est une compagnie de théâtre, tournée vers la création de spectacles de théâtre vivant. Elle a été fondée en 2014 par Sabrina Kouroughli et Gaëtan Vassart, avec l'aide de Joël Jouanneau, professeur au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique.

La Ronde de Nuit a porté des créations autour de récits d'exil, de quête d'émancipation et de liberté des personnages féminins dans la littérature (ANNA KARENINE avec Golshifteh Farahani, BERENICE au TQI CDN Val-de- Marne, L'ART DE PERDRE au TGP CDN de Saint-Denis) La Compagnie mène également des projets en milieu scolaire depuis 2016 dans l'Essonne, elle assure l'option théâtre au lycée Cassin à Arpajon (91). Elle a été accueillie en résidence au CENT-QUATRE-PARIS, au TGP CDN de Saint-Denis (Compagnonnage), au Carreau du Temple, au TQI...

L'ART DE PERDRE est une adaptation théâtrale du roman éponyme écrit par Alice Zeniter. Au plateau, 2 comédiennes et 1 comédien interprètent les 3 personnages de Yema, la grand-mère, d'Ali, le grand-père, et de Naïma, la petite-fille qui reconstitue le puzzle de sa famille d'origine algérienne et harki, interroge ses racines pour se reconstruire et se comprendre en tant que jeune française d'origine algérienne.

Le spectacle, en tournée depuis 2022, a déjà été l'objet de plusieurs actions artistiques avec des

collégiens, lycéens et amateurs. Plusieurs actions sont prévues autour du spectacle lors de la saison prochaine, notamment au Centre Culturel de Sarcelles (95). La saison prochaine, des représentations sont prévues dans de multiples lieux en Île-de-France : Théâtre de Belleville (75), Théâtre Jean Arp, Scène conventionnée de Clamart (92), Mémorial de la guerre d'Algérie - Hauts lieux de la mémoire nationale en Île-de-France, en hors les murs au 100 (92), centre Culturel de Sarcelles (95), Théâtre de l'Arlequin de Morsang-sur-Orge (91), Lycée Cassin Arpajon (91), La Scala Paris (75).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- MORSANG-SUR-ORGE
- ARPAJON
- CLAMART
- SARCELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	44 282,00	65,05%
Dépenses techniques	12 342,00	18,13%
Achats d'études et prestations de services	400,00	0,59%
Dépenses de communication	860,00	1,26%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	910,00	1,34%
frais annexes	4 984,00	7,32%
Droits d'auteurs	4 300,00	6,32%
Total	68 078,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	27 500,00	40,39%
Drac Île-de-France (attribuée)	4 500,00	6,61%
Recettes propres	36 078,00	53,00%
Total	68 078,00	100,00%

DOSSIER N° EX085796 - Aide à la diffusion - Cie DISORDERS - COLERE - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	44 746,00 € TTC	17,88 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DISORDERS
Adresse administrative : 34 RUE DE BAGNOLET
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LOLA SCHNEIDER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La Compagnie Disorders est une compagnie de spectacle vivant créée en 2020, cofondée par Diane Villanueva chanteuse, interprète et Mara Bijeljic, comédienne, metteuse en scène formée à l'École Le Magasin et Claude Matthieu. Dans ses différents projets la compagnie recherche au travers de formes pluridisciplinaires (corps, chant, écriture) à construire de nouveaux récits émancipateurs, à proposer des tentatives de réparation, de consolation et de catharsis. Elle affirme sa volonté de mettre au cœur de ses projets des écritures contemporaines et travaille avec des auteurs et autrices vivantes à qui elle passe des commandes d'écriture en fonction des projets et des collaborations.

Le projet COLERE créé en mai 2023 est une commande d'écriture passée à l'autrice Alison Cosson pour être destiné à être joué en milieu scolaire, à partir de 13 ans. C'est un dispositif en bi-frontal qui s'articule autour d'un ring. COLERE parle d'éco-anxiété, de transmission et d'espoir. La fiction jouée par 2 comédiennes (dont Diane Villanueva) et un comédien, s'articule autour de deux temporalités, l'une pendant un conseil de discipline où l'on comprend que Jo et Cam vont être renvoyées, l'autre avec des retours vers le passé pour tenter de comprendre l'escalade qui a mené à ce conseil. Le public peut ainsi être pris à partie par Jo et Cam comme des camarades/complices de classe ou par le Proviseur pendant le conseil de discipline comme des témoins ou des membres de celui-ci. Le projet de diffusion prévoit 40

représentations en collèges et lycées des départements 77, 91 et 94. Elle s'accompagne de 40 heures d'ateliers dont 10 heures pour le lycée Champlain de Chennevières-sur-Marne (94).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	35 530,00	48,35%
Dépenses techniques	15 221,00	20,71%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	4 500,00	6,12%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	18 240,00	24,82%
Total	73 491,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres (sollicitée)	36 745,50	50,00%
Recettes propres	36 745,50	50,00%
Total	73 491,00	100,00%

**DOSSIER N° EX085804 - Aide à la diffusion - LES PALADINS - TOURNEE REGIONALE - CP
NOVEMBRE 2024**

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	78 810,00 € HT	10,15 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES PALADINS
Adresse administrative : 8 RUE PIERRE DUPONT
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur XAVIER DE BAYSER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Les Paladins – orchestre baroque fondé et dirigé par Jérôme Correas – explorent depuis 2001 le répertoire musical dramatique des XVIIe et XVIIIe siècles, de Monteverdi à Mozart.

Le projet de tournée régionale présenté porte sur 5 programmes de l'ensemble.

CAFÉ LIBERTÀ : spectacle lyrique et chorégraphique autour des cantates du café de Jean-Sébastien Bach et Nicolas Bernier. Pour 23 interprètes chanteurs et musiciens.

LUCREZIA, PORTRAITS DE FEMME : concert autour des cantates de Haendel, Scarlatti, Marcello et Montéclair dédiées au personnage de Lucrèce. Pour 9 interprètes chanteurs et musiciens.

BEATLES BAROQUE : Un concert cross-over nourri de similitudes musicales parfois troublantes entre la musique baroque de Purcell et la pop song anglaise des Beatles. Pour 6 interprètes chanteurs et musiciens.

NOËL BAROQUE À VERSAILLES : concert festif et participatif autour des « tubes » de Noël composés par Marc-Antoine Charpentier, Michel-Richard de Lalande et Henry du Mont, à destination du jeune public et du public familial. Pour 7 interprètes dont 2 chanteurs issus de l'insertion professionnelle du CRR.

VIVA ESPAÑA : un voyage musical dans le temps, à la recherche des musiques anciennes d'avant les débuts du Flamenco. Pour 3 interprètes.

Le projet de diffusion concerne 6 dates franciliennes au conservatoire d'Ivry-sur-Seine (94), au théâtre de Suresnes (92), au centre des Bords de Marne (94) et musée de l'Armée – Invalides (75) de décembre 2024 à novembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- SURESNES
- LE PERREUX-SUR-MARNE
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	53 444,00	62,28%
Dépenses techniques	7 327,00	8,54%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	1 700,00	1,98%
Dépenses de communication	3 500,00	4,08%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	19 839,00	23,12%
Total	85 810,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	15 000,00	17,48%
CNM (sollicitée)	5 500,00	6,41%
Subvention Commune (sollicitée) : Paris	3 000,00	3,50%
Sociétés civiles	850,00	0,99%
Partenaires privés	2 000,00	2,33%
Recettes propres	59 460,00	69,29%
Total	85 810,00	100,00%

DOSSIER N° EX085816 - Aide à la diffusion - L-E-V - LOVE CHAPTER II - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	69 350,00 € HT	14,42 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L E V

Adresse administrative : 16 HAMEAU DE CHALMONT
77930 FLEURY EN BIERE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ERAN OREN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La compagnie de danse L-E-V Sharon Eyal et Gai Behar a été créée en 2013. Ses créations ont été coproduites par des scènes phares de la danse.

En 11 ans, L-E-V a présenté plusieurs centaines de spectacles dans les plus grands théâtres et festivals à travers le monde. Du Sadler's Wells de Londres au Joyce Theater de New York, en passant par le Jacob's Pillow de Becket (Massachusetts), Montpellier Danse, Julidans d'Amsterdam, le Festival International des Arts de Singapour ou l'Opéra de Sydney. Depuis août 2022, la compagnie s'est structurée en association basée à Fleury-en-Brière en Seine-et-Marne. Sharon Eyal et Gai Behar souhaitent s'implanter sur le territoire tout en poursuivant un travail de création exigeant, collaboratif et engagé dans l'action artistique et culturelle.

Depuis la saison dernière, la compagnie a entrepris de diffuser son répertoire et sa nouvelle création en Île-de France. LOVE CHAPTER 2 qui avait été diffusée une première fois en 2019 a fait l'objet d'une reprise présentée au Théâtre du Rond-Point en février 2024, dans une toute nouvelle forme avec 7 danseurs au plateau. La performance de chaque danseur a été pensée et adaptée. Le spectacle sera diffusé sur le territoire francilien. La saison prochaine, cinq dates sont prévues dont trois à l'Espace 1789 de Saint-Ouen et deux au théâtre de l'Onde à Vélizy-Villacoublay. Avec le Théâtre de l'Onde, il s'agira d'une première collaboration avec les équipes du théâtre et l'occasion d'une première rencontre avec le

public des Yvelines. Cette tournée comptera 5 ou 6 jours de représentations et 10 jours de répétitions. En parallèle des représentations, un workshop de danse est prévu le samedi 8 février au Théâtre 1789 avec deux danseurs et des publics locaux (non professionnels) pour une initiation à la pratique de Sharon Eyal. Une répétition ouverte au grand public sera également proposée au Théâtre de l'Onde.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- LIEUSAIN
- VELIZY-VILLACOUBLAY
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	49 455,00	49,78%
Dépenses techniques	26 353,00	26,53%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	1 102,00	1,11%
Dépenses de communication	7 200,00	7,25%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	15 240,00	15,34%
Total	99 350,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	40 000,00	40,26%
CD 77 (sollicitée)	6 000,00	6,04%
Recettes propres	53 350,00	53,70%
Total	99 350,00	100,00%

DOSSIER N° EX085817 - Aide à la diffusion - ARTEPO - EUPHRATE - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	44 733,00 € HT	17,88 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATELIER RECHERCHES THEORETHIQUES
ET POETIQUES
Adresse administrative : 35 BOULEVARD DE STRASBOURG
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : MICHEL DEGUY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

L'Association Artépo a été fondée en 2007, par des artistes de toute génération. Stanislas Roquette en assume seul la direction artistique depuis décembre 2017, tout en continuant de porter les projets d'autres artistes.

EUPHRATE est un "seule-en-scène" écrit et interprété par la comédienne et danseuse franco-turque Nil Bosca, co-mis en scène avec Stanislas Roquette et Olivier Constant.

Entremêlant la danse et les mots, EUPHRATE raconte avec humour et spiritualité le parcours initiatique d'une jeune femme en quête d'identité. Dans un dialogue savoureux non dénué d'humour avec son père, elle part à la rencontre de ses racines turques et de ses souvenirs d'enfance. Le spectacle raconte avec la liberté d'un corps joyeux le long chemin vers l'affirmation de sa propre parole de femme.

Après deux saisons d'exploitation en 2022-23 et 2023-24 dont un succès à Avignon 2023, le projet de diffusion concerne 13 dates franciliennes dont 9 en grande couronne (95 et 77) entre novembre 2024 et avril 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- LES CHAPELLES-BOURBON
- PONTAULT-COMBAULT
- BOULOGNE-BILLANCOURT
- COURBEVOIE
- ROMAINVILLE
- CERGY
- FOSSES
- GONESSE
- GOUSSAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	23 623,00	32,93%
Dépenses techniques	13 119,00	18,29%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	3 300,00	4,60%
Dépenses de communication	12 000,00	16,73%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	19 690,00	27,45%
Total	71 732,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	35 000,00	48,79%
Recettes propres	36 732,00	51,21%
Total	71 732,00	100,00%

DOSSIER N° EX085826 - Aide à la diffusion - COMPAGNIE PARTAGE - LES PETITS CHEVAUX, UNE HISTOIRE D'ENFANTS DES LEBENSBORN - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	42 063,00 € TTC	16,64 %	7 000,00 €
Montant total de la subvention			7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE PARTAGE

Adresse administrative : PLACE JEAN JAURES
93380 PIERREFITTE SUR SEINE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CAMILLE LAPLANCHE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2007, la Compagnie pARTage interroge la place des femmes dans la société et dans l'Histoire, et se consacre au répertoire contemporain depuis 2015. Jeanne Signé a rejoint la compagnie en 2015 et y porte ses mises en scène, après un parcours dans les arts visuels et au cinéma.

LES PETITS CHEVAUX, UNE HISTOIRE D'ENFANTS DES LEBENSBORN est une pièce co-écrite par Séverine Cojannot, Camille Laplanche, Jeanne Signé et Matthieu Niango, mise en scène par Jeanne Signé, pour 3 comédiennes et 1 comédien au plateau.

Cette écriture collective aborde un sujet méconnu, les Lebensborn, maternités eugénistes nazies, dans lesquelles étaient élevés les enfants de SS ou arrachés à leurs parents. Ce sujet est raconté via la quête des origines de l'une des protagonistes quand elle apprend que sa mère a été adoptée. Cette création évoque les parcours vertigineux de ces victimes, qui ont parfois appris leurs véritables origines à plus de 60 ans, et les répercussions sur leur vie affective et familiale.

Des actions culturelles accompagnent le spectacle, avec notamment le témoignage de la mère d'un des co-auteurs, née dans un Lebensborn.

Le projet de diffusion concerne 2 dates en octobre 2024 à Colombes et Trappes et une série de 15 dates en mars-avril 2024 à Paris aux Gémeaux Parisiens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  TRAPPES
-  LA GARENNE-COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	23 500,00	44,29%
Dépenses techniques	11 833,00	22,30%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	3 920,00	7,39%
Dépenses de communication	11 300,00	21,30%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	2 510,00	4,73%
Total	53 063,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	18 000,00	33,92%
Subvention Etat (attribuée) : préfecture de Paris	2 000,00	3,77%
Aide à l'emploi	6 163,00	11,61%
Sociétés civiles	3 120,00	5,88%
Partenaires privés	1 000,00	1,88%
Recettes propres	22 780,00	42,93%
Total	53 063,00	100,00%

DOSSIER N° EX085830 - Aide à la diffusion - LES VOIX ELEVEES / LES MAINS DANS LE CAMBOUIS - CENDRILLON, DRÔLE D'OISEAU - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	47 703,00 € TTC	16,77 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES VOIX ELEVEES LES MAINS DANS LE CAMBOUIS
Adresse administrative : 84 RUE GABRIEL PERI
94120 FONTENAY SOUS BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame GAELLE LASSALLE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Sous la direction artistique d'Arnaud Guillou, depuis 2015, Les Voix Élevées – Les Mains dans le Cambouis est une compagnie d'art lyrique qui propose des spectacles transdisciplinaires et qui porte une attention spécifique aux personnes en situation de handicap psychique et mental.

CENDRILLON, DRÔLE D'OISEAU est une clownerie familiale en 3 actes pour 6 interprètes (musiciens, danseuse, chanteuse/comédienne/clown), dans une mise en scène d'Arnaud Guillou, et sous la direction musicale de Stanislas Kuchinski.

À travers la figure populaire de ce personnage culte, est raconté l'histoire d'une jeune fille qui peine à trouver sa place.

La musique classique se mêle à d'autres façons de dire ou de montrer. Dans cette adaptation, les sœurs seront contrebassiste et flûtiste, le prince jouera du piano, la fée et la mère seront danseuses, la belle-mère fera le clown et Cendrillon sera une chanteuse lyrique. Stanislas Kuchinsky (arrangements et direction musicale) et Igor Bouin (composition) développent des langages musicaux propres aux personnages et à leur mode de communication.

Dans un souci d'inclusion des personnes dites « hors-normes », la transdisciplinarité permet de varier les

registres et de mobiliser l'attention. Ce spectacle qui met en présence des styles musicaux divers permet de constater que l'étrangeté présumée n'en est pas vraiment une.

Le projet de diffusion concerne 5 dates en 2024-2025 à Marly-le-Roi (78), Coulommiers (77), Bois-Colombes (92) et Fontainebleau (77) ainsi que 3 autres dates en cours de confirmation pour la saison 2025-2026.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- FONTAINEBLEAU
- COULOMMIERS
- MARLY-LE-ROI
- SEVRES
- BOIS-COLOMBES
- NEUILLY-SUR-SEINE
- NOGENT-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	31 508,00	51,91%
Dépenses techniques	17 291,00	28,48%
Dépenses de communication	3 000,00	4,94%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	8 904,00	14,67%
Total	60 703,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	21 000,00	34,59%
Subvention DRAC (attribuée)	4 000,00	6,59%
Aide à l'emploi	1 500,00	2,47%
CNM (acquis)	3 000,00	4,94%
Sociétés civiles	4 500,00	7,41%
Recettes propres	26 703,00	43,99%
Total	60 703,00	100,00%

DOSSIER N° EX085856 - Aide à la diffusion - PHÉNOMÈNES - ESTELLE MEYER - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	77 994,00 € HT	11,54 %	9 000,00 €
Montant total de la subvention			9 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PHENOMENES

Adresse administrative : 100 RUE JEANNE HORNET
93170 BAGNOLET

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame FABIENNE DURAND-DROUHIN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

L'association Phénomènes porte les projets de création de l'artiste Estelle Meyer, compositrice, autrice, interprète. La compagnie assure la direction de production de ses œuvres (spectacles, textes, 1er disque SOUS MA ROBE MON COEUR), le développement de sa carrière en tant que créatrice et la conception et la conception-production d'actions de transmission. Par ailleurs, Estelle Meyer participe à la programmation musicale de l'ECAM au Kremlin-Bicêtre et conseille d'autres artistes.

NIQUER LA FATALITÉ, CHEMIN(S) EN FORME DE FEMMES est un récit initiatique, celui de la construction d'une jeune femme, Estelle Meyer, avec en creux la protection et le regard de la célèbre avocate féministe Gisèle Halimi. Elle questionne la notion d'être femme, par la famille et la société, avec la force de demeurer libre de son destin, et d'échapper à toute prédestination. Il s'agit ainsi d'un dialogue affectueux avec une Gisèle Halimi morte et vivante à la fois, ponctué d'enregistrements de ses paroles.

Après une série aux Plateaux Sauvages la saison dernière, 17 représentations sont aujourd'hui prévues en Île-de-France. Un projet de transmission artistique de près de 100 heures assurée par Estelle Meyer et une équipe de 3 intervenantes sera mis en œuvre dans la perspective de poursuivre le travail autour des grandes thématiques qui traversent le spectacle (projets transgénérationnels, féminisme, consentement,

adolescence, droit des femmes...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  NOISY-LE-SEC
-  PANTIN
-  LE KREMLIN-BICETRE
-  CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	20 263,00	18,59%
Dépenses techniques	36 570,00	33,55%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	8 646,00	7,93%
Dépenses de communication	10 815,00	9,92%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	32 700,00	30,00%
Total	108 994,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	40 000,00	36,70%
Autres subventions	3 360,00	3,08%
Sociétés civiles	7 354,00	6,75%
Recettes propres	58 280,00	53,47%
Total	108 994,00	100,00%

DOSSIER N° EX085860 - Aide à la diffusion - SENA PRODUCTIONS - NEXUS - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	89 560,00 € TTC	8,93 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE SENA
Adresse administrative : 6 RUE PASTEUR
93400 SAINT OUEN SUR SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ISABELLE LENHARD, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

SENA Productions a été fondé en 2019 avec la volonté de produire et diffuser des créations en lien avec les métissages, l'égalité femmes-hommes et la transmission.

La structure porte les projets de la compagnie ZION créée en 2017 par Julia Ortola. Son premier spectacle BPM a vu le jour au printemps 2017. Ce spectacle a été diffusé dans plusieurs théâtres parisiens et à l'international. La transmission étant au cœur du projet de la compagnie, elle propose de nombreuses actions culturelles sur différents territoires. Depuis 2015, la compagnie organise un festival de danse Hip Hop avec l'association Women Active.

NEXUS est une performance d'une heure qui plonge le public dans un univers où la danse devient le langage universel de l'âme. Sur scène, la chorégraphe funky J (Julia Ortola) et le pionnier du "locking" en France, Gemini, se rencontrent dans une explosion de mouvements fluides et rythmiques. A travers des chorégraphies originales et des improvisations inspirées, ils incarnent l'union improbable de deux mondes en apparence opposés. Leurs mouvements, empreints de grâce et d'énergie brute, révèlent une connexion profonde avec la musique et l'essence même de la danse. L'histoire se déroule autour de cette passion commune qu'est le "locking", une danse qui transcende les époques et les générations. NEXUS célèbre également la transmission inter-générationnelle, mettant en lumière la richesse du partage entre

les aînés et les jeunes talents.

NEXUS est aussi proposé sous un format à trois danseurs (NEXUS +). Dans un souci de transmission du "locking" et pour favoriser l'essor professionnel des danseurs, Gemini et Funky-J, proposent, après une semaine de répétitions, à un danseur semi-professionnel d'accompagner l'équipe sur scène.

Le spectacle sera diffusé lors du Festival Groove On au Conservatoire de Mantes-La-Jolie (78), à La Villette - Paris, au Centre de la Danse Pierre Doucinaux des Mureaux, (78), La Place (Paris), Théâtre de la Nacelle, Aubergenville (78).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- AUBERGENVILLE
- LES MUREAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	58 698,00	58,96%
Dépenses techniques	18 317,00	18,40%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	10 076,00	10,12%
Dépenses de communication	2 500,00	2,51%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	9 969,00	10,01%
Total	99 560,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	18 000,00	18,08%
Drac Île-de-France (sollicitée)	10 000,00	10,04%
Coproductions	14 000,00	14,06%
Sociétés civiles	19 600,00	19,69%
Partenaires privés	5 000,00	5,02%
Recettes propres	32 960,00	33,11%
Total	99 560,00	100,00%

DOSSIER N° EX084107 - Aide aux pôles de coopération territoriale - LA LISIERE CHATEAU DE BRUYERES LE CHATEL - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001182)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant	195 500,00 € TTC	16,88 %	33 000,00 €
	Montant total de la subvention		33 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA LISIERE CHATEAU DE BRUYERES LE CHATEL
Adresse administrative : 2 RUE DE LA LIBERATION
91680 BRUYERES-LE-CHATEL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-LUC LANGLAIS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 avril 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour ce projet, la date de prise en compte des dépenses est la date du dépôt de la demande.

Description :

Créée fin 2015, La Lisière est un lieu de création pour les arts dans l'espace public, au sein du parc du château de Bruyères-le-Châtel en Essonne. Complémentaire aux lieux existants sur le territoire francilien, elle apporte une autre perspective d'accueil grâce à son espace et environnement unique en Île-de-France. La Lisière s'inscrit dans un réseau professionnel des arts dans l'espace public, et des savoirs liés aux sciences et à la nature, en s'ouvrant à des pratiques artistiques différentes. Elle accueille des résidences de création, en son sein ou in situ sur le territoire essonnien, et accompagne les équipes artistiques selon leurs besoins, en organisant à leur demande des sorties de résidences, rencontres publiques ou avant-premières. La Lisière mène aussi des projets en co-construction avec les acteurs du territoire et est fréquemment sollicitée par les collectivités territoriales pour mettre en place des actions artistiques avec les habitants. Le projet de Pôle de coopération de La Lisière se déploie autour de 5 axes :

- Une offre culturelle diversifiée sur le territoire notamment en zone rurale;
- Des résidences in situ et actions en direction d'un public spécifique (art, sport et handicap);
- Un festival agricole « Sèment et S'aimeront »;
- Un projet « Destination commune » avec 3 villages ruraux;

- Une activité de conseil et ressource.

Bilan 2023/2024

Le bilan 2023/2024 est très positif. Cette année d'accompagnement a contribué à la mise en œuvre d'une politique culturelle locale pour une offre plus diversifiée et au plus près des habitants. Les collectivités continuent de s'emparer des arts en espace public et ont sollicité La Lisière pour des projets in situ ou de la programmation de spectacles notamment l'été mais aussi répondu positivement aux propositions de partenariat dans le cadre d'une diffusion territoriale.

Ainsi La Lisière a poursuivi la mise en œuvre de la convention de trois ans pour l'accompagnement artistique des travaux de la ville d'Arpajon avec le lycée Paul Belmondo et les artistes Anton et Teurk. Le projet « Destination Commune » avec la compagnie DBK avec trois villages d'Avrainville, Boissy-sous-Saint-Yon et Cheptainville a permis de créer un véritable parcours et une circulation des publics entre les 3 communes. A la suite au succès du festival Sèment et S'aimeront, qui a gagné en ampleur, un travail s'est engagé pour la rédaction d'une convention triennale avec la ville de Bruyères-le-Châtel.

La Lisière a proposé une diffusion territoriale en espace public dans 5 communes notamment dans le cadre de l'été culturel et en partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération et a programmé en EPHAD et en lycée les compagnies la Constellation et l'Envolée Cirque. Par ailleurs, 2023 a été l'année de rendez-vous professionnels forts, notamment avec la diffusion du spectacle BRECHES (...) d'AlixM.

Enfin, La Lisière a accueilli 2 jours de séminaire du Cycle des Hautes Etudes de la Culture du ministère de la Culture et les rencontres d'Essonne Danse. Aujourd'hui le réseau des collectivités touchées directement par l'intervention de La Lisière concerne une quarantaine de villes.

Projet 2024/2025

En tant que pôle de Coopération Territoriale sur un territoire de la grande couronne, La Lisière est une structure ressource, elle développe des partenariats et conseille des collectivités et associations qui manquent d'infrastructures, de connaissances et/ou de moyens pour déployer des projets artistiques et culturels. Elle s'affirme comme un lieu d'accompagnement et de structuration de la diffusion territoriale, jusqu'à une certaine forme d'autonomie et d'initiative des collectivités sensibilisées ou des associations. Le pôle de coopération permet de renforcer les actions en direction de structures du champ du handicap. En particulier, le partenariat avec l'AAPISE (Association d'Appui à la Participation, à l'Inclusion Sociale et Environnementale) est très engageant avec la perspective de signature d'une convention pluriannuelle pour la mise en pratique d'une politique culturelle ambitieuse dans tous les établissements de l'association.

Lors de la prochaine saison, La Lisière poursuivra la diffusion en espace public, à l'été et à l'automne, avec par exemple PETRA de la compagnie La Folle Allure ou ASSEMBLEE de la compagnie Sauf le Dimanche. Des actions artistiques pour des publics spécifiques seront proposées notamment la sortie de résidence à Bruyères-le-Châtel autour de la création MIZU du Théâtre de l'Entrouvert et la compagnie Furinkaï. Elle initiera la réalisation d'une fresque et des ateliers participatifs autour du graff dans le quartier politique de la ville de la Longue Mare à Egly. Une action à destination d'un public en situation de handicap avec la compagnie Les Passagers pour le projet DANSE TON SPORT est prévue. En direction des lycéens, La Lisière poursuivra la création in situ réalisée par d'Anton et Teurk pour la pose de la structure monumentale CHEF D'OEUVRE à Arpajon. La thématique de la quatrième édition du festival agri-culturel Sèment et S'aimeront est ÇA ENVOIE DU BOIS ! La Lisière développera une création in situ autour des enjeux environnementaux et écologiques pour le spectacle QUEL TOUPET ! de la compagnie Quignon sur Rue.

Identifiée comme pôle ressource, La Lisière met aussi à disposition de partenaires territoriaux du matériel, des espaces, des moyens financiers, logistiques et humains : prêt d'un chapiteau pour la fête communale de Bruyères-le-Châtel au Parc du château, et de matériel (au Centre culturel Baschet de Saint-Michel-sur-Orge, à la compagnie La Constellation, à la commune de Bruyères-le-Châtel...). La Lisière développe de nouveaux partenariats avec les communes de la Norville, Lardy, Etampe et Corbeil-Essonnes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- BRETIGNY-SUR-ORGE
- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
- ARPAJON
- AVRAINVILLE
- BOISSY-SOUS-SAINT-YON
- BRUYERES-LE-CHATEL
- CHEPTAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	90 900,00	44,89%
Dépenses techniques	36 700,00	18,12%
Dépenses de communication	7 400,00	3,65%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	47 500,00	23,46%
Action Culturelle	20 000,00	9,88%
Total	202 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention DRAC (sollicitée)	32 000,00	15,80%
Subvention Villes Partenaires (acquise)	105 500,00	52,10%
Autres financements (préciser)	25 000,00	12,35%
Pole de Coopération Région Ile de France	40 000,00	19,75%
Total	202 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX085780 - Aide aux pôles de coopération territoriale - ANIMAKT - CP NOVEMBRE 2024

Dispositif : Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001182)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant	126 977,00 € TTC	17,33 %	22 000,00 €
Montant total de la subvention			22 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ANIMAKT
Adresse administrative : 1 RUE DU LIEUTENANT EMILE FONTAINE
91160 SAULX LES CHARTREUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SOPHIE ARNOULD-LAURENT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 avril 2024 - 15 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Animakt est un lieu de résidence arts de la rue, la Barakt (140M2) situés à Saulx-les-Chartreux. En 2018, le lieu évolue, avec l'ouverture dans deux bâtiments limitrophes de la Troisième Terre, projet à la frontière du social, de l'art et du culturel. Animakt soutient la création, accueille des compagnies en résidence, mène des actions culturelles très diverses (écoles, collèges, lycées, petite enfance, personnes âgées, détenus...) et organise des manifestations d'arts de la rue en Essonne.

Depuis 2020, Animakt poursuit la structuration et la pérennisation d'un pôle de coopération territoriale pour les arts de la rue et de l'espace public, en soutenant principalement des équipes émergentes, afin de leur permettre de développer leur implantation et leur savoir-faire. Ce pôle s'articule autour des trois axes suivants : la création (résidences sur mesure chez des partenaires), la diffusion (en accompagnant des collectivités à la mise en place de programmation en espace public), enfin et surtout l'action culturelle ou projets de territoire. Animakt joue l'intermédiaire entre des artistes et des structures du champ social afin de coconstruire des projets participatifs à destination de publics souvent éloignés de l'offre culturelle existante.

Bilan 2023/2024

Le bilan de la saison 2023/2024 est très positif. Sur cette saison, Animakt a poursuivi et consolidé ses partenariats : avec la communauté d'agglomération de Paris Saclay et le festival Encore les Beaux Jours, avec le Domaine de Chamarande.

En raison de nombreuses sollicitations, Animakt a noué de nouvelles collaborations avec la ville de Massy pour l'évènement Ô Berges d'été, avec la ville de Saint Aubin, la Scène de Recherche Paris-Saclay ou La Diagonale Paris-Saclay pour un projet de résidence courte associant 2 artistes et 2 chercheurs.

Dans la perspective du développement d'une présence artistique plus longue, le projet sur le thème de l'amour a été maintenu dans différentes structures partenaires: avec la Maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis : CŒURS CHŒURS, création sonore avec Charlotte Cheveau et Aline Bissey ; avec un groupe de résidents d'un EHPAD (Villebon-sur-Yvette) et une classe du lycée Henri Poincaré par l'artiste Charlotte Cheveau et la philosophe Mathilde Barbier : VIEUX CŒURS, JEUNES AMOURS, création sonore autour d'une correspondance sur l'amour. Pour fortifier sa présence sur les territoires, Animakt a fait le lien entre 4 EHPAD pour organiser une série de 4 représentations avec les familles des résidents.

Par ailleurs, Animakt s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre du projet-performance de la compagnie l'Entaille pour la traversée Marseille – Le Havre avec plusieurs villes et opérateurs culturels d'Île-de-France notamment en Seine-et-Marne et dans l'Essonne. De nouveaux partenariats à l'échelle régionale se sont développés avec l'équipe du Plus Petit Cirque de Monde à Bagneux, L'Azimut à Châtenay-Malabry ainsi que 2 compagnies : la Ktha et la compagnie du Coin dans le cadre d'un workshop européen.

Projet 2024 /2025

En tant que pôle de coopération, Animakt conforte sa position sur le territoire et fait régulièrement l'objet de sollicitations (institutionnelles, sociales, scolaires, etc.), au regard de son expertise artistique. Ce pôle est également un outil pour répondre aux demandes des artistes qui souhaitent développer des projets de territoire, identifier les partenaires, trouver les moyens de leur mise en place.

Pour cette nouvelle saison, Animakt approfondit encore les liens de confiance tissés avec ses partenaires notamment le lycée Poincaré qui accueillera des temps de résidence, d'ateliers et le lycée Robert Doisneau à Corbeil-Essonnes. Ainsi, Animakt va renforcer les résidences artistiques de longue durée notamment avec la compagnie Tangible et le projet Elixir en partenariat avec l'association Terre et Cité, la Scène de Recherche Paris-Saclay, les villes de Saclay, Palaiseau et Vauhallan, ainsi que l'école Agroparistech. Le partenariat avec la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis se poursuivra avec un projet de création de fanzine « se prêter au jeu » à travers des ateliers d'écriture créatives et poétiques et des jeux et exercices autour de l'oralité et de l'improvisation. Animakt mettra en œuvre une résidence des artistes Camille Esayan et Lara Bouvet à l'Hôpital Marie Lannelongue au Plessis-Robinson à destination des patients et personnels de l'hôpital.

La diffusion s'articule principalement autour de quatre partenaires : la communauté d'agglomération Paris-Saclay (festival Encore les Beaux Jours), la Scène de Recherche, le Domaine de Chamarande qui accueille une journée de programmation des créations et le bailleur social Immobilière 3F avec la construction d'une tournée dans les quartiers à l'échelle régionale. La structure renouvellera son partenariat avec le festival Curiositas de la Diagonale Paris-Saclay (MJC d'Orsay).

Par ailleurs, Animakt est identifié par les universités et reconnu par les réseaux professionnels qui sollicitent le lieu pour accueillir des étudiants ou intervenir sur des journées professionnelles.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  BALLAINVILLIERS
-  CHAMPLAN

- CHILLY-MAZARIN
- EPINAY-SUR-ORGE
- LONGJUMEAU
- MASSY
- SAULX-LES-CHARTREUX
- VILLEBON-SUR-YVETTE
- LA VILLE-DU-BOIS
- GOMETZ-LA-VILLE
- BURES-SUR-YVETTE
- GIF-SUR-YVETTE
- GOMETZ-LE-CHATEL
- IGNY
- ORSAY
- PALAISEAU
- SACLAY
- VAUHALLAN
- VILLIERS-LE-BACLE
- CORBEIL-ESSONNES
- FLEURY-MEROGIS
- ETAMPES
- VILLEJUST
- VERRIERES-LE-BUISSON
- WISSOUS
- MARCOUSSIS
- LES ULIS
- LE PLESSIS-ROBINSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	66 397,00	51,08%
Dépenses techniques	14 246,00	10,96%
Dépenses de communication	11 305,00	8,70%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	38 029,00	29,26%
Total	129 977,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention DRAC (acquise)	7 000,00	5,39%
Subvention DRAC Culture et Santé (sollicitée)	11 977,00	9,21%
Subvention Conseil Départemental 91 (acquise)	15 000,00	11,54%
Subvention CPS (acquise)	30 000,00	23,08%
Recettes propres	31 000,00	23,85%
Autres financements	10 000,00	7,69%
Subvention Région (sollicitée)	25 000,00	19,23%
Total	129 977,00	100,00%

Annexe 2 - Fiches projets - Investissement

DOSSIER N° EX088370 - COMMUNE DE PLAISIR : REHABILITATION DU CHÂTEAU DE PLAISIR : REAMENAGEMENT DU CONSERVATOIRE

Dispositif : Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés (n° 00000146)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041412-131001-300

Action : 13100101- Conservatoires et écoles de musique contrôlés

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés	3 898 740,22 € HT	25,65 %	1 000 000,00 €
	Montant total de la subvention		1 000 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PLAISIR

Adresse administrative : 2 RUE DE LA REPUBLIQUE
78370 PLAISIR

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame JOSEPHINE KOLLMANNSBERGER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2024 - 30 avril 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le château de Plaisir et son colombier sont situés dans la commune de Plaisir, dans le département des Yvelines, en région Ile-de-France. Situés au cœur de la ville, dans un parc de cinquante hectares, le Château et ses communs (dont le pigeonier) sont la propriété de la Ville de Plaisir. Le Château de Plaisir a été édifié par Paul le Tellier au XVIIème siècle et classé monument historique en 1961. Sur 4 niveaux (R-1 à R+2), il s'impose dans un domaine composé de plusieurs bâtiments : le château axé sur le canal, un bâtiment accueillant une salle du protocole et un logement de service, un espace commun regroupant la salle communale, le théâtre, la salle d'exposition et des ateliers et le pigeonier. Le château accueille actuellement deux exploitations : une médiathèque au rez-de-chaussée, un conservatoire de musique au rez-de-chaussée et sur les niveaux supérieurs (1er et 2ème étages). Le château a fait l'objet de travaux d'adaptation en 2016 pour la mise en accessibilité PMR. Le conservatoire accueille 633 élèves, sur les disciplines suivantes : musique (flûte traversière, hautbois, piano ...), chant, danse, arts plastiques, théâtre ... L'opération consiste en la réhabilitation du Château de Plaisir et de son pigeonier. Pour l'édifice du château, les travaux ont été définis autour de trois axes : la restauration du clos et couvert afin

d'assurer la pérennité des deux édifices (château et pigeonnier) dans une enveloppe patrimoniale saine et performante ; l'aménagement du château en conservatoire de musique optimal dans un cadre patrimonial exceptionnel remis en valeur ; la mise en place d'un nouveau mode de chauffage par une production géothermique alimentant le château et l'ensemble des communs. Le parti architectural d'aménagement du conservatoire : le château de Plaisir, classé monument historique en totalité, a conservé l'apparence de ses dispositions d'origine. Il présente des façades aux proportions harmonieuses ainsi qu'un jeu de contrastes entre ses matériaux de revêtements qui soulignent sa composition. Ces caractéristiques architecturales sont scrupuleusement conservées et restaurées dans le projet. Le parti architectural est guidé par la volonté de restauration et de remise en valeur des décors et éléments remarquables combiné à l'objectif d'intégration d'éléments techniques nécessaires à une pratique musicale optimale. La configuration spatiale donnée par les murs porteurs et les cloisonnements anciens ont été préservés. Le conservatoire est labellisé par le ministère de la Culture.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 4 141 057,44€ ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 3 898 740,22 €.

Localisation géographique :



PLAISIR

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires et installations de chantier	200 000,00	4,83%
Travaux de gros oeuvre et aménagements intérieurs	1 587 541,00	38,34%
Aménagements intérieurs et finitions	1 924 009,60	46,46%
Etude acoustique	3 720,06	0,09%
MOE	413 979,72	10,00%
Contrôle technique JPS controle	7 577,94	0,18%
Mission CSPS	4 229,12	0,10%
Total	4 141 057,44	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CD 78 sollicité	559 407,62	13,51%
Fonds de concours CA SQY sollicité	626 621,90	15,13%
Apport fonds propres acquis	1 712 710,69	41,36%
Conseil régional d'Île-de-France sollicité	1 242 317,23	30,00%
Total	4 141 057,44	100,00%

DOSSIER N° EX087855 - COMMUNE SERRIS : ACQUISITION D'UNE TRIBUNE TELESCOPIQUE ET D'ECLAIRAGES PROJECTEURS LED POUR LA SALLE DE SPECTACLES ALFRED DE MUSSET

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041411-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	309 927,19 € HT	32,27 %	100 000,00 €
Montant total de la subvention			100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SERRIS

Adresse administrative : 2 PLACE ANTOINE MAUNY
77700 SERRIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Philippe DESCROUET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 mai 2024 - 31 mai 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

La ville de Serris et ses 8600 habitants dispose d'une salle de spectacle de 250 places qui nécessite des rénovations. En effet, les gradins sont usés et ne sont plus aux normes, tandis que les éclairages scéniques sont anciens et énergivores. La commune envisage l'acquisition de nouveaux gradins et éclairages pour la salle de spectacle Alfred de Musset qui propose tout au long de l'année une programmation tout public à travers sa saison culturelle riche et variée allant de la chanson au théâtre, stand up.... 17 spectacles ont été programmés pour la saison 2023- 2024, ainsi que pour la saison 2022-2023. Une programmation entièrement gratuite pour les scolaires et le jeune public est proposée à travers son PEAC (programme d'éducation artistique et culturelle) ainsi que des pièces de théâtre, débats et conférences autour de sujets de société (violences faites aux femmes ...).

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 346 545,19 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 309 927,19 €.

Localisation géographique :

 SERRIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Tribune télescopique	255 000,00	73,58%
Projecteurs LED	91 545,19	26,42%
Total	346 545,19	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	207 927,19	60,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	138 618,00	40,00%
Total	346 545,19	100,00%

**DOSSIER N° EX087983 - COMMUNE DE LIVRY-GARGAN : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS
SCENIQUES POUR L'ESPACE JULES VERNE**

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041411-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	90 069,61 € HT	33,31 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIVRY GARGAN
Adresse administrative : 4 PLACE FRANCOIS MITTERRAND
93190 LIVRY GARGAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 7 août 2024 - 30 août 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Équipement culturel emblématique de la ville de Livry Gargan, le Centre Culturel Yves Montand (CCYM) accueille tant des scolaires (environ 144 projections par an), que du public (22 séances de projection par semaine) mais aussi des associations qui y dispensent des ateliers pour leurs adhérents et des usagers inscrits aux deux ateliers municipaux. Il abrite en son sein une Micro-Folie inaugurée en mai 2022. Ce lieu propose plus de trente ateliers d'expression culturelle et de loisirs pour enfants et/ou adultes animés par des associations partenaires. Les activités proposées se caractérisent par leur diversité : danse, musique, théâtre, multimédia ou encore arts plastiques. Le lieu possède parallèlement une salle de projection numérique équipée de 264 fauteuils qui lui permet de proposer une riche programmation cinématographique. Il bénéficie du label " Cinéma Art et Essai jeune public ". Il organise régulièrement des rencontres avec des réalisateurs, des débats, des soirées thématiques, des ciné-concerts ou encore des ciné goûters. Le centre culturel propose également du spectacle vivant (concerts, théâtre, humour) et des expositions. L'Espace Jules Verne est une reconfiguration de l'ancienne piscine municipale. C'est un bâtiment composé d'un hall d'accueil, d'un bureau SSI, d'un bureau pour le gardien, d'une grande salle de 490m2 avec possibilité de gradin et un espace scénique, cette salle comprend une régie son et lumière

permettant différentes utilisations. Elle peut accueillir entre 300 et 500 personnes en fonction de sa configuration. La municipalité souhaite acquérir des équipements LED, des pupitres, armoires électriques pour l'Espace Jules Verne.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 100 116,01 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 90 069,61 €.

Localisation géographique :

 LIVRY-GARGAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition projecteurs LED	30 065,58	30,03%
Pupitre, armoire électrique	70 050,43	69,97%
Total	100 116,01	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	60 069,61	60,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	40 046,40	40,00%
Total	100 116,01	100,00%

DOSSIER N° EX088107 - COMMUNE DE LA NORVILLE : CHANGEMENT DES SPOTS DE SCENE EN LED DE LA SALLE PABLO PICASSO

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041411-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	139 179,00 € HT	21,55 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA NORVILLE
Adresse administrative : 1 RUE PASTEUR
91290 LA NORVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Fabienne LEGUICHER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 30 juillet 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

La salle Pablo Picasso, centre culturel de la commune de La Norville avec une jauge de 186 places, a pour vocation de répondre aux orientations du projet culturel et artistique de la collectivité. Elle y accueille des événements et des manifestations à caractère associatif, culturel, scolaire ou en lien avec la vie publique. Les différents axes de la politique culturelle municipale s'articulent autour des enjeux de la jeunesse et des familles, de l'intergénérationnel et du vivre-ensemble. La commune propose au travers de la salle Pablo Picasso la diffusion de spectacles pluridisciplinaires pour tous (le jeune public avec une attention particulière pour la petite enfance, les adolescents et les adultes) et le compagnonnage avec une compagnie de théâtre en résidence d'implantation pluriannuelle. Cette programmation culturelle s'appuie sur une synergie de projets entre les deux équipements culturels de la ville et se construit en partenariat avec les opérateurs du territoire. Les activités réalisées ces dernières années se sont déployées sur 2 axes principaux : mise en place d'un temps fort familial "en compagnie - Parcours croisés" avec des spectacles autour du papier par exemple ; et la construction de cycles de programmation dédiés à l'accès aux savoirs et aux enjeux de société (connaissances scientifiques et enjeux environnementaux). Afin de répondre aux normes en vigueur, la commune souhaite renouveler

son parc lumière pour le remplacer par un éclairage en Led.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 155 969 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 139 179 €.

Localisation géographique :

 LA NORVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Changement des lampes halogènes en LED	155 969,00	100,00%
Total	155 969,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (DSIL) acquis	46 790,00	30,00%
Apport en fonds propres acquis	62 389,00	40,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	46 790,00	30,00%
Total	155 969,00	100,00%

DOSSIER N° EX088378 - COMMUNE DE CORMEILLES EN PARISIS : REMPLACEMENT DES SIEGES DU THEATRE DU CORMIER

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041411-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	110 492,30 € HT	27,15 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CORMEILLES EN PARISIS

Adresse administrative : 3 AVENUE MAURICE BERTEAUX
95240 CORMEILLES EN PARISIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Yannick BOEDEC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 juillet 2024 - 30 août 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Depuis l'ouverture en 2006 le théâtre du Cormier cherche à décroisonner les formes de création en proposant aux habitants du territoire une programmation pluridisciplinaire. Avec une cinquantaine de représentations et une trentaine de spectacles, le théâtre du Cormier est un lieu incontournable pour les Cormeillais. Théâtre, musiques actuelles, danse, magie nouvelle, cirque, conférences et spectacles jeune public y sont présentés. Lieu de résidence et de création, le Cormier encourage également les découvertes et favorise les rencontres entre les artistes et le public. L'objectif est d'accompagner la diversité des écritures. Une résidence se compose de l'accueil dans les espaces, de la mise à disposition de moyens techniques, d'un accompagnement artistique, relais en communication et diffusion, de la mise en réseau, d'un préachat selon les projets. Pendant leurs résidences, les artistes peuvent participer aussi à la vie du service. Ils peuvent être amenés à partager et transmettre leur démarche artistique à travers un travail pédagogique en direction des publics locaux via des ateliers, des sorties de résidences, des échanges, des créations partagées avec des amateurs... La commune souhaite remplacer les 307 fauteuils du théâtre (250 fauteuils rabattables sur la tribune rétractable et 57 fauteuils fixes sur le balcon).

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 114 989 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 110 492,30 €.

Localisation géographique :

 CORMEILLES-EN-PARISIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Changement des sièges du théâtre Le Cormier	114 989,00	100,00%
Total	114 989,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CD 95 sollicité	28 747,25	25,00%
CNM sollicité	28 747,25	25,00%
Apport en fonds propres acquis	22 997,80	20,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	34 496,70	30,00%
Total	114 989,00	100,00%

DOSSIER N° EX088490 - COMMUNE BAILLY ROMAINVILLIERS : ACQUISITION MATERIEL DE SONORISATION POUR LE CENTRE CULTUREL DE LA FERME CORSANGE

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041411-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	84 000,00 € HT	35,71 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE BAILLY ROMAINVILLIERS
CENTRE CULTUREL LA FERME
CORSANGE

Adresse administrative : 2A RUE AUX MAIGRES
77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame ANNE GBIORCZYK, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2024 - 28 février 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

La Ferme Corsange est le centre culturel de la ville de Bailly-Romainvilliers, commune de 7 500 habitants. L'équipement a ouvert ses portes en 2006 géré en régie directe. Il est principalement dédié au spectacle vivant. Sa salle de spectacle peut accueillir jusqu'à 235 spectateurs assis. Dans le même bâtiment sont installés une ludothèque associative et une médiathèque du réseau intercommunal. L'ensemble est accessible aux personnes à mobilité réduite. Membre actif du Collectif Scènes 77, le centre culturel développe une réflexion sur l'accessibilité de son projet aux divers handicaps : programmation dédiée en lien avec Imago, partenariats avec des établissements médico sociaux, partenariat avec Souffleurs de sens, spectacles adaptés en LSF, mise à disposition de casques pour personnes malentendantes, notamment. Le projet culturel de la Ferme Corsange se développe autour de plusieurs axes : une programmation « tout-public » durant les week-ends, à destination des publics du territoire, avec une attention particulière aux familles, une programmation scolaire, dédiée aux jeunes publics de tous âges, des crèches jusqu'au lycée. En 2024-2025, deux projets de territoire ont vu le jour : « Dans notre forêt »,

projet de chorale inclusive qui fait intervenir 3 établissements médico-sociaux, la classe ULIS de la ville et une chorale mixte ; la création d'un spectacle vocal (du lyrique à la chanson) en juin 2024 avec une cinquantaine de chanteurs en situation de handicap ou non. La commune souhaite acquérir un nouveau système de diffusion L - Acoustics composé d'enceintes et d'amplificateurs de fortes capacités, ainsi que des accessoires indispensables au déploiement du système de diffusion (cadres de levage, barres d'accrochage, manilles ...).

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 90 000 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 84 000 €.

Localisation géographique :

🏠 BAILLY-ROMAINVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat d'un système de sonorisation	90 000,00	100,00%
Total	90 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport en fonds propres acquis	54 000,00	60,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	36 000,00	40,00%
Total	90 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX088701 - COMMUNE DE RIS ORANGIS : RENOUVELLEMENT DU MATERIEL SON ET LUMIERE DE L'ESPACE JACQUES BREL

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041411-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	59 936,00 € HT	33,37 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RIS-ORANGIS
Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE
91130 RIS ORANGIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 mai 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Ris Orangis est une commune de 27 797 habitants, située au nord est du département d'Essonne. En novembre 2021, la municipalité a repris la gestion de l'espace Jacques Brel avec comme priorité de le transformer en un lieu d'éducation populaire, d'inclusion, d'émancipation, d'apprentissage, de citoyenneté et d'ouverture à la culture autour d'un fil conducteur « l'enfance et la jeunesse ». Trois axes ont été identifiés : l'apprentissage scolaire et éducatif ; l'apprentissage des pratiques et la mise en place d'une programmation artistique et culturelle ; l'apprentissage aux parcours citoyens républicains (université populaire, transition écologique). La volonté est de mettre en place un comité de programmation porté par la municipalité composé des acteurs culturels du territoire : la Scène nationale de l'Essonne Agora-Desnos, Le Plan (régie intercommunale), le réseau des conservatoires. Cet espace d'une jauge de 220 spectateurs doit favoriser les pratiques culturelles telles que les musiques du monde, les musiques actuelles, le théâtre et les danses avec l'ambition d'un rayonnement régional. Aussi, pour mener à bien une programmation de qualité, inscrire pleinement cet axe culturel dans ce lieu et ainsi pouvoir proposer une offre artistique et musicale variée, la salle de spectacle devra être équipée d'un nouveau système scénique « son et lumière » pouvant répondre aux différentes configurations artistiques avec notamment

l'acquisition de backline, d'une régie son, de l'éclairage LED, de pendrillons, de perches.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 66 560 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 59 936 €.

Localisation géographique :

 RIS-ORANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel scénique	66 560,00	100,00%
Total	66 560,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	39 936,00	60,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	26 624,00	40,00%
Total	66 560,00	100,00%

**DOSSIER N° EX088744 - COMMUNE D'IGNY : ACQUISITION DE MATERIELS SON ET LUMIERE
POUR LA SALLE POLYVALENTE LES RUCHERES**

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041411-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	109 542,05 € HT	36,52 %	40 000,00 €
Montant total de la subvention			40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'IGNY
Adresse administrative : 25 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC
91430 IGNUY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur FRANCISQUE VIGOUROUX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 septembre 2024 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

La ville d'Igny de 10 035 habitants est située dans le nord du département de l'Essonne. La salle culturelle Les Ruchères a ouvert en novembre 2019. Elle n'est pas dotée d'équipements techniques suffisamment adaptés à la diffusion de spectacles. La ville doit systématiquement louer du matériel. Cette salle a un espace scénique de 10 mètres d'ouverture par 6 mètres de profondeur. Il est donc nécessaire de rajouter une rangée de scène supplémentaire afin d'avoir 7 mètres de profondeur. La jauge est de 245 places assises ou 500 places debout pour certains concerts. Cette capacité est en adéquation avec la taille de la ville. La première raison à la mise en place d'un tel équipement est de pouvoir accueillir des formes artistiques différentes qui allient qualité artistique et exigence technique et ainsi gagner la confiance du public. Le matériel son et lumière est obsolète et inadapté aux besoins actuels. Il devient donc nécessaire d'investir dans l'achat de matériels répondant aux exigences techniques actuelles et environnementales. Il est également prévu l'acquisition d'enceintes, de consoles et de projecteurs, de lyres et en vidéo de convertisseurs et de cordons.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de

115 903,42 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 109 542,05 €.

Localisation géographique :
🏠 IGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition matériel scénique	115 903,42	100,00%
Total	115 903,42	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CD 91 sollicité	34 771,03	30,00%
Apport fonds propres acquis	34 771,03	30,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	46 361,37	40,00%
Total	115 903,43	100,00%

DOSSIER N° EX088939 - COMMUNE DE POISSY : ACQUISITION DE MATERIEL SCENIQUE POUR LE CONSERVATOIRE

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041411-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	273 656,00 € HT	27,41 %	75 000,00 €
Montant total de la subvention			75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE POISSY
Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE
78300 POISSY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juillet 2023 - 29 mars 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le nouveau conservatoire de Poissy en cours de construction d'une superficie de 2 700m² dont l'ouverture est prévue en septembre 2025 et pour lequel la région a attribué une subvention de 925 000 € en juillet 2023 comprendra un auditorium, une salle de répétition d'orchestre, des salles de musique, de danse ... La ville de Poissy s'engage dès à présent, sur un programme d'acquisition d'équipements scéniques de dernière génération adaptés à ce nouvel environnement, faisant une place forte au développement durable. Ce vaste programme concerne le matériel son, vidéo, mobilier, lumière ...

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 322 600 €, l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 273 656 €.

Localisation géographique :

 POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel et mobilier lot 7	262 900,00	81,49%
Matériel et mobilier lot 10	59 700,00	18,51%
Total	322 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CD 78 sollicité	64 520,00	20,00%
Apport fonds propres acquis	134 136,00	41,58%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	123 944,00	38,42%
Total	322 600,00	100,00%

DOSSIER N° EX088108 - LES BORDS DE SCENES : ACQUISITION DE MATERIELS SCENIQUES (SON, LUMIERE ...) POUR LES SALLES DE SPECTACLE

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041581-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	162 206,00 € HT	30,83 %	50 000,00 €
Montant total de la subvention			50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES BORDS DE SCENES
Adresse administrative : PLACE DU MARECHAL LECLERC
91260 JUVISY SUR ORGE
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Madame VALERIE CONTET, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Fondés en 2016, Les Bords de Scènes font vivre un ensemble de 7 équipements, salles de spectacle et de cinéma dans 5 communes du Grand-Orly Seine Bièvre, en Essonne et Val-de-Marne (Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Morangis, Paray-Vieille-Poste et Ablon-sur-Seine). Le projet s'articule autour d'une programmation pluridisciplinaire qui favorise le développement de compagnonnages avec des artistes, des projets d'action culturelle structurants, la mise en réseau avec l'ensemble des partenaires du territoire de la vie associative, culturelle et l'attention aux collaborations entre pairs. Les Bords de Scènes sont membres du Collectif Essonne Danse, du Groupe Geste(s) et du Groupe des 20 Théâtres en Ile-de-France. Ce collectif souhaite créer une dynamique territoriale impliquant la population de l'ensemble des communes concernées avec plusieurs axes complémentaires : réunir les disciplines artistiques dans une programmation conçue pour l'ensemble du territoire, impliquer les habitants avec une politique d'action culturelle dynamique, développer la présence artistique et le soutien aux compagnies avec une politique de résidence et la création de projets d'actions culturelles, élargir les publics avec des rendez-vous dans l'espace public et une programmation très ouverte, fédérer les partenaires du territoire : structures culturelles, socio-culturelles et établissements scolaires... Pour cela, la structure souhaite acquérir des

projecteurs LED, une console lumière et une console son. Dans une démarche de mutualisation et d'optimisation, ces équipements seront communs aux 5 Théâtres opérés par les Bords de Scène.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 187006 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 162 206 €.

Localisation géographique :

 JUVISY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Projecteurs Led	100 760,00	53,88%
Console lumière	35 310,00	18,88%
Console son	50 936,00	27,24%
Total	187 006,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	112 206,00	60,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	74 800,00	40,00%
Total	187 006,00	100,00%

DOSSIER N° EX088380 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL LA BARBACANE : ACQUISITION D'UNE CONSOLE LUMIERE ET DES PROJECTEURS A DECOUPE LED

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041581-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	37 748,00 € HT	26,49 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYND INTERCOM GESTION LA BARBACANE
Adresse administrative : PLACE DU 8 MAI 1945
78650 BEYNES
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur YVES REVEL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique La Barbacane est l'opérateur des communes de Beynes, Garancières, La-Queue-Lez Yvelines, Marcq, Saulx-Marchais, Villiers le Mahieu et Thoiry, en matière de politique culturelle dans les domaines du spectacle vivant et du cinéma. L'activité du SIVU est itinérante dans les différentes communes. Le SIVU occupe des locaux à Beynes (salles de spectacles et bureaux) qui sont mis à disposition par la ville de Beynes via une convention de mise à disposition pluriannuelle. Ce bâtiment est depuis 1986 un lieu culturel et un lieu de vie incontournable pour les Beynois et les habitants de la région. La salle de spectacle équipée dispose d'une jauge de 308 places. Il existe dans cette salle une forte activité, entre les activités cinéma et spectacles portées par le SIVU et les manifestations organisées par le SIVU pour d'autres (10 manifestations pour le compte de la ville de Beynes et 10 manifestations pour les associations beynoises). Le SIVU mène de front une activité de diffusion de spectacle professionnel sur le territoire (30 représentations par an dans et hors les murs), d'accueil et d'accompagnement de la création contemporaine (entre 5 et 10 résidences par an) et une programmation cinéma (250 séances par an), complétée par des manifestations municipales ou associatives dans le

théâtre. Pour répondre au mieux aux besoins des spectateurs, la Barbacane souhaite acquérir une console lumière et ses accessoires ainsi que des projecteurs de découpes à LED.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 45 748 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 37 748 €.

Localisation géographique :

 BEYNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Console lumière et accessoires	17 900,00	39,13%
Projecteurs de découpe à Led	27 848,00	60,87%
Total	45 748,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CD 78 sollicité	9 500,00	20,77%
CNM sollicité	9 000,00	19,67%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	18 000,00	39,35%
Apport en fonds propres acquis	9 248,00	20,22%
Total	45 748,00	100,00%

DOSSIER N° EX087918 - EX VOTO A LA LUNE : ACQUISITION DE MATERIELS NUMERIQUES

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	56 615,00 € HT	17,66 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EX VOTO A LA LUNE
Adresse administrative : 32 RUE DES BLANCS CHAMPS
93170 BAGNOLET
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN GINTZBURGER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 31 décembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Créée en 2000 par Émilie Anna Maillet, Ex Voto à la Lune croise le théâtre et les arts numériques pour explorer les liens entre formes théâtrales, publics et espace scénique. D'abord centrée sur un théâtre d'intervention et d'immersion, la compagnie développe depuis 2012 des créations en environnement numérique, modifiant ainsi le rapport au spectateur. Depuis le spectacle "Kant" en 2015, Ex Voto à la Lune propose des créations immersives et interactives pour la jeunesse offrant des dispositifs artistiques " clé en main " avant et après les spectacles en salle. Ces créations permettent d'investir divers lieux, incluant halls de théâtre, établissements scolaires et plateformes en ligne, enrichissant ainsi l'expérience des spectateurs via leurs smartphones et autres outils numériques. Les installations immersives sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, malentendantes, neuroatypiques. L'accès aux œuvres en ligne prend en compte les personnes dites empêchées ou éloignées de la culture. Les créations associent spectacles en environnement numérique, installations interactives avec spectacles immersifs en réalité mixte (casques VR et acteurs réels) ainsi qu'un volet pédagogique numérique. Les spectacles en environnement numérique combinent acteurs, scénographie réelle et dispositifs technologiques. Les œuvres immersives en VR, mêlant cinéma à 360° interactif et performance théâtrale, intègrent acteurs, décors et effets spéciaux réels. Le projet concerne l'acquisition de projecteurs vidéo professionnels, de

lampes LED, de caméras VR, de casques VR, de tablettes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 77 615 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 56 615 €.

Localisation géographique :

 BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Projecteur vidéo professionnel	34 623,00	44,61%
Gobelin tulle (pour vidéoprojection)	2 010,00	2,59%
Rampes LED	3 419,00	4,41%
Ordinateur de montage	3 752,00	4,83%
Meta Two caméra	23 725,00	30,57%
Casques VR	4 690,00	6,04%
Tablettes Ipad pro	4 023,00	5,18%
Kit caméra	1 373,00	1,77%
Total	77 615,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CDC acquis	21 000,00	27,06%
Apport fonds propres acquis	25 615,00	33,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	31 000,00	39,94%
Total	77 615,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX088105 - L'ERMITAGE : ACQUISITION DE MATERIELS SCENIQUES ET NUMERIQUES POUR LE STUDIO

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	37 234,32 € HT	18,80 %	7 000,00 €
Montant total de la subvention			7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ERMITAGE STUDIO DE L'ERMITAGE

Adresse administrative : 8 RUE DE L ERMITAGE
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur CHADLY BENGANA, GERANT

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le Studio de l'Ermitage est une salle de concert située à Ménilmontant à Paris. Depuis 2001, la salle accueille en moyenne 200 concerts par an avec une esthétique orientée sur le jazz et les musiques du monde et dans une moindre mesure, les musiques improvisées et la chanson. L'accent est mis sur les projets émergents et les soirées de sorties d'albums d'artistes confirmés. Une partie de la programmation concerne également des projets dits "résidents", qui reviennent tous les mois ou plusieurs fois par an au Studio de l'Ermitage : les Rodas de l'Ermitage (samba), Cumbia Ya (musiques colombiennes), Le Bringuebal (variétés) ou encore Sidi Bémol (blues algérien). Afin d'assurer au mieux ces représentations le studio l'Ermitage souhaite acquérir 12 projecteurs lumières, 4 vidéos projecteurs destinés au mapping. Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 38 171,58€ ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du

montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 37 234,32 €.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition matériel son et lumière (projecteurs LED, vidéoprojecteurs pour le mapping ...)	38 171,58	100,00%
Total	38 171,58	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport en fonds propres acquis	7 634,32	20,00%
CNM Ville de Paris acquis	22 600,00	59,21%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	7 937,26	20,79%
Total	38 171,58	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX088114 - THÉÂTRE HALLE ROUBLOT / CIE ESPACE BLANC : ACQUISITION DE MATERIEL SCENIQUE, SON ET LUMIERE

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	86 337,22 € HT	17,37 %	15 000,00 €
Montant total de la subvention			15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE HALLE ROUBLOT CIE ESPACE BLANC
Adresse administrative : 95 RUE ROUBLOT
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur BRUNO DIEUDONNE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Salle de spectacle mais aussi lieu de création, de partage, de soutien à l'émergence et d'expérimentation artistique, le Théâtre Halle Roublot (association) œuvre pour la défense et la promotion des arts contemporains de la marionnette. Le lieu est dirigé par la Compagnie Espace Blanc, engagée dans cet art protéiforme. Le Théâtre Halle Roublot est un des 6 LCMC (lieux-compagnies missionnés pour le compagnonnage). Ce sont des lieux de création, de partage artistique, d'accompagnement et de soutien aux artistes marionnettistes dans leur parcours professionnel. Ces structures réparties sur l'ensemble du territoire national bénéficient toutes d'espaces combinant ateliers et plateaux et prenant en compte le temps de la construction d'objets dans le processus de création. La Cie Espace Blanc a été créée en 2016, elle défend un univers singulier mêlant marionnette, ombre et matériel sonore. Afin d'offrir au plus grand nombre l'expérience de ce champ pluriel que sont les arts de la marionnette, la programmation du Théâtre Halle Roublot / Cie Espace Blanc propose des spectacles pour tous (du très jeune à l'adulte) et, s'assure de la diversité de ses propositions artistiques. Le théâtre souhaite renouveler ses équipements son (caissons de basse, enceintes) et lumière (découpes LED, consoles lumière).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 99 237,22 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 86 337,22 €.

Localisation géographique :

 FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fond de scène, manteau d'arlequin, pendrillon	10 233,94	10,30%
Matériel son (caissons, enceintes, lyres ...)	22 137,93	22,29%
Matériel lumière (câblages, découpes LED ...)	66 965,35	67,41%
Total	99 337,22	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF acquis	28 000,00	28,19%
CD 94 sollicité	15 000,00	15,10%
Apport fonds propres acquis	28 337,22	28,53%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	28 000,00	28,19%
Total	99 337,22	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX088689 - ADAME ASS DEV AIDE MUSIQ ELECTROACOUS (ESPACE MICHEL BERGER) : ACQUISITION DE MATERIELS SON ET LUMIERE ET D'INFRASTRUCTURES DE SCENE

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	454 461,83 € TTC	22,00 %	100 000,00 €
Montant total de la subvention			100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADAME ASS DEV AIDE MUSIQ
ELECTROACOUS
Adresse administrative : 2 RUE DU PRESIDENT G POMPIDOU
95110 SANNOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur BRICE SCORTICATI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 avril 2024 - 31 juillet 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Situé à Sannois dans le Val d'Oise, l'Espace Michel Berger (EMB) est une Scène de Musiques Actuelles (SMAC) gérée par l'association « loi 1901 » A.D.A.M.E. dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conventionné avec la Ville de Sannois. L'EMB est un lieu à jauge variable et modulable. Équipée d'un gradin amovible la salle permet d'accueillir de 190 personnes assises à 500 personnes debout. L'activité de l'EMB s'articule autour de 3 grandes missions : la programmation de concerts de musiques actuelles et de spectacles « jeune public », l'accueil en résidences et l'accompagnement d'artistes et l'action culturelle et artistique. À travers une programmation éclectique se côtoient des têtes d'affiches nationales et internationales, des groupes franciliens ou nationaux émergents et des groupes locaux. L'EMB met à disposition son équipe et sa scène aux artistes confirmés ou amateurs ayant besoin de préparer une tournée ou un événement précis. Les matériels techniques mis à disposition par le délégant au délégataire sont aujourd'hui obsolètes, le dernier investissement conséquent en matériels scéniques (son, lumières) a été réalisé en 2011. L'activité de l'EMB nécessite chaque année la révision, la réparation et le remplacement de différents matériels spécifiques à la scène. A ce jour, la poursuite de

l'acquisition de matériels techniques son, lumières et d'infrastructures scéniques est nécessaire pour assurer l'accueil des équipes artistiques dans des conditions techniques professionnelle. De plus, son remplacement permettra d'engager une transition énergétique et de faire des économies d'énergie. Pour atteindre ces objectifs, il convient de remplacer l'ensemble de la diffusion façade et retour, d'acquérir une table lumière et de remplacer des projecteurs asservis, d'acquérir des micros et un système de son retour en monitoring, du backline (batterie, clavier, platine DJ) et de remplacer les rideaux de scène.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 590 769,72 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 454 461,83 €.

Localisation géographique :

 SANNOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Diffusion façade retour (cluster central, amplificateurs ...)	274 864,94	46,53%
Son (patch son, cabalges ...)	21 394,20	3,62%
Equipement lumière (projecteurs, patch gril ...)	238 729,56	40,41%
Backline (batterie, table mixage ...)	18 898,80	3,20%
Draperie, fonds de scène (rideaux patiences ...)	23 056,36	3,90%
Divers (micros, cablages ...)	13 825,86	2,34%
Total	590 769,72	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	118 153,94	20,00%
DRAC IDF sollicité	59 076,97	10,00%
CNM sollicité	177 230,92	30,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	236 307,89	40,00%
Total	590 769,72	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX088695 - ASSOCIATION CHROMA : DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME
NUMERIQUE MELO**

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	80 000,00 € HT	25,00 %	20 000,00 €
Montant total de la subvention			20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CHROMA

Adresse administrative : IMMEUBLE LE TERMINAL
93130 NOISY-LE-SEC

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ANTOINE DE GALZAIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mars 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Zebroch est une association installée à Noisy-le-Sec qui porte un projet né en 1990 : au croisement des mondes des musiques actuelles et de l'éducation populaire, elle contribue au développement continu et au renforcement d'une scène musicale active, vivace et créative avec ses musiciennes et musiciens, son public, ses passeurs, ses lieux, ses professionnels. Mais aussi, elle soutient le développement des pratiques en amateur : qu'il s'agisse de l'encouragement des pratiques mélomanes ou des artistes émergents. Enfin elle conçoit et propose des dispositifs d'EAC à la chanson et aux musiques actuelles contribuant à la réussite scolaire des élèves et participant de l'épanouissement de chacun et chacune. Cette plateforme de transmission de savoirs et de valorisation de la vie musicale est d'ores et déjà le cadre de référence de projets conduits par Zebroch tels Remix, Zebroch au Bahut ou Mélomanes. La ressource documentaire nécessaire à la conduite du projet y est éditorialisée à l'intention des enseignants ou médiatrices et médiateurs. Toutefois, les usages de Melo vont s'élargir en direction du spectacle vivant. En effet, Melo peut être le support de promotion et d'information d'un spectacle ou d'un festival. Les artistes ainsi mis en lumière viennent abonder la base de données et sont clairement identifiés. Les organisateurs y gagnent un complément éditorial de qualité et peuvent éventuellement se passer de

concevoir leur propre site internet, éphémère par définition, pour s'appuyer sur Mélo. La proposition est bien sûr extensible aux salles de concert et lieux culturels diffusant de la musique ainsi qu'aux structures de production et booking d'artistes émergents ou aux initiatives locales associatives.

Mélo est un objet numérique innovant tant dans son développement que dans les usages sociaux qu'il stimule. A partir de ressources numériques publiques et privées disponibles et libres d'usage, ce navigateur de curiosités musicales propose notices, médias, frise chronologique, cartes et images. Il met en lumière artistes, esthétiques, œuvres et instruments, les contextualise et les situe dans le temps et dans l'espace sur un mode ludique et dans la plus grande simplicité. Mélo invite ses utilisateurs, acteurs éducatifs et médiatrices culturelles à faire entrer des technologies numériques innovantes dans leur quotidien professionnel. Il s'agit de rendre lisibles et employables des informations musicales par des adultes qui en feront un usage éducatif auprès de publics jeunes dans le cadre scolaire ou dans le cadre des loisirs.

L'association Chroma Zebrook souhaite améliorer l'usage de la plateforme Mélo (suggestions personnalisées, navigation simplifiée, interface modernisée, référencement Google) et donner accès à des ressources supplémentaires (développement de modules supplémentaires, possibilités de contributions par les utilisateurs). Pour cela, un travail de développement est nécessaire pour réécrire les codes de la plateforme et retravailler ses éléments graphiques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 100 000 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 80 000 €.

Localisation géographique :

🏠 NOISY-LE-SEC

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services techniques (développement web des modules, mise en ligne des interfaces, hébergement web ...)	70 000,00	70,00%
Graphisme web design ...	30 000,00	30,00%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF sollicité	20 000,00	20,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	40 000,00	40,00%
CD 93 sollicité	40 000,00	40,00%
Total	100 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX088846 - THEATRE DE CHELLES : RENOUVELLEMENT EQUIPEMENTS SCENIQUES

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	17 651,00 € HT	39,66 %	7 000,00 €
Montant total de la subvention			7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DU THEATRE DE CHELLES
Adresse administrative : PLACE DES MARTYRS DE CHATEAUBRIANT
77500 CHELLES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SERGE GOUTMANN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2024 - 31 janvier 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Créé en 1969, le Théâtre de Chelles est une scène reconnue par l'ensemble des partenaires publics et qui propose une programmation pluridisciplinaire à dominante théâtrale. Il assure une mission de diffusion, de soutien à la création et d'action culturelle territoriale avec la spécificité de porter un projet artistique centré sur le théâtre et complété par des missions de diffusion de la danse, des arts du cirque, de la musique et de spectacles jeune public. La programmation est accueillie dans la Grande Salle du Théâtre de Chelles (655 places) et à l'Auditorium Jean-Pierre Vernant (230 places), et a attiré 9 256 spectateurs en 23-24. Le théâtre souhaite renouveler le parc micros pour la réalisation de podcasts dans le cadre de ses actions culturelles et de ses spectacles. L'acquisition d'une console lumière et de ses accessoires permettra également de préparer le passage aux LED de l'équipement du théâtre.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de

17 752 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 17 651 €.

Localisation géographique :

 CHELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Console lumière et accessoire	15 200,00	85,62%
Renouvellement parc micros	2 552,00	14,38%
Total	17 752,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CD 77 sollicité	7 101,00	40,00%
Apport fonds propres acquis	3 550,00	20,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	7 101,00	40,00%
Total	17 752,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX087715 - COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES : RENOVATION DU THEATRE DU COIN DU MONDE : ISOLATION DE LA TOITURE, CHAUFFAGE, CTA ...

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041412-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	781 178,13 € HT	12,80 %	100 000,00 €
Montant total de la subvention			100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES

Adresse administrative : PLACE DROITS HOMME ET CITOYEN
91000 EVRY COURCOURONNES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur STEPHANE BEAUDET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 28 février 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Il s'agit historiquement d'un centre socioculturel depuis 1998, rebaptisé Théâtre du Coin des Mondes en 2009 accueillant la compagnie l'Eygurande, il est situé dans le quartier prioritaire du Champtier-du-Coq. La salle peut accueillir 42 spectateurs. La compagnie développe le théâtre comme un outil de compréhension du monde et des rapports entre les êtres en travaillant sur le plurilinguisme et la transculturalité, avec en programmation pour 2024 : la création "les 5 saisons" pour les tout petits, des balades musicales, le chantier des mômes, la cité des mythes ... Le bâtiment n'a pas fait l'objet de rénovation majeure depuis 1998, l'étude thermique détaille une performance faible du bâtiment due aux déperditions d'énergie (39% par les plafonds, 22% par la ventilation et 12% par les murs extérieurs). L'intérieur du bâtiment est vieillissant et nécessite un rafraîchissement, il faut également réaménager les espaces pour développer l'activité culturelle du site. La ville prévoit donc des travaux de performance énergétique : travaux d'isolation de la toiture remplacement de l'ITE (isolation thermique par l'extérieur) et

des menuiseries existantes, la rénovation du chauffage et de la centrale de traitement d'air, des travaux de réaménagement intérieur avec le déplacement de la cuisine et des sanitaires afin d'agrandir la salle de théâtre. Enfin, d'autres modifications sont prévues pour agrandir le hall d'accueil et permettre la mise en œuvre d'exposition.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 985 787,13 € (déduction faite des dépenses inéligibles révision de prix d'un montant de 29 574,87€) ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 781 178,13 €.

Localisation géographique :

 EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes préalables	21 023,67	2,07%
Maîtrise d'oeuvre	64 763,46	6,38%
Gros oeuvre	128 000,00	12,61%
Façade rénovation	80 000,00	7,88%
Cloison, isolation, plafond	150 000,00	14,77%
Menuiseries intérieures	70 000,00	6,89%
Peinture faïence sol souple	110 000,00	10,83%
Menuiseries extérieures fermetures	82 000,00	8,08%
Chauffage ventilation plomberie	120 000,00	11,82%
Electricité	100 000,00	9,85%
Equipements scéniques	60 000,00	5,91%
Révision de prix	29 574,87	2,91%
Total	1 015 362,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	710 753,00	70,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	304 609,00	30,00%
Total	1 015 362,00	100,00%

DOSSIER N° EX088260 - COMMUNE D'AULNAY SOUS BOIS : ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE TRIBUNE TELESCOPIQUE POUR LE THEATRE CINEMA JACQUES PREVERT

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041412-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	200 000,00 € HT	30,00 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS

Adresse administrative : PLACE DE L HOTEL DE VILLE
93602 AULNAY SOUS BOIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur BRUNO BESCHIZZA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 16 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le théâtre et cinéma Jacques Prévert ouvre au public en 1980, cet équipement devient propriété de la ville en 1985 qui en délègue l'exploitation à l'Institut Aulnaysien de Développement Culturel (IADC). Depuis 2016, cet établissement culturel a pris des dispositions pour l'accueil des publics porteurs de handicap notamment via des espaces dédiés dans les salles de spectacles et le cinéma pour les spectateurs à mobilité réduite comme l'amplification de spectacles à destination des spectateurs sourds et malentendants, des spectacles en audio description ; des programmes en braille ... Le théâtre et cinéma Jacques Prévert offre une programmation pluridisciplinaire aux publics depuis son ouverture avec un panel de spectacles en théâtre, chanson, stand up, danse joués par des artistes confirmés ou en devenir. Une programmation spécifique jeune public en spectacle vivant et cinéma permet de toucher un très grand nombre d'enfants notamment par le prisme des scolaires. Les tribunes en fixe de la salle Méliès du théâtre datant de 1979, sont dans un très mauvais état et mettent en péril l'accueil et la sécurité des

usagers par ailleurs les sièges ne sont plus adaptés à une utilisation quotidienne et à un accueil à la hauteur de ce lieu . Afin d'y remédier la ville s'engage sur l'achat d'une nouvelle tribune pour la salle de cinéma et de spectacles jeune public (salle Méliès) d'une capacité de 148 places assises.

Localisation géographique :

 AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Remplacement des tribunes salle Méliès au théâtre cinéma Jacques Prévert	200 000,00	100,00%
Total	200 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DSIL (Etat) acquis	100 000,00	50,00%
Apport en fonds propres acquis	40 000,00	20,00%
Conseil régional d'île-de- france sollicité	60 000,00	30,00%
Total	200 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX088650 - COMMUNE DE VILLABÉ : RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE CULTUREL LA VILLA

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041412-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	192 304,22 € HT	14,56 %	28 000,00 €
Montant total de la subvention			28 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLABE
Adresse administrative : 34 BIS AVENUE DU 08 MAI 1945
91100 VILLABE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Karl DIRAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2024 - 10 janvier 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

L'Espace Culturel La Villa est un équipement communal construit en 2006, accessible aux PMR. Cette salle peut accueillir 600 spectateurs. Le récent gradin inclut des places réservées aux personnes à mobilité réduite et un chariot élévateur permet également leur accès à la scène. Villabé a développé ces dernières années un projet culturel ambitieux et innovant s'appuyant sur les établissements scolaires de la commune. Baptisé "École du spectateur", il comprend deux volets : les représentations "scolaires" (10/12 représentations par an), qui offrent à tous les enfants scolarisés à Villabé, de la maternelle au collège, l'opportunité d'assister chaque année, sur le temps scolaire, à (au moins) une représentation de spectacle vivant et les représentations "publiques" (5/7 représentations par an), à partager en famille où ce sont les enfants qui, sensibilisés en amont dans leurs classes, emmènent leurs parents au spectacle. Le centre culturel "La Villa" est un lieu de rassemblement, qui propose une multitude d'événements et de programmation tels que des spectacles, des expositions, des événements artistiques et associatifs ou

encore des festivités organisées par la municipalité. Afin de répondre aux normes environnementales en vigueur et réduire de manière conséquente l'empreinte énergétique de ce bâtiment, la municipalité s'est engagée sur un programme de travaux comprenant notamment la reprise complète de la toiture dit "bac acier", l'installation d'une pompe à chaleur, le relamping complet de la grande salle, des couloirs et de l'accueil et l'installation d'une enseigne lumineuse sur la façade de l'établissement en LED.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 192 304,22€.

Localisation géographique :

 VILLABE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de toiture	25 310,69	13,09%
Installation pompe à chaleur	129 167,00	66,82%
Relamping LED	32 834,39	16,99%
Bandeau lumineux Led	5 987,00	3,10%
Total	193 299,08	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	94 768,98	49,03%
CD 91 sollicité	69 535,24	35,97%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	28 994,86	15,00%
Total	193 299,08	100,00%

**DOSSIER N° EX088374 - REAMENAGEMENT DE LA SALLE DE SPECTACLES DU THEATRE
GERARD PHILIPPE DE MEAUX**

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	52 254,00 € TTC	28,71 %	15 000,00 €
Montant total de la subvention			15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARTHEA DU THEATRE GERARD PHILIPPE

Adresse administrative : 17 RUE DU COMMANDANT BERGE
77100 MEAUX

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame FRANCINE MICHEL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 juillet 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le Théâtre Gérard Philipe (TGP) géré par une association, loi 1901 est un petit théâtre de 90 places, au cœur du quartier du marché de Meaux. Depuis plus de 30 ans, le TGP est reconnu pour ses cours de théâtre de qualité qu'il dispense en ses murs et à l'extérieur mais également pour sa programmation. Dans le cadre de ces deux axes principaux : programmation et formation, le TGP a pour ambition de développer des actions de proximité pour une éducation culturelle et artistique à tout âge et pour tous. Le Théâtre Gérard Philipe est un lieu de formation qui s'adresse à tous, débutants, confirmés, amateurs ou en voie de professionnalisation. L'objectif est de découvrir, d'approfondir ou de perfectionner les différentes techniques théâtrales, par le biais d'exercices spécifiques d'articulation, de maîtrise du corps et du mouvement, d'improvisation, de travail sur la psychologie du personnage... Le théâtre offre également la possibilité aux publics de découvrir des lieux culturels importants en proposant une offre culturelle riche, comme La Ferme du Buisson de Noisiel ou le Théâtre du Luxembourg ou bien encore la Comédie

Française, le théâtre de l'Odéon, le TGP de Saint Denis ou le Théâtre du Soleil... Le Théâtre Gérard Philipe occupe des locaux appartenant à la ville de Meaux construits avant 1922 puis, rénovés par la municipalité en 1992 pour en faire un théâtre inauguré en 1993. Le souhait du TGP est de garder une accessibilité à la salle de spectacle pour les personnes à mobilité réduite, accueillies régulièrement lors de représentations. Il est notamment prévu des travaux d'aménagement et l'acquisition de matériels scéniques comme la fixation d'un gril à 3m50, l'installation de traverses trois points pour l'accroche de projecteurs face, des tissus scéniques, l'installation d'un rideau de fond de scène, de pendrillons et de frises, le changement du système de diffusion salle, le recâblage électrique et la sécurisation du passage mezzanine, l'aménagement d'un gradin comportant 91 places assises ou 85 places assises plus 3 PMR et sur mesure pour répondre aux normes de sécurité et de circulation du public.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 52 254 €.

Localisation géographique :

 MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Assises	16 200,00	30,44%
Gradins	9 840,00	18,49%
Gril scène	4 800,00	9,02%
Tissus scéniques	2 700,00	5,07%
Son	2 100,00	3,95%
Electricité	420,00	0,79%
Lumière salle	2 160,00	4,06%
Finition tissus	1 800,00	3,38%
Sorties de secours	720,00	1,35%
Lumières éco	12 480,00	23,45%
Total	53 220,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	10 644,00	20,00%
CD 77 sollicité	15 966,00	30,00%
Ville de Meaux acquis	10 644,00	20,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	15 966,00	30,00%
Total	53 220,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX088489 - RENOVATION ENERGETIQUE ET RENOUVELLEMENT DU PARC
LUMIERE DU THEATRE LE RANELAGH**

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	273 165,50 € HT	10,98 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA ROSE DU BAL

Adresse administrative : 5 RUE DES VIGNES
75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame BENEDICTE DUBOIS, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 juillet 2024 - 12 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le théâtre Le Ranelagh, est un lieu public depuis 1930, à l'origine salon de musique privé puis cinéma et désormais salle de spectacle vivant. Il est situé rue des Vignes dans le 16ème arrondissement de Paris. Les 21 caissons du plafond de la salle sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1977, donnant à ce lieu culturel une dimension patrimoniale. Le théâtre le Ranelagh est un ERP de type L, 3e catégorie, avec une jauge de 300 places.

La SARL La Rose du Bal, créée en 2005 gère le théâtre le Ranelagh, membre de l'Association des Théâtres Privés (ASTP). De septembre à mai, le Ranelagh organise environ 550 levers de rideau pour 65 000 spectateurs environ (dont 15 000 élèves venant en journée) pour une programmation de théâtre classique (essentiellement les chefs d'œuvre du répertoire : Molière, Corneille, Shakespeare, ...). En 2017, la cage de scène a été entièrement refaite pour pouvoir motoriser les 9 perches sur lesquelles jusqu'à 250kilos de projecteurs (pour 1 perche) peuvent être installés. Afin de répondre aux normes

environnementales, le théâtre s'engage désormais sur le renouvellement de son parc lumière en LED et de son système d'aération rafraîchissement d'air pour la salle de spectacles et les loges du niveau R1. Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 273 165,49€.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Installation d'un système de rafraîchissement et de ventilation	201 501,92	70,44%
Equipement scénique LED	84 575,13	29,56%
Total	286 077,05	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	133 128,50	46,54%
Subvention association pour le théâtre privé (ASTP) acquise	110 037,00	38,46%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	42 911,55	15,00%
Total	286 077,05	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX088683 - LES INSTITUTIONS SINAI CCJ - REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL ET DE LA JEUNESSE DE LEVALLOIS PERRET

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	1 241 882,00 € TTC	16,10 %	200 000,00 €
Montant total de la subvention			200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES INSTITUTIONS SINAI LIS

Adresse administrative : 2 RUE TRISTAN TZARA
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JOSEPH PEVZNER, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 avril 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le futur centre culturel et de la Jeunesse de Levallois situé rue Clément Bayard, proposera à tous les Levalloisiens et alto-séquanais, qu'ils soient enfants, adolescents ou adultes, un vaste choix d'activités artistiques et culturelles, spectacles vivants, et des ateliers à la saison ou des stages spécifiques. Le CCJ sera un lieu de diffusion culturelle avec une forte orientation d'aide à la création et soutiendra de nombreux projets qualitatifs portés notamment par la jeunesse et proposera une programmation complète et éclectique. La mezzanine accueillera des expositions variées d'arts graphiques, peinture et de la photographie ainsi que l'exposition d'œuvres réalisées par les jeunes, alors que la galerie d'accès du centre comportera un espace d'exposition et de vitrine d'information aux adhérents et visiteurs. Le bâtiment existant nécessite une refonte complète passant par une réhabilitation lourde avec un curage complet de toutes les installations existantes. Une fois déshabillé, le bâtiment nécessite d'être réadapté en totalité à l'équipement projeté pour permettre l'accueil du public. L'ensemble de tous les corps d'état

sont concernés avec une partie importante de remaniement du gros œuvre passant par une démolition de plusieurs planchers et la création de nouveaux escaliers.

Les éléments conservés sont les deux façades latérale et arrière. La façade sur la rue devant être remaniée pour permettre la création des accès divers nécessaires pour le public. A terme 4 plateaux seront offerts au public après une réhabilitation totale.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles. Le montant des dépenses éligibles (1 241 882 €) est calculé après déduction des dépenses inéligibles (120 271€ curage, démolition partielle) et correspondant à 48,14% du montant total (2 579 729 €) soit la proportion de la surface dédiée aux activités culturelles.

Localisation géographique :

 LEVALLOIS-PERRET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux : bâtiment (curage, démolition partielle, étanchéité), lots architecturaux, lots techniques	2 456 724,00	90,99%
Honoraires techniques (maîtrise d'oeuvre, bureaux de contrôle SSI ...)	243 276,00	9,01%
Total	2 700 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport en fonds propres par emprunt acquis	1 000 000,00	37,04%
Mécénat acquis	945 000,00	35,00%
Ville de Levallois Perret acquis	5 000,00	0,19%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	750 000,00	27,78%
Total	2 700 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX088852 - THÉÂTRE PUBLIC DE MONTREUIL : ACQUISITION D'UNE TPMob POUR LA CREATION ET LA DIFFUSION DE SPECTACLES EN ITINERANCE POUR LE CDN

Dispositif : Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes (n° 00001098)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes	178 456,00 € HT	22,41 %	40 000,00 €
Montant total de la subvention			40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE PUBLIC DE MONTREUIL

Adresse administrative : 10 PLACE JEAN JAURES
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame PAULINE BAYLE, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 novembre 2024 - 1 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé :

Description :

Le Théâtre Public de Montreuil est un Centre dramatique national, dont la mission est de créer et de diffuser des spectacles aux esthétiques contemporaines. Animé par une équipe permanente de 24 personnes et environ 150 intermittents par an, le TPM est dirigé depuis le 1er janvier 2022 par la metteuse en scène et autrice Pauline Bayle. Jusqu'en 2025, un groupe pluridisciplinaire de 4 équipes artistiques est associé au TPM : l'auteur-metteur en scène Baptiste Amann, le collectif Bajour, la metteuse en scène et chorégraphe Fanny de Chaillé ainsi que la compagnie Munstrum Théâtre. Le TPM programme une moyenne de 160 représentations par saison alliant création et accueil. La programmation se déploie sur les deux salles du théâtre et en hors les murs, avec la saison itinérante. Le TPM anime un nombre important de parcours de médiation. Le TPM propose également de nombreuses actions en direction des publics individuels. L'équipe du TPM souhaite pouvoir avoir la capacité de proposer à leurs partenaires des QPV (éloignés du centre-ville, difficilement distribués par les transports en commun) d'accueillir au sein même de leurs locaux une programmation culturelle ambitieuse. Pour ce faire, un dispositif d'accueil souple qui prend en compte à la fois le format artistique et technique du spectacle, mais aussi les réalités du lieu où le spectacle est accueilli s'est révélé approprié. Le Théâtre Public de

Montreuil souhaite ainsi s'équiper de parcs techniques adaptés, totalement modulables, agiles et légers qui peuvent systématiquement redéfinir les contours de l'itinérance en fonction du spectacle présenté et du lieu dans lequel il est installé.

Le « TPMob » constitue la boîte à outils qui donne les moyens de cette réalisation. Il est composé à la fois d'un kit « scénique » et d'un kit « accueil et hospitalité ».

Le kit scénique est une remorque qui permettra à l'équipe technique du TPM de déployer une scène dans tous types de lieux non dédiés. Le kit hospitalité est composé de deux vélos qui ont été pensés avec le collectif d'artisans franciliens Arti/Chô. Ces vélos permettront de déployer les éléments nécessaires à un bon accueil des publics quel que soit l'environnement d'implantation du spectacle : billetterie et bar d'appoint.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 198 456 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 178 456 €.

Localisation géographique :

 MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Kit scénique (gradin, structures pont pour accroche, parc lumière et son)	137 031,00	69,05%
Kit accueil hospitalité (vélos biporteurs, triporteurs, remorque, mobilier ...)	61 425,00	30,95%
Total	198 456,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	68 456,00	34,49%
Fondation, mécénat	10 000,00	5,04%
CD 93 sollicité	60 000,00	30,23%
Conseil régional d'Île-de-France sollicité	60 000,00	30,23%
Total	198 456,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Annexe 3 - Fiches projets - Philharmonie

DOSSIER N° EX088091 - LA CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS : AMENAGEMENT D'UN PARC A SONS

Dispositif : Subvention spécifique culture, patrimoine et création (investissement) (n° 00001148)

Imputation budgétaire : 903-311-2041712-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subvention spécifique culture, patrimoine et création (investissement)	590 000,00 € HT	16,95 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS

Adresse administrative : 221 AVENUE JEAN JAURES
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial

Représentant : Monsieur OLIVIER MANTEI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mai 2023 - 30 avril 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

La Cité de la musique - Philharmonie de Paris est un établissement public national implanté dans le parc de la Villette. C'est un grand complexe musical qui comprend trois salles de concerts, le musée de la Musique, des salles de répétition, des espaces d'exposition, une médiathèque et un ensemble d'ateliers et espaces éducatifs. L'établissement accueille quatre orchestres en résidence, dont l'Orchestre national d'Ile-de-France depuis l'ouverture en 2015 du nouveau bâtiment de la Philharmonie conçu par Jean Nouvel. La mission de la Philharmonie est de s'adresser à tous les publics en proposant une offre de concerts et d'activités à des tarifs accessibles afin de renouveler et d'élargir le public musical. Créé en 2010 par la Philharmonie, Démon (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) permet à des jeunes de 7 à 12 ans, habitants des quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales défavorisées, de pratiquer pendant trois ans un instrument en groupe et en orchestre en étant encadrés par des musiciens professionnels et des professionnels du champ social. Chaque jeune se voit remettre un instrument neuf pour une durée illimitée et s'engage dans un apprentissage collectif qui débouche sur un concert public accueilli à la Philharmonie ou en région. La Philharmonie de Paris

souhaite réaliser un parcours de santé musical, le "Parc à sons ", destiné aux enfants et à leur famille, en accès libre et gratuit, aux abords de ses bâtiments au sein du Parc de la Villette. Créé à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, cet aménagement permanent sera composé d'installations tout à la fois musicales et sportives : agrès musicaux (balançoires, tourniquets, plots etc.), marelle musicale accessible aux PMR, et mur d'escalade musical intégrant des alcôves d'écoute accessibles aux PMR. Ce parcours permanent est conçu comme un prolongement de l'offre de la Philharmonie des enfants, à ce titre, il repose sur les partis pris suivants : le jeu comme vecteur d'apprentissage, un éveil musical rendu possible par une expérience sensorielle et l'engagement du corps dans la découverte, la collaboration intergénérationnelle. En effet, dans un monde où les enfants sont exposés de plus en plus jeunes aux écrans, que leur capacité de concentration peut s'en trouver dégradée, que leur vue est sollicitée constamment au détriment des autres sens tels que l'ouïe et le toucher et que, dans cette même tendance, la sédentarité - accentuée en partie par les effets des restrictions liées à la crise sanitaire - provoque durablement une sorte de renoncement inconscient au mouvement, qui représente des défis majeurs pour la santé et le développement des plus jeunes, la nécessité de proposer un projet convoquant le sport et la musique afin de provoquer la rencontre, l'échange, le jeu et faisant la part belle à la mobilisation du corps et de l'ouïe, s'est imposé de manière évidente. Le parcours du " Parc à sons " est constitué de trois étapes : un mur d'escalade musicale sur l'un des éléments architecturaux existants de la Cité de la musique ; une marelle musicale aux abords de la Cité de la musique ; un ensemble d'agrès musicaux disposés en 3 îlots en rez-de-parc aux abords de la Philharmonie de Paris.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 690 000€ ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 590 000 €.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mur d'escalade musical	254 195,00	36,84%
Marelle musicale	90 000,00	13,04%
Agrès musicaux	180 000,00	26,09%
Frais généraux	165 805,00	24,03%
Total	690 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	390 000,00	56,52%
Ville de Paris sollicitée	100 000,00	14,49%
Conseil régional d'Île-de-france sollicité	200 000,00	28,99%
Total	690 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX088740 - LA CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS : ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DEMOS

Dispositif : Subvention spécifique culture, patrimoine et création (investissement) (n° 00001148)

Imputation budgétaire : 903-311-2041712-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subvention spécifique culture, patrimoine et création (investissement)	150 000,00 € HT	100,00 %	150 000,00 €
	Montant total de la subvention		150 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS
Adresse administrative : 221 AVENUE JEAN JAURES
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : Monsieur OLIVIER MANTEI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

La Cité de la musique - Philharmonie de Paris est un établissement public national implanté dans le parc de la Villette. Ce grand complexe musical comprend trois salles de concerts, le musée de la Musique, des salles de répétition, des espaces d'exposition, une médiathèque et un ensemble d'ateliers et espaces éducatifs. L'établissement accueille quatre orchestres en résidence dont l'Orchestre national d'Ile-de-France depuis l'ouverture en 2015 du nouveau bâtiment de la Philharmonie conçu par Jean Nouvel. La mission de la Philharmonie est de s'adresser à tous les publics en proposant une offre de concerts et d'activités à des tarifs accessibles afin de renouveler et d'élargir le public musical. Créé en 2010 par la Philharmonie, Démos permet à des jeunes de 7 à 12 ans, habitants des quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales défavorisées, de pratiquer pendant trois ans un instrument en groupe et en orchestre en étant encadrés par des musiciens professionnels et des professionnels du champ social. Chaque jeune se voit remettre un instrument neuf pour une durée illimitée et s'engage dans un apprentissage collectif qui débouche sur un concert public accueilli à la Philharmonie ou en région.

En Ile-de-France, 13 orchestres Démos ont été implantés dans le cadre de la phase 3 du projet (2016/19).

Dans le cadre de la phase 4 (2019/22), 18 orchestres seront mis en place selon la répartition suivante : Paris (2), Seine-Saint-Denis (3), Hauts-de-Seine (1), Val de Marne (2), Yvelines (1), Val d'Oise (3), Essonne (2), Seine et Marne/Essonne (1). Par ailleurs, trois orchestres avancés regroupent les enfants de plusieurs départements ce qui représente au total 21 orchestres dans toute l'Ile-de-France avec au moins un orchestre par département.

La région finance l'acquisition et la restauration des instruments de musique qui sont prêtés aux enfants pour au moins 3 ans, voire plus s'ils poursuivent leur pratique musicale.

Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat instruments de musique	150 000,00	100,00%
Total	150 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	150 000,00	100,00%
Total	150 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine.

Annexe 4 - Correctif Plastique Danse Flore

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2024-143 du 30 MAI 2024**

AU TITRE DE L'AIDE AUX FESTIVALS ET AUX MANIFESTATIONS DE SPECTACLE VIVANT

N°CP 2024-332 (dossier n° EX081942)

La région Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP2024-332 du 15 novembre 2024.

ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : Plastique Danse Flore

dont le statut juridique est : Association

dont le siège social est situé au : 10 rue du Maréchal Joffre 78 000 Versailles

ayant pour représentant : Monsieur Frédéric SEGUETTE, président ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, une subvention d'un montant maximum de 11 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide aux festivals et aux manifestations de spectacle vivant.

En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont modifiées.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2024-332 du 15 novembre 2024 font l'objet du présent avenant.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n° EX081942.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 14,34% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 76 700 €, soit un montant maximum de subvention de 11 000 €. »

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	76 700,00 € TTC	14,34 %	11 000,00 €
	Montant total de la subvention		11 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	53 725,00	70,05%	Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	11 000,00	14,34%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	16 125,00	21,02%	Subvention Etat DRAC IDF (S)	25 000,00	32,59%
Dépenses actions culturelles	2 500,00	3,26%	Subvention ville de Versailles (A)	200,00	0,26%
Dépenses de communication	1 700,00	2,22%	Autres subventions (ONDA)	27 500,00	35,85%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	2 650,00	3,46%	Recettes propres	13 000,00	16,95%
Total	76 700,00	100,00%	Total	76 700,00	100,00%

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

ARTICLE 4 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée ' fiche-projet ' adoptés par délibération n° CP 2024-332 du 15 novembre 2024.

ARTICLE 5 : Dispositions complémentaires

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le

Le

Monsieur Frédéric SEGUETTE, Président
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Pour la présidente de la région Île-de-France

DOSSIER N° EX081942 - Aide aux festivals - PLASTIQUE DANSE FLORE - CP MAI 2024

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	76 700,00 € TTC	14,34 %	11 000,00 €
Montant total de la subvention			11 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS PLASTIQUE DANSE FLORE
Adresse administrative : 10 RUE DU MARECHAL-JOFFRE
78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FREDERIC SEGUETTE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 2007, Plastique Danse Flore est un projet artistique dédié à la création contemporaine, plastique et chorégraphique, dans les jardins et paysages. Son ambition est de sensibiliser un large public à la création artistique la plus contemporaine, en développant la diffusion des pratiques plastiques et chorégraphiques qui interrogent la notion de paysage et d'environnement, et en favorisant le dialogue entre art contemporain et patrimoine historique. Ce projet est porté par une association dans un partenariat privilégié avec l'École nationale supérieure de paysage et le Potager du Roi à Versailles. Dans ce cadre privilégié sont présentées, en plein air, des œuvres existantes et des créations in situ, entre installations, performances et œuvres chorégraphiques. Le festival est membre du réseau "Nos Lieux Communs" réunissant des structures culturelles qui inscrivent leurs actions dans des espaces naturels, des lieux atypiques, et des jardins remarquables en France.

L'édition 2023 s'est déroulée les 9 et 10 septembre et a connu une fréquentation en hausse de 25 %, avec un peu plus de 500 spectateurs. 15 spectacles ont été présentés, dont 6 créations (3 issues de résidences au Potager du Roi). Les actions culturelles ont fortement été renforcées lors de cette édition avec 7 projets menés (dont 1 nouveau « art et santé » mené auprès d'adolescents et adultes hospitalisés en partenariat avec 3 structures hospitalières, avec le soutien de la DRAC Île-de-France et de l'ARS), pour plus de 200h au total auprès de 440 bénéficiaires. Ces actions ont permis de faire le lien entre patrimoine et paysage, entre corps, danse et paysage, ou plus simplement de faire découvrir la danse contemporaine.

L'édition 2024 se déroulera les 7 et 8 septembre 2024. 11 représentations de 9 spectacles seront

programmées, dont 4 créations et 6 équipes émergentes. 2 résidences longues de création sont prévues (Madeleine Fournier et DD Dorvillier). Un premier soutien en coproduction, avec l'appui de l'ONDA, aura lieu en 2024 pour la réalisation d'un documentaire en lien avec la création en 2023 du spectacle des Hot Bodies Choir au Potager du roi. Concernant les actions culturelles liant paysage et mouvement, le festival souhaite renouveler « Un été au Potager » à destination des familles et personnes éloignées de la culture du Grand Versailles, 2 projets PACTE en danse contemporaine et arts plastiques destinés à 2 écoles élémentaires de Versailles et 2 projets « Art du paysage » à destination de 2 classes de collèges SEGPA. L'édition 2024 proposera enfin aux amateurs sur 5 week-ends, une formation continue « Corps, mouvements, paysage ».

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

🏠 VERSAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	53 725,00	70,05%	Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	11 000,00	14,34%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	16 125,00	21,02%	Subvention Etat DRAC IDF (S)	25 000,00	32,59%
Dépenses actions culturelles	2 500,00	3,26%	Subvention ville de Versailles (A)	200,00	0,26%
Dépenses de communication	1 700,00	2,22%	Autres subventions (ONDA)	27 500,00	35,85%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	2 650,00	3,46%	Recettes propres	13 000,00	16,95%
Total	76 700,00	100,00%	Total	76 700,00	100,00%

Annexe 5 - Correctif Académie Fratellini

AVENANT N°1

A LA CONVENTION N° CP2023-084 du 29 mars 2023

AU TITRE DES AIDES EN INVESTISSEMENT CPER

N° CP 2024-332 (dossier EX066726)

La région Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP2024-332 du 15 novembre 2024.

ci-après dénommée la “ Région ”

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : Académie Fratellini

dont le statut juridique est : Association

dont le siège social est situé au : 1 – 9 rue des Cheminots 93210 Saint Denis

ayant pour représentant : Monsieur Alain PACHERIE, président ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP2023-084 du 29 mars 2023, une subvention d'un montant maximum de 2 000 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide aux investissements CPER (contrat de plan Etat-Région).

En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont modifiées.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2024-332 du 15 novembre 2024 font l'objet du présent avenant.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibération n° CP 2023-084 du 29 mars 2023, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n° EX066726.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 27,58% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 7 251 567 €, soit un montant maximum de subvention de 2 000 000 €. »

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	7 251 567 € HT	27,58 %	2 000 000 €
	Montant total de la subvention		2 000 000 €

Le plan de financement prévisionnel de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Honoraires MOE et bureaux de contrôle	898 543,00	12,39%	DRAC d'Île-de-France sollicité	1 900 000,00	26,20%
Phase 2 et 3 (bâtiments provisoires, véranda urbaine, réhabilitation de la halle ...)	3 547 674,00	48,92%	Conseil régional d'Île-de-France CPER sollicité	2 000 000,00	27,58%
Phase 4 (petit chapiteau, espaces extérieurs, mobilier ...)	390 551,00	5,39%	CD 93	600 000,00	8,27%
Phase 5 (studio de création, grand chapiteau)	2 414 799,00	33,30%	CA Plaine Commune	750 000,00	10,34%
Total	7 251 567,00	100,00%	Apport fonds propres	2 001 567,00	27,60%
			Total	7 251 567,00	100,00%

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

ARTICLE 4 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée ' fiche-projet ' adoptés par délibération n° CP 2024-332 du 15 novembre 2024.

ARTICLE 5 : Dispositions complémentaires

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le

Monsieur Alain PACHERIE, Président
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Le

Pour la présidente de la région Île-de-France

DOSSIER N° EX066726 - RENOVATION ET EXTENSION DU SITE DE L'ACADEMIE FRATELLINI A SAINT DENIS

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20422-531002-300

Action : 531002015- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	7 251 567,00 € HT	27,58 %	2 000 000,00 €
Montant total de la subvention			2 000 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACADEMIE FRATELLINI
Adresse administrative : 1-9 RUE DES CHEMINOTS
93210 SAINT DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Alain PACHERIE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2022 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère exceptionnel projet et l'urgence d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution

Description :

Structure de référence pour les arts du cirque en Île-de-France ainsi qu'à l'échelle nationale et internationale, l'Académie Fratellini est une structure atypique par sa pluriactivité. Elle est tout à la fois une école supérieure de cirque (la seule en France à proposer une formation en alternance), un lieu de création, de résidences et de diffusion artistiques, inscrit sur le territoire de Plaine commune et de la région Ile-de-France, qui a démultiplié ses actions hors les murs auprès des publics ces dernières années. C'est aussi une école de cirque amateur qui propose des cours et des stages en direction d'un large public et un opérateur commercial qui fait de l'évènementiel. Ce qui relie l'ensemble de ses activités est d'abord et avant tout la présence des apprentis du CFA.

Le budget global de fonctionnement de l'Académie est de 3 M € par an, financé notamment par les partenaires publics : France compétences (1M€ pour le CFA), le ministère de la Culture (1M€), la CA Plaine Commune (294 000€), le CD 93 (130 300€) et, le conseil régional d'Ile-de-France (120 000€ au titre de la PAC).

Les bâtiments actuels de l'Académie Fratellini ont été construits selon un processus qui a déterminé leur composition et leur état actuel. Avant 2003, l'académie était implantée sous un chapiteau posé à la porte de la Villette. En 2012, il est décidé l'installation provisoire de l'Académie sur un ancien parking de la coupe du monde de football de 1998.à Saint Denis, ancien terrain de Gaz de France, non dépollué et laissé en l'état. Les responsables de l'Académie et de l'équipe d'architectes Patrick Bouchain et Loïc Julienne conçoivent et

réalisent un projet avec un budget très réduit au regard des ambitions affichées. Il résulte d'un travail à la fois conceptuel et programmatique dans un cadre très contraint, une architecture qui emprunte à la fois à l'architecture industrielle de la zone (la grande halle, les studios, les ateliers), à l'univers traditionnel du cirque (le grand et le petit chapiteau) et aux installations foraines (la zone bien-être, le campement forain).

En mars 2020, l'Académie Fratellini a signé avec Plaine Commune Développement, propriétaire du terrain, un bail d'occupation du site de 30 ans, jusqu'à décembre 2049, marquant ainsi la pérennisation du site, de l'École et de ses bâtiments.

Le projet de rénovation et d'extension du site de l'Académie Fratellini se traduit par un projet ambitieux inscrit dans le CPER et la DRI Etat - région (dotation régionale d'investissement) avec des interventions sur les bâtiments existants : la réhabilitation lourde de la grande halle, le changement de la toile et des chauffages du grand chapiteau, le changement de la toile du petit chapiteau et la réhabilitation légère des studios d'entraînement. Mais aussi par des constructions neuves : la création d'une véranda urbaine côté rue des Cheminots pour l'accueil, les bureaux, le bar, la billetterie et des locaux techniques, la création de la maison du CFA à l'ouest de la grande halle avec 2 patios, la création d'une zone de stockage dans le prolongement des studios d'entraînement et, la construction d'un studio de création de 200 places.

Pour ces travaux, l'Académie Fratellini a mobilisé dès la conception la maîtrise d'œuvre pour l'intégration au projet d'objectifs en matière d'économie circulaire, et s'est engagée dans la démarche « Bâtiment Durable Francilien » d'Ekopolis, avec comme principaux axes le réemploi et le recours à des matériaux biosourcés (enduits en terre crue, bois, paille). La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'architectes : Atelier du Pont représenté par Anne-Cécile COMAR et Philippe CROISIER, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Académie Fratellini.

Les travaux s'échelonnent entre fin 2022 jusqu'en juin 2024, pour une ouverture lors des JOP 2024, le site devant accueillir des athlètes.

Durant cette période, une programmation hors-les-murs intitulée le Fratellini Circus Tour sera développée en lien avec des partenaires sur le territoire, afin de maintenir l'activité de l'Académie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure concernant le lieu.

Localisation géographique :

🏠 SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CULTURE/Réhabilitation de l'Académie Fratellini - 93 - Saint Denis

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Honoraires MOE et bureaux de contrôle	898 543,00	12,39%
Phase 2 et 3 (bâtiments provisoires, véranda urbaine, réhabilitation de la halle ...)	3 547 674,00	48,92%
Phase 4 (petit chapiteau, espaces extérieurs, mobilier ...)	390 551,00	5,39%
Phase 5 (studio de création, grand chapiteau)	2 414 799,00	33,30%
Total	7 251 567,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC d'île-de-france sollicité	1 900 000,00	26,20%
Conseil régional d'île-de-france CPER sollicité	2 000 000,00	27,58%
CD 93	600 000,00	8,27%
CA Plaine Commune	750 000,00	10,34%
Apport fonds propres	2 001 567,00	27,60%
Total	7 251 567,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : (EX) SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Annexe 6 - Réaffectations

Commission permanente du 19 novembre 2021 - CP2021-333
Modifiée par la commission permanente du 15 novembre 2024 - CP2024-332

Réaffectation partielle

**DOSSIER N° EX055975 - Aide à la diffusion - THEATRE SUR PAROLES - IMPECCABLE - CP
NOVEMBRE 2024 (ex CP NOVEMBRE 2021)**

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Commission permanente	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	CP2023-333 du 21 novembre 2023	41 650,00 € HT	19,21 %	5 600,00 €
	CP2024-332 du 15 novembre 2024			2 400,00 €
		Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE SUR PAROLES
Adresse administrative : 4 AVENUE FOCH
94300 VINCENNES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DOMINIQUE BERODY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 février 2021 - 19 novembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Description :

"Impeccable" est un monologue destiné à être joué dans les classes de collège. Il a été écrit par Mariette Navarro pour un public d'adolescents et pour interroger leur rapport au voyage, à l'étranger géographique et, en miroir, à l'accueil de ceux qui passent les frontières, par choix ou par contrainte. Dans "Impeccable", le "chez soi" est l'espace de la salle de classe dans laquelle Viktor s'invite et vient bousculer les habitudes. Chez lui partout, il est un "citoyen du monde" qui chatouille chez ses auditeurs les notions d'identité et d'appartenance qui leur pose la question de leurs propres rêves d'ailleurs.

L'aide à la diffusion aura une double action : renforcer les actions culturelles et artistiques autour du spectacle et diminuer le déficit lié aux représentations en coréalisation au théâtre Dunois à Paris. Les recettes seront en effet très faibles car liées à la participation des élèves (5€ maximum par élève).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure. La subvention, d'un montant total de 8 000 €, a été attribuée en deux fois : 5 600 € par la délibération n° CP 2021-333 du 19 novembre 2021 et 2 400 € par la délibération n° CP 2024-332 du 15 novembre 2024.

Localisation géographique :

- PARIS
- MANTES-LA-JOLIE
- MALAKOFF
- CACHAN
- FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Artistique	17 000,00	40,82%	Drac Île-de-France (s)	10 590,00	26,71%
Technique, logistique et sécurité	3 300,00	7,92%	Aide à la diffusion Région Île-de-France 2023	5 600,00	14,12%
Actions artistiques	8 960,00	21,51%	Aide à la diffusion Région Île-de-France 2024	2 400,00	6,05%
Communication	8 190,00	19,66%	Recettes propres	21 060,00	53,11%
Coûts de structure	4 200,00	10,08%	Total	39 650,00	100,00%
Total	41 650,00	100,00%			

Commission permanente du 29 mars 2023 -CP 2023-090
Modifiée par la commission permanente du 15 novembre 2024 - CP2024-332

Réaffectation

DOSSIER N° EX071856 - Olympiade culturelle - été culturel - "Découverte du Break" - CENTRE CULTUREL LE CHAPLIN

Dispositif : Olympiade culturelle - été culturel (n° 00001262)

Délibération Cadre : CP2021-498 du 19/11/2021

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Olympiade culturelle - été culturel	14 800,00 € TTC	33,78 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE CULTUREL LE CHAPLIN
Adresse administrative : PLACE PIERRE MENDES-FRANCE
78200 MANTES LA JOLIE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame NAWEL OUAFI, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mars 2023 - 31 octobre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La mise en place du projet nécessite un démarrage anticipé.

Description :

Implanté dans le quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie, le centre culturel Le Chaplin est un lieu dédié à l'éducation artistique et culturelle, à la création et à la diffusion dans les domaines du cinéma, du spectacle vivant et des arts visuels, accueillant des artistes aussi bien émergents que confirmés et accompagnant les écoles et structures du champ social dans le développement de leurs projets culturels.

En 2022, le centre culturel a déjà initié un projet art et sport, dans le cadre de l'Olympiade culturelle, autour du break, du skate, du basketball et de la danse verticale.

Dans le cadre de l'Olympiade culturelle 2023, le Chaplin et l'association KDA s'associent pour mettre en valeur la pratique du break sur le territoire, qui fera son entrée aux JOP 2024.

Du 29 mai au 17 juin, plusieurs actions de sensibilisations seront mises en place :

- Ateliers d'initiation au break et rencontres, en milieu scolaire et associatif (10 classes du CM2 à la terminale, 3 groupes associatifs)
- Exposition Ateliers : Des bboys et bbgirls professionnels interviendront auprès de jeunes du territoire dans le cadre de rencontres, d'ateliers d'initiation, de masterclass

- Battle le samedi 17 juin : bboys et bgirls de toute l'Ile de France et au-delà s'affronteront en plein air, seuls ou en équipe, jugés par un jury composé de professionnels de la discipline. Des démonstrations viendront enrichir cet événement à la fois exigeant et convivial : spectacle de crews locaux, freestyle basket, double dutch...

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

 MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location de matériels	3 000,00	10,07%
Personnel	1 800,00	6,04%
Communication	1 200,00	4,03%
Rémunérations et intervenants	15 800,00	53,02%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	1 500,00	5,03%
Autres (préciser)	1 000,00	3,36%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (dans la limite de 30% des dépenses)	5 500,00	18,46%
Total	29 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	20 000,00	67,11%
Prise en charge par l'association	4 800,00	16,11%
COLLECTIVITES TERRITORIALES :Commune (préciser Attribué/Sollicité)	5 000,00	16,78%
Total	29 800,00	100,00%